

MEMOIRE DE RECHERCHE

Quelles évolutions pour le concept RECAMP ?

Directeur de mémoire :

Général PELLEGRINI (France)

Stagiaires du C.I.D. :

LCL ADELEKE (Nigeria)

LCL ABDOURAMAN ADEN CHER (République de Djibouti)

CBA de BERTIER (France)

CBA LAFARGUE (France)

CBA LAVAL (France)

COL MOUNKASSA (Congo Brazzaville)

CDT THIOUNE (Sénégal)

Scolarité 2003 - 2004

Table des matières

| | |
|--|----|
| TABLE DES CARTES..... | 5 |
| INTRODUCTION..... | 6 |
| 1..... | 9 |
| 1.1 PERSPECTIVE HISTORIQUE..... | 9 |
| 1.1.1 Le contexte stratégique..... | 10 |
| 1.1.1.1 La fin de la stratégie indirecte..... | 10 |
| 1.1.1.2 L'Afrique au second plan..... | 10 |
| 1.1.1.3 La relation France-Afrique..... | 11 |
| 1.1.2 Les origines et les fondements du concept RECAMP..... | 12 |
| 1.1.2.1 L'ébauche initiale..... | 12 |
| 1.1.2.2 Les équilibres majeurs..... | 13 |
| 1.1.2.3 La prévention..... | 14 |
| 1.1.3 Les modalités..... | 14 |
| 1.1.3.1 Les formations individuelles..... | 15 |
| 1.1.3.1.1 Les formations collectives..... | 19 |
| 1.1.3.2 L'entraînement..... | 19 |
| 1.1.3.2.1 Les cycles majeurs (annexe 1)..... | 20 |
| 1.1.3.2.2 Cycles intermédiaires et exercices hors cycles..... | 22 |
| 1.1.3.3 L'engagement (annexe 2)..... | 23 |
| 1.1.3.3.1 L'équipement..... | 26 |
| 1.1.3.3.2 La préparation opérationnelle..... | 27 |
| 1.1.3.3.3 Le soutien opérationnel..... | 27 |
| 1.2 UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE ET INTERACTIF..... | 28 |
| 1.2.1 L'ONU et l'UA..... | 28 |
| 1.2.1.1 Les Nations Unies et l'Afrique..... | 28 |
| 1.2.1.2 L'institution continentale..... | 30 |
| 1.2.2 Les projets anglo-saxons..... | 32 |
| 1.2.2.1 L'approche américaine..... | 32 |
| 1.2.2.2 L'approche britannique..... | 37 |
| 1.2.3 L'accord tripartite..... | 39 |
| 1.3 LES FACTEURS D'EVOLUTION DU CONCEPT..... | 40 |
| 1.3.1 Evolution de la pensée française..... | 40 |
| 1.3.1.1 La réforme de la coopération française..... | 41 |
| 1.3.1.2 L'approche actuelle..... | 41 |
| 1.3.2 La montée en puissance des ensembles sous-régionaux..... | 43 |
| 1.3.2.1 La CEDEAO..... | 43 |
| 1.3.2.2 La SADC..... | 44 |
| 1.3.2.3 La CEEAC..... | 45 |
| 1.3.2.4 L'IGAD..... | 45 |
| 1.3.3 L'ouverture à l'Europe et au reste du monde..... | 47 |
| 1.3.3.1 L'action des pays européens (cf. annexe 4)..... | 47 |
| 1.3.3.2 L'action de l'UE..... | 49 |
| 1.3.3.3 Les nouveaux acteurs..... | 50 |
| 1.3.3.3.1 Des pays aux intérêts divers..... | 50 |
| 1.3.3.3.2 Les acteurs issus de la société civile..... | 51 |
| 2..... | 53 |
| 2.1 L'EXEMPLE DE LA MISSION DE LA CEDEAO EN COTE D'IVOIRE (MICECI)..... | 54 |
| 2.1.1 Description de la MICECI..... | 54 |
| 2.1.2 Décision politico-militaire et génération de la force constituant la MICECI..... | 57 |
| 2.1.3 Equipement de la force interafricaine..... | 58 |
| 2.1.4 Projection de la force..... | 59 |

| | | |
|---------|--|-----|
| 2.1.5 | Engagement de la force..... | 60 |
| 2.1.5.1 | Le commandement de la MICECI..... | 60 |
| 2.1.5.2 | Les sous-groupements | 61 |
| 2.1.5.3 | L'action menée sur le terrain..... | 61 |
| 2.1.5.4 | Le soutien de la mission de la CEDEAO | 62 |
| 2.1.6 | Le transfert vers la mission de l'ONUCI (Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire)..... | 63 |
| 2.2 | CARACTERISTIQUES RECURRENTES DU CONCEPT RECAMP | 64 |
| 2.2.1 | Le niveau politico-militaire | 65 |
| 2.2.1.1 | Les Africains au chevet de l'Afrique | 65 |
| 2.2.1.2 | Une faible ambition politique..... | 66 |
| 2.2.2 | Le volet formation | 67 |
| 2.2.2.1 | L'effet fédérateur du concept sur la formation des élites militaires | 68 |
| 2.2.2.2 | Un outil de formation incomplet. | 69 |
| 2.2.3 | L'entraînement militaire..... | 70 |
| 2.2.3.1 | Des exercices ambitieux | 70 |
| 2.2.3.2 | Des exercices trop centralisés pour être fréquents | 71 |
| 2.2.4 | Le volet équipement..... | 72 |
| 2.2.4.1 | Les équipements en dépôts : message et publicité..... | 73 |
| 2.2.4.2 | Un équipement inadapté aux actions de combat..... | 74 |
| 2.2.5 | L'engagement militaire | 75 |
| 2.2.5.1 | La sagesse de laisser les Africains conduire l'engagement | 75 |
| 2.2.5.2 | Accepter et désigner ses lacunes pour les dépasser..... | 77 |
| 3 |COMMENT FAIRE EVOLUER LE PROGRAMME RECAMP..... | 80 |
| 3.1 | INFLUENCE OU SECURITE : LEVER L'INDETERMINATION..... | 80 |
| 3.2 | SAISIR LES CONDITIONS FAVORABLES ACTUELLES..... | 82 |
| 3.3 | PRINCIPES DES PROPOSITIONS..... | 84 |
| 3.3.1 | La fin de l'assistanat. | 84 |
| 3.3.2 | Pragmatisme et ambition..... | 84 |
| 3.3.3 | Modularité et adaptation..... | 84 |
| 3.3.4 | Le principe de l'entropie. | 84 |
| 3.4 | ACTIONS A MENER POUR QUE LA PAIX PROGRESSE EN AFRIQUE EN S'APPUYANT SUR UN CONCEPT RECAMP DEVELOPPE..... | 85 |
| 3.5 | EFFORTS & PRIORITES POUR LE COURT TERME. | 86 |
| 3.5.1 | Distinguer ce qui relève de la prévention de ce qui ressort de l'engagement..... | 86 |
| 3.5.2 | Mise en place d'une cellule RECAMP entièrement responsable du concept et de sa mise en œuvre, subordonnée directement au CAMO..... | 87 |
| 3.5.3 | Identifier clairement et renforcer les relais pour le concept..... | 88 |
| 3.5.4 | Passer de la concurrence à la cohérence en développant un pôle d'excellence international..... | 89 |
| 3.5.5 | Dynamique et place du concept RECAMP durant une crise..... | 91 |
| 3.5.6 | Obtenir la participation active des Etats africains..... | 91 |
| 3.5.6.1 | Au niveau continental : NEPAS et RECAMP..... | 92 |
| 3.5.6.2 | Au niveau sous- régional (effort) :..... | 93 |
| 3.5.6.3 | Au niveau des Etats : | 94 |
| 3.5.6.4 | L'action de la France : | 94 |
| 3.6 | ACTIONS COMPLEMENTAIRES..... | 94 |
| 3.6.1 | Formation..... | 95 |
| 3.6.2 | Entraînement..... | 96 |
| 3.6.3 | Equiperment..... | 97 |
| 3.6.4 | Financement..... | 98 |
| 3.6.5 | Engagement..... | 99 |
| 3.6.6 | Sortir RECAMP de la pénombre..... | 100 |
| 3.7 | PERSPECTIVES A MOYEN TERME..... | 101 |
| | ANNEXE 1 : PARTICIPATION AUX EXERCICES..... | 103 |
| | ANNEXE 2 : PARTICIPATION AUX ENGAGEMENTS OPERATIONNELS | 104 |
| | ANNEXE 3 : ACCORD TRIPARTITE..... | 105 |
| | ANNEXE 4 : IMPLICATION DE L'EUROPE EN AFRIQUE | 108 |

| | |
|--|-----|
| ANNEXE 5 : MATERIELS DE LA MICECI | 111 |
| ANNEXE 6 : LE PROGRAMME DEMOBILISATION DESARMEMENT REINSERTION. | 121 |
| ANNEXE 7 : ARRANGEMENT TECHNIQUE FRANCO-SENEGALAIS..... | 123 |
| GLOSSAIRE..... | 127 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 130 |

TABLE DES CARTES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : carte des écoles africaines ENVR et centres de la paix..... | 17 |
| Figure 2 : carte des exercices RECAMP..... | 22 |
| Figure 3 : carte des exercices hors cycles RECAMP, bilatéraux et multilatéraux. | 23 |
| Figure 4 : le volet engagement de RECAMP..... | 25 |
| Figure 5 : la vision américaine..... | 34 |
| Figure 6 : l'approche Britannique..... | 37 |
| Figure 7 : ensembles sous-régionaux majeurs de l'Afrique subsaharienne..... | 47 |
| Figure 8 : déploiement de la MICECI..... | 56 |

Quelles évolutions pour le concept RECAMP ?

« Le devoir de non ingérence s'arrête là où commence le risque de non assistance »

François Mitterrand.

INTRODUCTION

Depuis les débuts de la décolonisation, les pays du Nord sont intervenus en Afrique, en fonction de leurs intérêts à plus ou moins long terme. Plus récemment, après avoir été un des champs d'affrontement des deux blocs au cours de la guerre froide, les conflits en Afrique se sont réarticulés autour de questions ethniques, culturelles et religieuses, où les enjeux de pouvoir se déclinent de façon chaque fois différente. Dès lors, les réactions des grandes puissances ont été, elles aussi, extrêmement variées. Après s'être partiellement désengagées dans les années 1990, elles éprouvent, tout particulièrement depuis le drame rwandais, un sentiment dual qui oscille entre l'intervention-assistance et la nécessité de pousser l'Afrique à s'assumer de manière autonome.

Pour faire face aux difficultés africaines, dans un esprit de partenariat rénové, la France a développé un concept de Renforcement des Capacités Africaines au Maintien de la Paix : RECAMP. D'autres grandes puissances sont engagées dans des programmes apparemment similaires mais dont les modalités et l'esprit diffèrent parfois assez fortement. Ainsi, depuis bientôt sept ans, RECAMP se développe. Toutefois, ses capacités sont toujours plus sollicitées au point que, paradoxalement, ce programme semble aujourd'hui à bout de souffle. Il convient donc de rechercher les évolutions qui permettront de lui insuffler une nouvelle dynamique, gage de sa survie et de son développement. Par la nature même du concept RECAMP, ce mémoire limite l'étude à l'Afrique subsaharienne.

Les dimensions politiques, diplomatiques, économiques et, bien sûr, militaires s'entrecroisent. Plus encore, pour étudier correctement le problème posé, il faut le placer dans son environnement naturel : l'international. Dès lors, les approches possibles sont nombreuses, rendant par là même l'objet de l'étude, tantôt but, tantôt moyen. C'est pour cela que la méthode d'analyse doit être définie, sous peine de fausser les raisonnements et par conséquent les conclusions.

La démarche intellectuelle a donc consisté à définir initialement le but de RECAMP. Que veut-on obtenir grâce à RECAMP ? Quel est l'effet final souhaité pour l'Afrique ?

Partant de là, les auteurs de ce mémoire ont ensuite cherché à cerner la nature du concept actuel en comprenant les évolutions passées et surtout leurs causes. Cette analyse critique s'est systématiquement placée dans une double approche française et étrangère. Il s'agissait de bien situer le programme RECAMP dans son contexte général et particulier en s'appuyant sur des exemples concrets d'actions en faveur du maintien de la paix en Afrique

La démarche s'est alors prolongée dans un esprit d'ouverture pragmatique et d'imagination synthétique. Les rédacteurs ont alors dessiné des perspectives à long terme permettant d'atteindre l'effet final recherché pour l'Afrique. Plus encore, afin de donner à ce mémoire un caractère résolument concret, ils se sont attachés à élaborer un ensemble cohérent d'actions à mener pour que le concept actuel retrouve un nouvel élan.

Ainsi, définir quelles sont les évolutions que doit connaître le concept RECAMP revient à répondre à deux questions majeures :

Sous quelles conditions le concept RECAMP pourra-t-il se développer ? Pour cela, quelles dispositions faut-il prendre ?

Cela amène à s'interroger sur les points suivants. Faut-il persister sur la voie actuelle des principes et des applications du concept ? La France doit-elle, et peut-elle, agir dans un cadre national ou doit-elle élargir son action à ses voisins ? Mais alors, comment conserver l'esprit de ce programme qui a fait ses preuves ? De même, la France peut-elle et veut-elle partager le fardeau tout en conservant la direction ? Comment développer durablement le concept ? Comment améliorer la participation des pays africains ? Comment l'Afrique peut-elle progresser vers la stabilité et l'autonomie ? Quelles sont les attitudes respectives que l'on peut attendre des multiples acteurs qui

évoluent sur une scène où la philanthropie représente souvent plus une menace qu'un espoir ? Ces quelques interrogations balisent les axes de réflexions qui ont permis d'aboutir à des propositions réalistes et concrètes de nature à faire évoluer le concept RECAMP vers un outil encore plus pertinent et viable dans la durée.

RECAMP, et par conséquent les perspectives de stabilités et d'autonomie africaines, doit désormais évoluer selon les quatre axes suivants :

- Il faut européaniser le concept de façon énergique, innovante et ouverte, afin d'en conserver l'esprit et de renforcer l'approche française qui a prouvé son efficience.
- Il faut que RECAMP incite les Africains à participer résolument à la prise en compte de leurs crises sans se reposer exclusivement sur l'aide extérieure et en abandonnant tout réflexe d'assistanat .
- Il faut définir un mécanisme progressif qui vise in fine l'autonomie africaine pour le maintien de la paix sur son continent.
- Il faut que RECAMP convainque les acteurs concernés par la stabilité et la prospérité en Afrique de passer enfin d'une approche concurrente à une logique de cohérence.

Ces dispositions reposent sur des démarches responsables de la part de tous les partenaires dans une logique d'intérêts bien compris et mesurés.

Ces conclusions générales sont l'objet de la dernière partie qui les développe, non seulement sur le plan des principes qui sous-tendent les évolutions du concept RECAMP, mais aussi à propos de leur exécution à court et moyen terme.

Elles sont issues de l'analyse critique des forces et des faiblesses du concept RECAMP et de ses mises en œuvre, exposées au sein de la deuxième partie.

Tout d'abord, un point de situation historique constitue la première partie afin de fournir au lecteur une vue globale, complète mais synthétique des problématiques liées à RECAMP et au maintien de la paix en Afrique.

1. Panorama du maintien de la paix en Afrique.

La politique africaine de la France a toujours été un élément majeur de l'engagement et du rayonnement de la France sur la scène internationale. Membre permanent du conseil de sécurité, la France tient à demeurer le défenseur de ce continent avec lequel elle a noué des liens historiques très forts et toujours très présents. L'attachement de nombreux pays africains à la Francophonie en témoigne. Cependant, la France désire instaurer de nouveaux rapports avec ses alliés africains et préfère un partenariat dynamique et équilibré à un assistantat coûteux et inefficace. Dans ce cadre, depuis moins de dix ans, c'est l'élaboration et l'émergence du concept RECAMP, qui caractérise l'implication française, tant politique que diplomatique et militaire, en matière de sécurité et de maintien de la paix en Afrique. Dans la droite ligne des préoccupations de la communauté internationale et du Département des Opérations de Maintien de la Paix (DOMP) aux Nations Unies, la France cherche à développer un concept fondé sur le multilatéralisme et l'ouverture à tous les pays africains désirant rejoindre librement ce projet.

Pour saisir toute la portée de ce concept, il convient de le replacer dans son contexte historique, issu de la fin de la guerre froide, qui a entraîné une recomposition des équilibres mondiaux et africains en particulier. De même, après avoir rappelé ses débuts empiriques et les grands équilibres qui le caractérisent, une description du concept permettra d'en saisir toute la pertinence. Toutefois, le support de coopération, qu'est RECAMP, n'évolue pas seul, mais est, au contraire, au cœur d'un environnement complexe et interactif. En effet, sous l'impulsion des organisations internationales et des grandes puissances, nombreux sont les programmes et les projets cherchant à améliorer les capacités de maintien de la paix en Afrique. Dans ce cadre, la nécessité de coopération et de coordination s'impose. C'est pourquoi, le concept RECAMP se veut pragmatique et évolutif, afin de s'adapter en permanence aux exigences du moment et à l'essor de nouveaux acteurs internationaux comme l'Union Africaine (UA), l'Union Européenne (UE), mais aussi les ensembles sous-régionaux africains. Le concept est donc bien de portée globale. Il implique des partenaires appelés à jouer un rôle primordial dans les années à venir, tant sur un plan militaire que pour les volets diplomatique et politique.

1.1 Perspective historique

1.1.1 Le contexte stratégique

1.1.1.1 La fin de la stratégie indirecte

L'Afrique durant la guerre froide fut le théâtre d'un affrontement permanent des super-puissances. Les deux géants s'affrontaient selon une stratégie indirecte en soutenant soit des Etats en place, soit des mouvements rebelles (ou de libération nationale). Le cas de l'Angola est significatif. L'UNITA de Jonas SAVIMBI a longtemps été soutenue par les Etats-Unis tandis que le pouvoir en place recevait l'aide massive des soviétiques. En fait, dans le cadre d'une politique « d'endiguement », les Etats-Unis soutenaient tous les gouvernements ou mouvements qui pouvaient s'opposer à l'expansion communiste.

La fin de l'empire soviétique et des affrontements Est-Ouest entraîna une remise en cause de ces alliances et consacra la victoire du modèle démocratique occidental, comme le rappela le président Mitterrand dans son discours lors du sommet de la francophonie à La Baule en juin 1990.

1.1.1.2 L'Afrique au second plan

Les organisations internationales, avec au premier rang l'ONU, ont eu soudain un rôle majeur. Moins soumis aux influences des deux super-puissances, les Etats de la planète se sont naturellement tournés vers les organisations capables, en théorie, d'être des autorités de substitution. Avec l'ONU, ce sont toutes les organisations internationales qui se sont trouvées renforcées. Dès lors, il n'est pas étonnant que l'OUA ait réalisé des progrès significatifs au même moment. Il est tout aussi logique que les échanges entre ces deux organisations (ONU et OUA) se soient renforcés.

De même, avec la fin d'une Europe divisée, les anciennes puissances coloniales européennes ont redécouvert les bénéfices qu'elles pouvaient tirer de la volonté de l'Europe de l'Est d'intégrer le monde occidental et de rattraper son retard économique. Tournés pendant de longues années vers le Sud, les pays européens ont affermi leurs relations avec leurs voisins de l'Est. Incontestablement, les Africains ont eu le sentiment d'être délaissés, ne serait-ce que par la diminution du montant des aides et des investissements consentis au continent. Ce phénomène, que le Fond Monétaire International (FMI) appelle pudiquement la « fatigue de l'aide », est très important. Ainsi, en 2001,

le continent aura reçu deux fois moins d'Aide Publique au Développement (APD) qu'en 1995 soit à peine 16 milliards de dollars¹.

Enfin, les relations tendent à se diversifier. En effet, de nouveaux acteurs aux économies performantes intensifient leurs échanges avec le continent africain. L'Asie, le Proche et le Moyen-Orient, développent leurs liens avec l'Afrique, comme le montre l'aide bilatérale accordée par le Japon, qui représentait pour l'année 1999, la moitié de l'aide bilatérale de la France².

1.1.1.3 La relation France-Afrique

Cependant, l'Afrique continue à être une zone de turbulences où les conflits se multiplient, occasionnant de vastes mouvements de population et d'innombrables victimes. Violation des droits de l'homme, oppositions ethniques, absence de réelle démocratie, déclin économique et surendettement ne pouvaient laisser la communauté internationale totalement indifférente. Malgré la volonté des pays riches de toucher les « dividendes de la paix », que la fin de la guerre froide laissait espérer, le sort de l'Afrique s'impose progressivement de nouveau à eux.

La France, en particulier, n'oublie pas ses relations vieilles de plusieurs siècles avec ce continent. Ses liens, marqués par le rôle de la présence française sur une partie du continent africain, le sang versé par les combattants africains et français sur les champs de bataille de métropole, d'Afrique ou d'ailleurs, restent particulièrement forts avec nombre de pays. Dans ce contexte, la France cherche à mettre en place un nouveau partenariat avec l'Afrique bâti sur des relations mûres et d'égal à égal, se fondant tant sur des relations bilatérales que multilatérales.

Très attachée au rôle et à la prééminence des Nations Unies, la France inscrit résolument son action en faveur du développement de la sécurité en Afrique dans le cadre plus général des actions de l'ONU en faveur de la paix. C'est pourquoi le respect des règles internationales et des résolutions fixées par les Nations Unies est une constante de l'engagement français.

¹ Pascal CHAIGNEAU : « Afrique Noire 2002 : Annus horribilis », article paru dans la revue des conseillers du commerce extérieur, janvier 2003.

² Pascal CHAIGNEAU : « la France, ex-puissance africaine ? », article paru dans la Revue géopolitique africaine, juillet 2001.

1.1.2 Les origines et les fondements du concept RECAMP

1.1.2.1 L'ébauche initiale

Dès les années soixante dix, la France initia en Afrique de l'Ouest un premier organisme de sécurité régional grâce à l'Accord de Non-agression et d'Assistance en matière de Défense (ANAD). Après quelques tergiversations, cet organisme francophone et relativement peu actif fut intégré, en 1999, au mécanisme de sécurité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sous l'impulsion principale du Togo et du Sénégal.

Après être intervenue en 1996 en République Centrafricaine, la France a transmis progressivement sa mission de contrôle à la Mission Interafricaine de Surveillance des Accords de Bangui (MISAB). Cette force interafricaine, initiée et soutenue par des éléments français, a été une expérience réussie permettant d'élaborer progressivement et de façon très pragmatique le concept RECAMP. Cette mission a ensuite été relevée par la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine (MINURCA)³ dont le mandat se déclinait en :

- maintien de la sécurité, de la stabilité et de la liberté de circulation à Bangui ;
- réintégration et le stockage des armes des belligérants ;
- formation des forces de police.

La MINURCA était composée de 1 350 hommes provenant principalement de pays africains, tandis que la France fournissait l'essentiel de l'équipement.

Motivée par cette expérience réussie, la France a développé un concept permettant aux pays africains de contribuer significativement au maintien de la paix sur leur continent, en exploitant la capacité et surtout la volonté de ces pays de prendre en charge leur propre sécurité. Dans ce cadre et dans l'esprit de l'accord tripartite P3⁴ signé en 1997 avec les Etats-Unis et la Grande Bretagne, la France a conçu et proposé, en 1998, le programme RECAMP, qualifié au cours du sommet franco-africain du Louvre, d'« outil dans le cadre de la politique française de sécurité et de défense en Afrique ». L'importance accordée à ce concept et à son caractère politique et diplomatique se traduit par la création d'un poste d'ambassadeur RECAMP par le ministère des affaires étrangères.

³ créée par la résolution 1159 du 27 mars 1998

⁴ Pour l'accord tripartite, voir § 123

S'inscrivant naturellement et totalement dans les grandes fonctions stratégiques de la politique française de sécurité et de défense, le programme RECAMP vise donc, sous l'égide de l'ONU et en coopération avec l'OUA, à aider au renforcement des capacités militaires des pays africains afin de leur permettre de mener, s'ils le désirent, des opérations de maintien de la paix sur leur continent. Il contribue également au développement et au renforcement du rôle des organisations sous-régionales africaines en matière de sécurité, dans un climat de confiance mutuelle.

1.1.2.2 Les équilibres majeurs

Les principes fondamentaux structurant ce programme RECAMP s'articulent autour d'un double équilibre, d'une part, entre « fidélité » et « ouverture », et d'autre part entre « non-ingérence » et « non-indifférence ». La fidélité se traduit par le respect des accords de défense comme des accords de coopération mais aussi par le respect des liens historiques et culturels. Cela n'empêche pas de mener parallèlement des actions d'ouverture afin d'élargir la solidarité française à l'ensemble du continent, tout en essayant de promouvoir une approche européenne de la sécurité en Afrique. De même, la non-ingérence s'impose par le respect de la souveraineté des Etats et la volonté d'inciter les Africains à s'investir dans les opérations de maintien de la paix sur le continent. Cet aspect ne signifie pas pour autant indifférence mais au contraire soutien et aide aux Africains dans la prise en charge de leur propre sécurité, en privilégiant l'approche sous-régionale, en participant à la promotion de l'état de droit, de la démocratie et des droits de l'homme.

En plus de ces principes fondamentaux clairement affichés, la France, en période de rigueur budgétaire, se doit de respecter un certain équilibre financier. Ainsi, le coût de RECAMP doit rester raisonnable. Il s'élève globalement, pour le ministère de la défense, à une trentaine de millions d'euros par an. Cette somme, difficile à évaluer car faisant partie d'un tout beaucoup plus large (dispositif militaire français en Afrique, coopération militaire de défense...), se répartit entre les équipements, la formation, les exercices⁵ et le soutien aux engagements. La pertinence du pré-positionnement français en Afrique et la recherche permanente de contributeurs financiers extérieurs comme l'ONU, l'Union Européenne et d'autres pays riches permettent de limiter les dépenses françaises, sans remettre en cause l'esprit, la cohérence et l'efficacité du concept.

⁵Par exemple, l'exercice Tanzanite en 2002 a coûté sept millions d'euros

1.1.2.3 La prévention

La priorité donnée à la prévention, autre fondement du concept, est affirmée à plusieurs reprises de la manière la plus explicite, traduisant la volonté d'inscrire le programme d'abord en amont des crises avant de le définir comme un outil de gestion de celles-ci.

Les domaines d'emploi de RECAMP s'inscrivent, par conséquent, prioritairement dans le champ de la prévention. Des actions de soutien à la diplomatie de défense viennent compléter les actions à caractère militaire, à savoir formation des cadres et des unités, entraînement des forces et soutien des contingents africains à partir des matériels pré-positionnés.

Mais, plus que la somme des actions conduites au sein du programme, c'est sa dimension préventive qu'il faut mettre en avant. RECAMP repose sur plusieurs idées-force qui ont toutes comme principe la construction ou le maintien de la confiance et l'assistance au développement de forces armées d'Etats démocratiques :

- idée de partenariat : RECAMP est une offre de services à des Etats africains responsables et volontaires ;
- idée de continuité du dialogue entre autorités politiques et militaires au sein des Etats, entre les pays, entre les Etats et la sous-région, les organisations régionales et internationales ;
- idée d'équilibre dans l'attention apportée à la formation et à l'entraînement des unités des pays d'une même sous-région afin d'éviter de susciter le moindre déséquilibre régional.

Ce concept repose donc clairement sur la volonté des Etats francophones ou pas, africains ou non de participer à la prévention et au maintien de la paix en Afrique. Ainsi, chaque pays « contributeur »⁶ choisit sa forme de participation, qui peut être aussi bien diplomatique, financière, matérielle que militaire.

1.1.3 Les modalités

La mise en œuvre du programme RECAMP s'articule en trois volets : la formation, l'entraînement et l'engagement⁷

⁶La notion de pays « donateurs » (d'argent, de matériel...) en opposition aux pays « contributeurs » (en troupes) est désormais abandonnée, tout pays est « contributeur » quel que soit son apport.

⁷ La dénomination des trois volets est évolutive : initialement on parlait de « formation », « entraînement », « équipement ». De même, actuellement, le terme « formation » est parfois remplacé par « coopération ».

1.1.3.1 La formation

La France propose différents programmes de formation afin de répondre aux besoins individuels mais aussi collectifs.

1.1.3.1.1 Les formations individuelles

Les formations individuelles peuvent tout d'abord être proposées aux élites civiles du plus haut niveau ayant vocation à participer au programme RECAMP. Pour ce faire, le forum de l'IHEDN sur le continent africain (FICA) est une tribune particulièrement adaptée. Dans le même esprit, la Direction de la Coopération Militaire et de Défense (DCMD) permet aux élites militaires des pays africains de participer à des formations de haut niveau au sein de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN) ou du Collège Interarmées de Défense (CID).

A un niveau intermédiaire, trois écoles françaises proposent des modules adaptés aux opérations de maintien de la paix et accueillent donc des cadres africains désirant se former pour RECAMP⁸. Ces écoles sont :

- l'École d'Etat Major (EEM) à COMPIEGNE pour la formation en état-major ;
- l'École d'Application du Train (EAT) à TOURS pour le soutien et l'administration ;
- l'École d'Application de l'Infanterie (EAI) à MONTPELLIER pour la formation opérationnelle en combat d'infanterie.

Sur le continent africain, l'École de Maintien de la Paix (EMP), initialement située à Zambakro en Côte d'Ivoire, et depuis fin 2002 à Koulikoro au Mali propose trois types de stage afin de préparer les officiers africains aux engagements dans des opérations de maintien de la Paix :

- Stage d'observateur dans une opération de soutien de la paix
- Stage d'officier d'état-major en PC de bataillon
- Stage d'officier d'état-major en PC de brigade

⁸ Les autres écoles françaises participent également à la formation de cadres africains, mais sans avoir de module spécifiquement RECAMP.

Quinze à vingt places sont offertes par stage et par an, ce qui a permis à cette école de former déjà près de 500 officiers africains de toutes nationalités. L'objectif est que, à terme, chaque stage soit sanctionné par un diplôme des Nations Unies. D'ailleurs, les instructeurs de l'école suivent, préalablement à leur affectation, le stage spécifique de l'ONU organisé par le département des opérations de maintien de la paix (DOMP).

De plus et dans la droite ligne des partenariats existant avec nombre de pays, 15 écoles nationales à vocation régionales (ENVR) proposent désormais des stages pour répondre au besoin de dispenser un enseignement spécialisé et adapté aux réalités africaines.

La carte ci-après montre la localisation de ces écoles.

Les Ecoles Nationales à Vocation Régionale et les Centres de la Paix

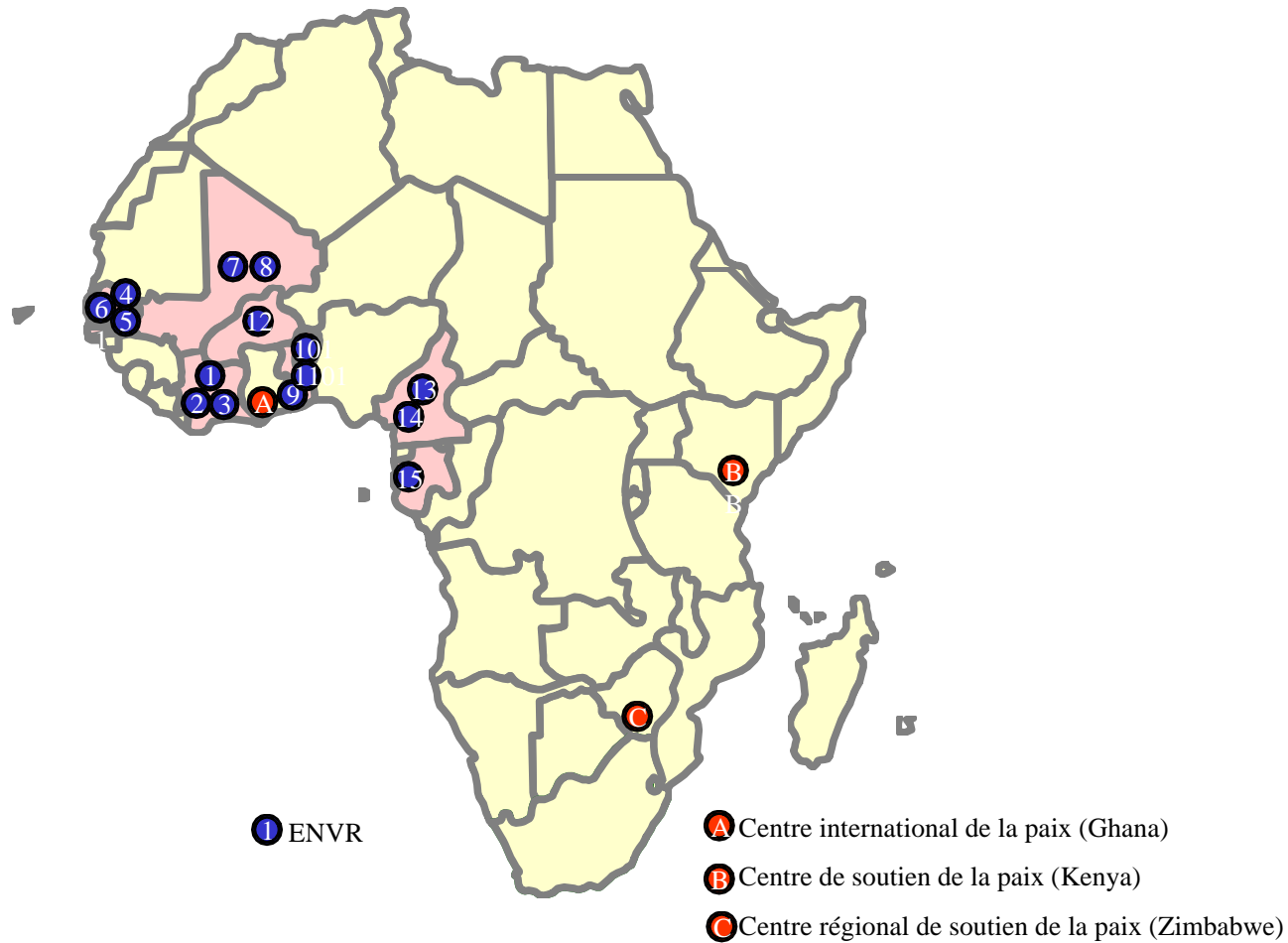


Figure 1 : carte des écoles africaines ENVR et centres de la paix.

ENVR (15)

Côte-d'Ivoire :

- Division d'Application des transmissions, Bouaké (1)
- Centre d'Instruction Navale, Abidjan (2)
- Cours d'Application de Gendarmerie, Abidjan (3)

Sénégal :

- Ecole d'Infanterie, Thiès (4)
- Ecole Nationale d'Officiers d'Active, Thiès (5)
- Centre de perfectionnement de la gendarmerie mobile, Ouakam (6)

Mali :

- Ecole d'état-major (et désormais EMP), Koulikoro (7)
- Ecole militaire d'administration, Koulikoro (8)

Togo :

- Ecole du service de Santé, Lomé (9)

Bénin :

- Centre de Perfectionnement de Police Judiciaire, Porto Novo (10)
- Ecole de déminage de Ouidah (11)

Burkina-Faso :

- Ecole à vocation technique, Ouagadougou (12)

Cameroun :

- Centre de perfectionnement de Gendarmerie mobile, Awae (13)
- Pôle aéronautique de Garoua (14)

Gabon :

- Ecole d'état-major, Libreville (15)

1.1.3.1.2 Les formations collectives.

Dispensées par des détachements d'instruction souvent issus des forces françaises pré-positionnées sur le continent, les formations collectives peuvent recouvrir des domaines très divers. Elles sont articulées en quatre types de détachements⁹ :

- le détachement d'instruction opérationnelle (DIO). Il a pour objet de donner une compétence opérationnelle aux unités dans le domaine du maintien de la paix, sous sa forme la plus large. Il s'adresse avant tout à des unités de combat, en particulier celles qui sont désignées pour participer à une opération ;
- le détachement d'instruction technique (DIT). Il vise à améliorer la capacité des unités logistiques et peut revêtir un nombre important de fonctions différentes et complémentaires : soutien des véhicules, armement d'une chaîne de soutien, ravitaillement, etc... ;
- le détachement d'instruction de la gendarmerie (DIG). Il est centré sur la formation et l'entraînement des forces de sécurité, principalement de type gendarmerie, c'est-à-dire des unités appelées à assurer des fonctions de sécurité publique, soit au cours d'une opération de maintien de la paix, soit dans le cadre d'une opération interne ;
- le détachement d'instruction humanitaire (DIH). Il concerne principalement les actions de soutien humanitaire direct auprès des populations : organisation d'un camp de réfugiés, secours d'urgence, etc. Ce type de détachement ne peut cependant se substituer à la formation de spécialistes, notamment dans le domaine paramédical.

1.1.3.2 L'entraînement

Afin de permettre aux pays africains de mieux prendre en compte leur sécurité, une participation importante est recherchée dans l'organisation des activités RECAMP. Ainsi, les élites civiles sont associées le plus possible aux séminaires. Les cadres militaires sont confrontés aux niveaux les plus élevés des structures de commandement. Enfin les unités africaines contribuent à la génération de force. L'entraînement s'organise dès lors autour de trois volets : les cycles majeurs, les cycles intermédiaires et les exercices hors cycles.

⁹ RECAMP XXI - Concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix (RECAMP), n° 3100/DEF/EMA/EMP.1/NP du 28 décembre 2001.

1.1.3.2.1 Les cycles majeurs (annexe 1)

Depuis les débuts de RECAMP, trois cycles majeurs complets ont été joués et ont concerné toujours plus de participants :

- 1996-1998 : GUIDIMAKHA, qui concrétisa l'émergence du concept et scella le rapprochement entre l'ANAD et la CEDEAO.
- 1998-2000 : GABON 2000
- 2000-2002 : TANZANITE

Actuellement le cycle RECAMP IV est en cours et se met en œuvre au sein de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cet exercice, qui se déroulera au Bénin et qui concernera 21 pays contributeurs, s'articule autour de cinq événements majeurs :

- juin 2003 : conférence d'initialisation à la CEDEAO à Abuja (Nigeria);
- mai 2004 : séminaire politico-militaire à Accra (Ghana);
- juin 2004 : conférence stratégique à Abuja (Nigeria);
- novembre-décembre 2004 : exercice de PC et avec troupes (CPX et FTX) au Bénin;
- février 2005 : conférence de « retour d'expérience » à la CEDEAO à Abuja.

A ces événements majeurs, trois conférences de planification ont été prévues en novembre 2003, juin et septembre 2004 à Cotonou (Bénin).

Un cycle, d'une durée d'environ 24 mois, comporte quatre rendez-vous successifs majeurs :

1. Le séminaire politico-militaire se tient à l'issue des conférences de planification initiale (IPC) et principale (MPC). Rassemblant des représentants d'organisations internationales (ONU, UA, etc.), régionales, gouvernementales et non gouvernementales ainsi que de hautes autorités civiles et militaires, ce séminaire constitue un forum de réflexion et de partage d'expériences centré sur un ou plusieurs thèmes intéressant les pays de la sous-région qui participent à l'exercice. Un exercice pratique permet de rédiger une directive initiale de planification (DIP), qui sera utilisée pour la suite de l'exercice.
2. La conférence stratégique permet d'entraîner les structures militaires du niveau stratégique de la sous-région. Le but est la rédaction d'un concept d'opération (CONOPS) et d'un plan d'opération (OPLAN).

3. L'exercice de PC (CPX)¹⁰ vise à instruire et entraîner un état-major multinational, à planifier et à conduire une opération de soutien de la paix sous commandement africain.
4. L'exercice avec troupes (FTX)¹¹, organisé dans l'un des pays de la sous-région, a pour but d'instruire et d'entraîner une force multinationale africaine du niveau du bataillon à une opération de soutien de la paix. Ce bataillon est placé sous l'autorité de l'état-major multinational mis sur pied lors de l'exercice de PC (CPX).

Chaque fois que possible, un séminaire "retour d'expérience" est organisé en fin de cycle majeur.

La planification des exercices est volontairement effectuée dès l'année A-2, afin de tenir compte des impératifs de programmation et de budgétisation propres à chaque pays contributeur. Ces délais permettent également d'associer, au plus tôt et le plus possible, les pays concernés par le montage, l'organisation et la conduite de l'exercice.

Ces exercices majeurs RECAMP constituent, de plus, une occasion privilégiée de développer le dialogue avec les organisations humanitaires et mettre au point des modes de coordination. Dans toute la mesure du possible, les activités RECAMP sont donc mises à profit pour y associer les OI et ONG humanitaires.

¹⁰ CPX : Command Post Exercise.

¹¹ FTX : Field Training Exercise.

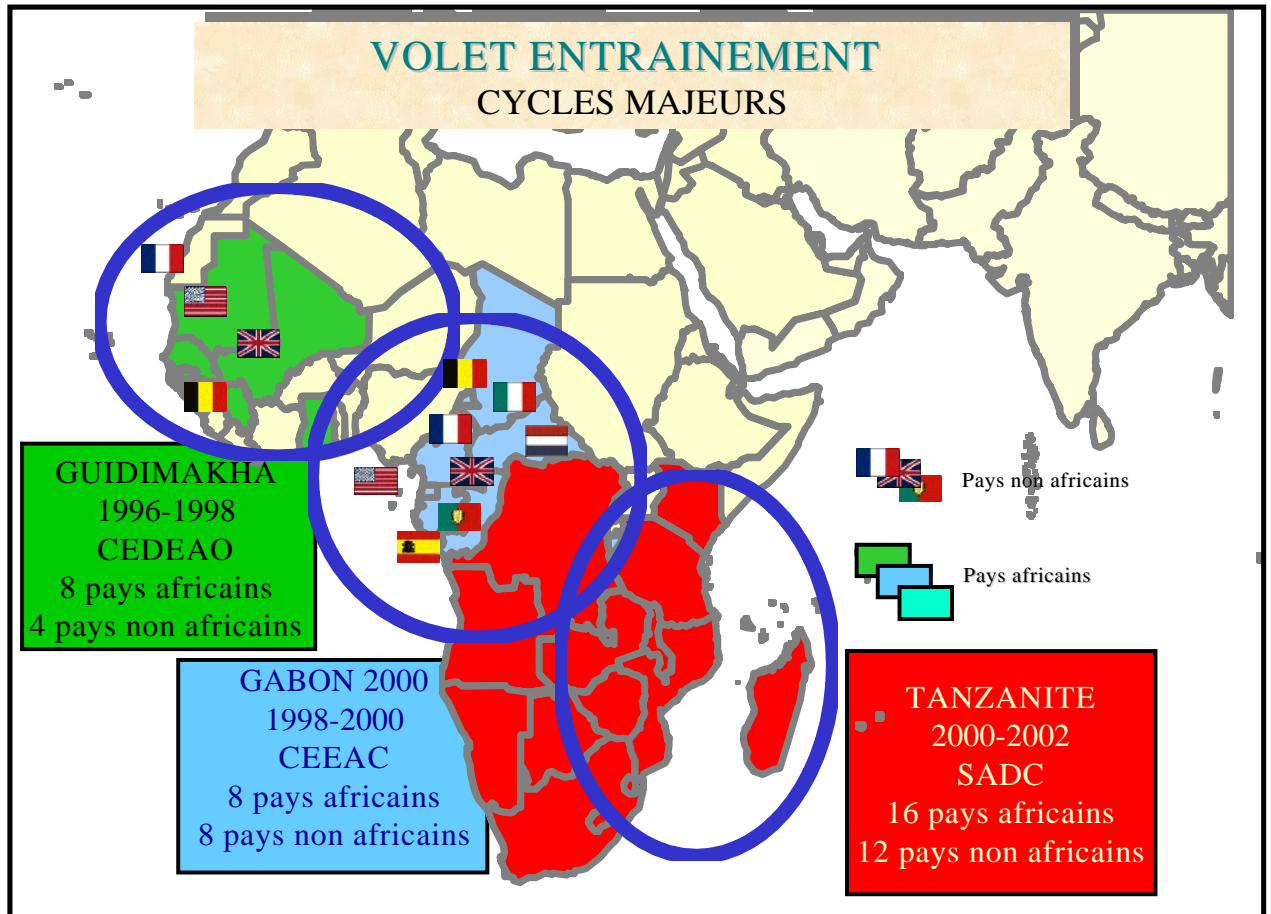


Figure 2 : carte des exercices RECAMP.

1.1.3.2.2 Cycles intermédiaires et exercices hors cycles

Cherchant un partenariat équilibré pour toute l’Afrique, les délais entre deux cycles majeurs RECAMP dans une même sous-région sont donc de l’ordre de 6 à 8 ans. C’est pourquoi, des cycles intermédiaires ont été prévus dans le souci d’assurer la continuité de la formation au maintien de la paix dans la sous-région. Grâce aux forces pré-positionnées des rendez-vous intermédiaires sont organisés. Ces rendez-vous intermédiaires ont lieu tous les 2 ans et peuvent prendre diverses formes : forum, séminaire, exercice sur cartes (MAPEX). Le but est de maintenir les savoir-faire acquis en faisant travailler le plus grand nombre possible d’intervenants civils et militaires, français et africains d’une sous-région sur des problématiques propres et actuelles. Les enseignements de ces rendez-vous intermédiaires permettent d’orienter collectivement la formation et l’entraînement des troupes de la sous-région afin de les faire progresser dans des domaines de compétence dont le

besoin a été plus particulièrement souligné. Pour la France, cela se traduit le plus souvent par la mise en place de détachements d’instruction (DI) issus des forces pré-positionnées et adaptés aux besoins définis.

Enfin, lorsqu’un ou plusieurs pays africains prennent l’initiative d’organiser eux-mêmes un exercice multinational sur le maintien de la paix, la France peut, par l’intermédiaire de ses forces pré-positionnées le soutenir et le conseiller ponctuellement. Le plus souvent, ce soutien prend la forme de DI adaptés au thème de l’exercice. Dans ce cadre, les exercices sont nombreux et variés. Ils sont présentés sur la figure n°3.

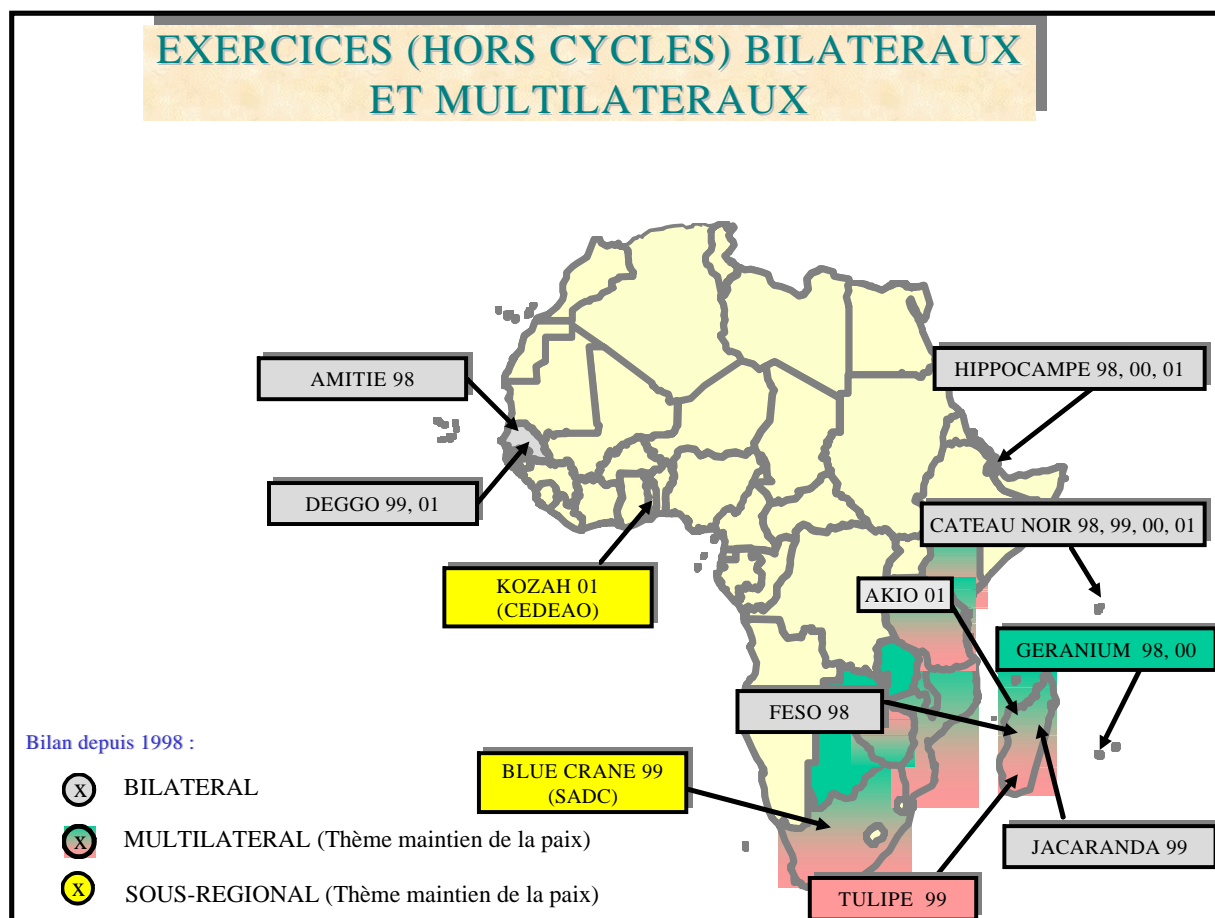


Figure 3 : carte des exercices hors cycles RECAMP, bilatéraux et multilatéraux.

1.1.3.3 L’engagement (annexe 2)

Le concept RECAMP, s'il souligne l'importance de la prévention, concrétise sa finalité avec le volet engagement, qui permet de constater la pertinence et l'efficacité du programme. En particulier, si il n'y a qu'un concept RECAMP, il y a des applications chaque fois différentes, prouvant l'adaptabilité du concept aux circonstances :

- l'engagement peut être directement sous l'égide de l'ONU (MONUC), sous celle de plusieurs sous-régions (MISAB) ou sous la responsabilité d'une seule (BISSAU, MICECI) ;
- l'ONU peut prendre le relais d'une mission sans remettre en cause son caractère RECAMP (MINURCA, ONUCI) ;
- la force RECAMP peut agir en coordination avec une force française présente sur le terrain (MICECI, FOMUC) ou bien de façon indépendante (BISSAU, MONUC) ;
- le soutien français (DETSOUT) peut être situé sur le même territoire (MISAB, MICECI, FOMUC) ou principalement à l'extérieur (MONUC, FOMUC).

VOLET ENGAGEMENT

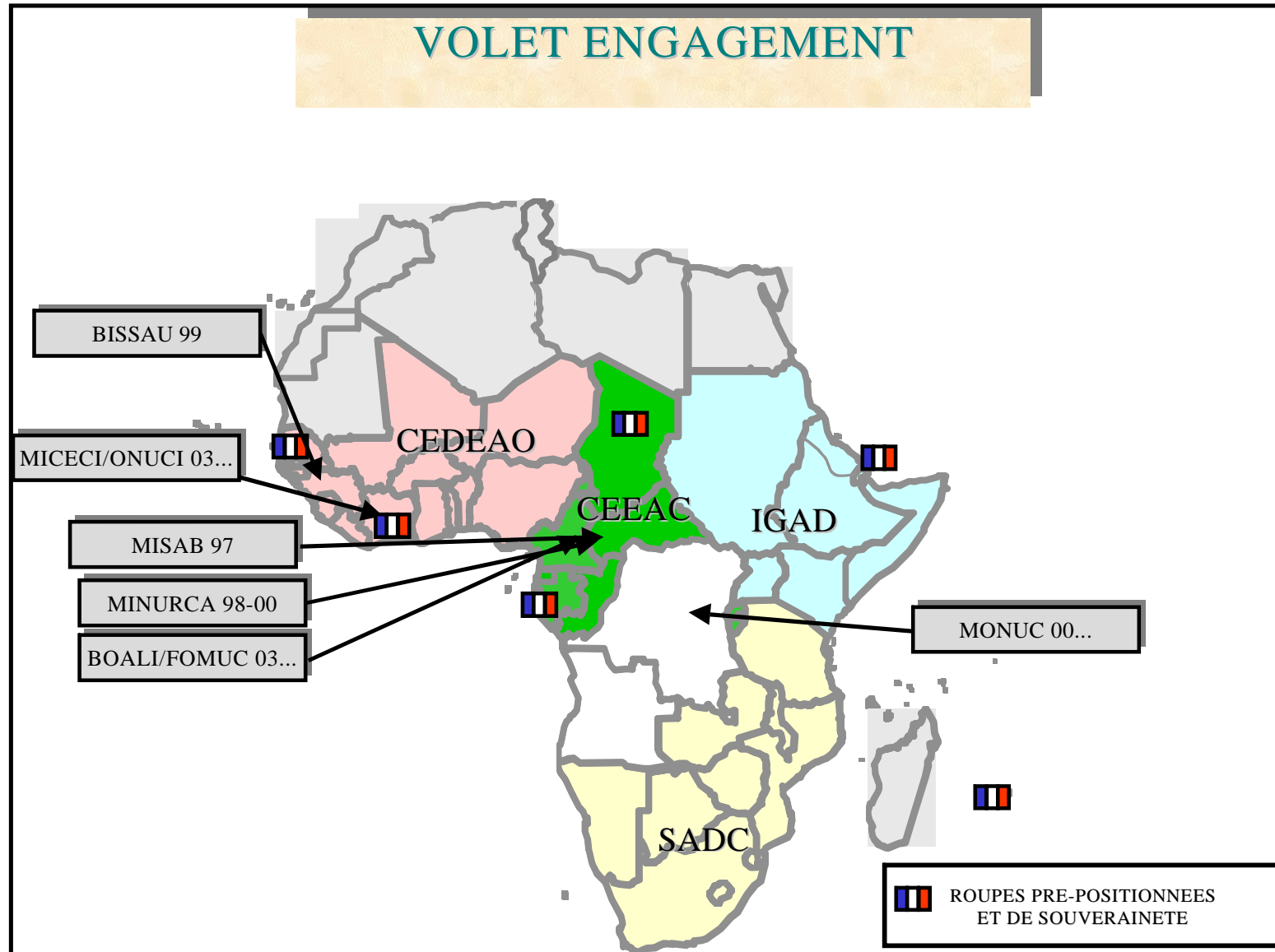


Figure 4 : le volet engagement de RECAMP.

Dans tous les cas, ces engagements RECAMP sont systématiquement légitimés en étant placés sous le commandement d'instances supranationales comme les Nations Unies (cas de la MONUC en RDC) ou des sous-régions (cas de la CEMAC en RCA et de la CEDEAO en RCI, qui toutes deux sont passés sous l'égide de l'ONU).

Ce volet engagement du programme s'articule autour de trois aspects principaux : l'équipement, la préparation opérationnelle, la projection et le soutien opérationnel.

1.1.3.3.1 L'équipement

Pour soutenir la montée en puissance de forces interafricaines de maintien de la paix, la France participe à l'équipement complet des troupes. Pour cela, les armées françaises ont pré-positionné outre-mer, au sein de leurs dispositifs des Forces françaises du Cap Vert (FFCV), des Troupes françaises au Gabon (TFG), des Forces françaises de Djibouti (FFDJ), les matériels pour équiper totalement le volume d'un bataillon RECAMP à 600 hommes par site. Ce matériel reste la propriété de l'armée de Terre française, dont le personnel est chargé de la gestion et de l'entretien. Il est donc réintégré dans les dépôts à la fin des opérations¹². Cette dotation est nécessaire, mais non suffisante, pour l'équipement d'un bataillon. Aussi peut-elle être complétée par des équipements venant de métropole, en fonction des besoins, de la situation particulière et des décisions prises.

Le matériel mis en place dans les dépôts RECAMP a, jusqu'à présent, rendu de bons et de nombreux services, mais il est aujourd'hui largement obsolète et ne correspond plus, ni au besoin des opérations actuelles, ni aux normes exigées par l'ONU. C'est pourquoi un programme de modernisation est en cours. Il comprend principalement le durcissement du parc automobile, par la mise en place de cinquante VAB, de façon à équiper le volume d'une compagnie par bataillon, et la modernisation du parc de véhicules légers en remplacement des Jeeps par cinquante VLTT P4. Ce programme passe également par un partenariat entre le ministère de la Défense, celui des Affaires étrangères (DCMD¹³) et les pays africains concernés. La coopération entre les différents acteurs est parfois complexe puisque l'armée de Terre doit fournir les matériels (50 VAB et 50 P4), tandis que le ministère de la défense assure la projection de ces matériels et finance une partie de leur remise à

¹² Sauf pour le matériel individuel HCCA, considéré comme consommable. Il doit donc être renouvelé à chaque relève.

¹³ DCMD : direction de la coopération militaire et de défense.

niveau. La DCMD, pour sa part, est responsable du soutien sur le plan humain et technique des Etablissements Centralisés de Réparation et de Reconstruction Automobile (ECRRA)¹⁴.

1.1.3.3.2 La préparation opérationnelle

Toute force prévue pour être engagée en mission de maintien de la paix peut et doit bénéficier d'une mise en condition opérationnelle (MCO), nécessaire pour créer ou renforcer la cohésion de l'unité, mais aussi s'approprier tactiquement et techniquement les matériels nouvellement perçus. Ainsi, tout contingent qui souhaite bénéficier d'une formation spécifique et accélérée, préalable à son engagement, peut solliciter le soutien d'un ou plusieurs détachements d'instruction adaptés à sa mission future. Ce volet entraînement opérationnel a été tout particulièrement mis en œuvre pour préparer les bataillons gabonais engagés dans la MINURCA dans les années 1998 et 1999, mais aussi pour la préparation des bataillons sénégalais partant armer la MONUC. Dans tous ces cas le recours aux détachements d'instruction opérationnelle, technique ou humanitaire fut la règle.

1.1.3.3.3 Le soutien opérationnel

Chaque opération comporte ses spécificités mais dans tout les cas un soutien à la projection puis dans la durée est incontournable. Le plus souvent ces soutiens sont le fruit d'ententes bilatérales ne concernant pas forcément la France et aucune règle figée ne peut être décrite. Ce soutien peut être très divers et revêtir par exemple une forme toute diplomatique, par un appui de la sous-région engagée, sur la scène internationale. Par exemple, c'est la France qui orchestra le vote de la résolution de l'ONU prévoyant la mise en place de l'ONUCI en Cote d'Ivoire. Il peut être également beaucoup plus concret et militaire avec le déploiement antérieur ou postérieur d'une force française sous commandement national sur ou à proximité du théâtre concerné par l'engagement d'une force RECAMP. Le récent engagement français en République Centrafricaine illustre ce type de soutien opérationnel.

Le concept RECAMP, véritable programme multinational, s'appuyant sur une initiative française et une volonté africaine est donc désormais une réalité. En conséquence, ce concept se veut un outil au service de la politique africaine de sécurité qui, bien loin d'agir de façon isolée et unilatérale,

¹⁴ ECCRA : ateliers nationaux africains de III^e échelon chargés de la réparation et de la reconstruction des véhicules d'origine française et appartenant soit à l'armée nationale, soit à un parc RECAMP (exemple de Dakar ou Djibouti).

s'inscrit résolument dans un environnement mettant en scène de multiples acteurs aux sensibilités et aux intérêts parfois contradictoires.

1.2 Un environnement complexe et interactif

Si la France a toujours joué un rôle majeur en Afrique, elle n'a cependant jamais été la seule à se soucier de ce continent. C'est donc dans un environnement complexe et interactif qu'elle évolue. Depuis la fin de la guerre froide, peu nombreux sont les institutions ou les pays vraiment motivés pour aider l'Afrique à surmonter ses divisions et ses handicaps, afin d'évoluer vers la sécurité. Alors que les efforts se sont jusqu'à présent, le plus souvent, concentrés sur l'aide au développement, la communauté internationale prend désormais conscience que la sécurité doit être affermie concomitamment au développement de la démocratie et de l'économie. Ainsi, les actions des Nations Unies comme de l'Union Africaine (UA), mais aussi des Anglo-saxons s'avèrent bien souvent complémentaires des initiatives françaises. C'est pourquoi, conscients des risques de dispersion, certains Etats ont cherché à se coordonner pour améliorer la cohérence et l'efficacité de leurs actions.

1.2.1 L'ONU et l'UA

1.2.1.1 Les Nations Unies et l'Afrique

Dès 1945, l'ONU voulut mettre en place un système de sécurité collective fondé sur un nouvel ordre international. Ses principes directeurs sont affirmés dans la Charte, avec en particulier les chapitres VI et VII qui constituent la véritable épine dorsale de la légalité internationale en matière de sécurité. Ainsi, le chapitre VI prévoit un système de règlement pacifique des conflits, évitant le recours à la menace ou à l'emploi de la force. Le chapitre VII, pour sa part, est fondamental car il prévoit de mettre en place les moyens politiques, économiques et militaires pour sanctionner un Etat agresseur. Ainsi, c'est bien le Conseil de sécurité qui est le seul qualifié pour prendre parti en cas de rupture de la paix ou d'agression, c'est lui le véritable et unique gardien de la sécurité internationale.

Il est clair que ce système a été paralysé durant toute la période de la guerre froide et ces chapitres ne furent jamais vraiment mis en application. En effet, le droit de veto accordé aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité et la guerre idéologique entre l'Est et l'Ouest ont divisé et annihilé les efforts de cette institution internationale.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, ce verrou idéologique n'existe plus. L'ONU a donc pu s'arroger un rôle majeur dans le maintien et la consolidation de la paix, en particulier en Afrique. Par son implication, l'ONU espérait limiter concrètement le fléau de la violence. Les exemples de la Somalie ou du Rwanda sont caractéristiques, à la fois de la volonté de l'ONU de s'investir, mais aussi de son incapacité d'agir efficacement sur le terrain. Ces échecs traumatisants pour l'Afrique, comme pour la communauté internationale, furent à l'origine d'un certain retrait de l'ONU en Afrique. Ce changement d'attitude est explicable par la crainte des pays contributeurs en troupes de se trouver « embourbés » sur des théâtres coûteux en vies humaines et en ressources. De plus, certains acteurs déterminants de la scène internationale renforcèrent cette tendance au désengagement, par des déclarations. L'exemple du président Bill Clinton, qui, en octobre 1993, déclarait à la tribune des Nations unies, que l'ONU devait savoir dire « non » lorsqu'elle était sollicitée pour des opérations de maintien de la paix qui n'étaient « pas faisables », est caractéristique de cette tendance au repli. D'autres voix préconisent plus catégoriquement de « se retirer de l'Afrique ». « L'âge d'or » des opérations de maintien de la paix sous la responsabilité de l'ONU semble révolu. En 1993, l'engagement militaire global des Nations Unies était de 75 000 casques bleus dans le monde dont 40 000 déployés en Afrique. Six années plus tard, en 1999, il n'y a plus que 1 600 casques bleus sur ce continent. De même, il y avait sept opérations sous l'égide de l'ONU en Afrique en 1993, contre trois en 1999.

Dans ces conditions, il est nécessaire de trouver de nouvelles pistes. En particulier, il est fondamental de responsabiliser l'Afrique elle-même, car comme dans bien des cas, les solutions d'un problème sont d'abord endogènes. Concrètement, l'urgence d'une capacité africaine de maintien de la paix apparaît et pose la double question de la responsabilité et de la responsabilisation de l'Afrique en matière de sécurité sur la terre africaine. Cette évolution, souhaitée également par nombre de pays africains, permet une meilleure adaptation au contexte et une véritable implication politique et humaine des pays africains dans le règlement de leurs crises.

Ainsi, la régionalisation de la sécurité collective est mise en avant. Cette idée de régionalisation n'est d'ailleurs pas nouvelle, car elle apparaît déjà dans la charte des Nations Unies à l'article 52 du

chapitre VIII : « Aucune disposition de la présente charte ne s'oppose à l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action à caractère régional, pourvu que ces accords ou ces organismes et leurs activités soient compatibles avec les principes des Nations Unies. » La régionalisation du maintien de la paix et de la sécurité collective vise donc à confier à un pays ou à un groupe de pays particulièrement concernés, la responsabilité de cet aspect dans une région.

Cependant, ce nouvel équilibre ne signifie pas abandon du continent africain à son propre sort. L'ONU demeure une instance incontournable de légitimation de l'action et se tient prête à insuffler une dynamique de maintien de la paix lorsque des situations difficiles ne sont pas prises en compte par les instances régionales ou sous-régionales. Ainsi, les Nations Unies et plus spécifiquement son Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) sont particulièrement attentives à l'évolution du concept RECAMP et à ses applications concrètes sur le terrain. L'évolution annoncée de la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI) en Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) est une véritable consécration du concept RECAMP par l'ONU.

1.2.1.2 L'institution continentale

Depuis sa naissance, au lendemain des indépendances, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a été particulièrement confrontée aux problèmes de différends frontaliers. Or, elle pouvait difficilement les régler puisqu'elle avait affirmé catégoriquement l'intangibilité des frontières, issues de la décolonisation et le respect de la souveraineté des Etats. Cette incapacité à gérer les problèmes du continent, liés aux blocages dus aux antagonismes de la guerre froide, expliquent l'inefficacité de l'action de cette organisation. La décennie 90 fut bien marquée par quelques tentatives pour rendre le dispositif préventif plus efficient. En particulier, lors du sommet du Caire en 1993, fut annoncé la création d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique¹⁵.

¹⁵ Hassatou Balde : « Les mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits des organisations africaines », article paru dans Actualité et droit international, août 2001.

Ce mécanisme tente avant tout d'agir dans le domaine de la prévention par l'action diplomatique et la négociation. C'est dans cet objectif que les deux tiers du Fonds Spécial de l'OUA pour la paix¹⁶ ont été consacré aux efforts diplomatiques en vue de la résolution des crises et conflits au Burundi, en Sierra Leone, en République Démocratique du Congo, aux Comores et en Somalie. De plus, en 1996, l'OUA a mis en place à son siège d'Addis Abeba, un centre de gestion des conflits comprenant une section d'alerte précoce. Si l'OUA privilégie la prévention, elle n'est cependant pas totalement absente de certaines opérations de maintien de la paix. Sa collaboration avec l'ONU pour la Mission des Nations Unies en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE) tout comme l'envoi d'observateurs au Burundi¹⁷ ou aux Comores¹⁸ prouvent sa volonté d'action. Mais ce mécanisme ne peut fonctionner qu'avec des structures de décision adaptées et efficaces. C'est pourquoi une structure plus souple, s'inspirant du conseil de sécurité de l'ONU fut créée. C'est donc dans cet organe central que se situe le pouvoir. Cet organe est constitué des 15 à 17 membres élus pour un an suivant une répartition géographique équitable. Au sein de cet organe central, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers par les chefs d'Etat, de gouvernement ou les ministres des Affaires étrangères réunis. L'action de l'OUA n'a donc pas été nulle mais est restée très limitée, ce qui était prévisible car dès la déclaration du Caire il était stipulé que « au cas où les conflits dégénèrent au point de nécessiter une intervention internationale collective, l'assistance, et dans la mesure du possible, les services des Nations Unies seront sollicités conformément aux dispositions de la charte ». Par ces propos l'OUA montre bien les limites de son action, qui sont directement liées à ses limites financières et ses divisions internes, comme le montre le conflit en République Démocratique du Congo. Sans argent et sans objectif commun, l'action de l'OUA se limite à quelques médiations diplomatiques et à un recours à des structures autres, sous-régions ou puissances occidentales ayant des programmes de sécurité pour l'Afrique.

L'évolution récente de l'OUA, sous l'impulsion du colonel Kadhafi, qui effectuait ainsi un spectaculaire retour sur la scène internationale, eut lieu à Syrte en Libye un sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement africains (le quatrième dans l'histoire de l'OUA). C'est au cours de ce sommet que fut adopté le projet d'acte constitutif de l'Union africaine, le 9 septembre 1999, sur la base de la charte de l'OUA et du traité d'Abuja¹⁹ de 1991. Le projet, finalement voté par 27 chefs d'Etat, s'est révélé bien en-deçà du projet initial du dirigeant libyen (qui rêvait des

¹⁶ Pour l'année 1998 le fonds fut crédité d'à peine 20 millions de dollars dont 18,2 par des pays ou ONG non-africains. Concernant les pays africains, 1,4 millions furent donnés par l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Egypte, l'Ethiopie, l'Ile Maurice, le Lesotho, la Namibie, la Tunisie.

¹⁷ MIOB : Mission d'observation de l'OUA au Burundi, 1993.

¹⁸ OMIC : Mission d'observateurs aux Comores, 1997 et 1999.

« Etats-Unis d’Afrique ») dans le sens où il était privé de la plupart des mesures contraignantes et qu’aucun calendrier n’était imposé. L’année suivante, à Lomé au Togo, le 36^{ème} sommet de l’OUA a adopté ce projet et l’a soumis à la ratification des cinquante trois Etats membres. Après avoir obtenu la ratification des deux tiers des membres de l’OUA, l’Union africaine (UA) a officiellement été proclamée en mai 2001 à Lusaka en Zambie. Dans ce cadre, le mécanisme de prévention et de gestion des crises de l’OUA a été incorporé aux structures de l’UA. Le Secrétaire général a cependant reçu pour mission de faire évoluer les structures, les procédures et les méthodes de travail de l’organe central.

Il est encore trop tôt pour appréhender correctement les conséquences de cette évolution institutionnelle. Néanmoins, il est permis de penser que cette union, s’inspirant de l’Union Européenne et de l’ONU, aura tendance à développer ses attributions supranationales. Ainsi, même le problème de l’ingérence de l’Union dans un pays tiers commence à être abordé sous le couvert d’actions humanitaires. De même, si les problèmes de sécurité demeurent un domaine encore très sensible, la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD)²⁰ prouve la volonté des Etats de chercher des solutions globales et supranationales pour faire avancer l’Afrique. Il est vrai, toutefois, que le NEPAD est un programme uniquement orienté vers le développement économique des pays sans prendre en compte le volet sécurité, pourtant incontournable lorsque l’on parle de développement en Afrique

1.2.2 Les projets anglo-saxons

1.2.2.1 L’approche américaine

La division de l’Afrique sous plusieurs grands commandements militaires américains montre que cette zone n’est pas vraiment une entité à part entière aux yeux des Etats Unis, mais des éléments d’ensembles plus vastes. Ainsi trois commandements sont concernés :

- Le commandement des Etats Unis en Europe²¹ (EUCOM) a la responsabilité de 42 pays africains ;

¹⁹ Instituant la Communauté économique africaine.

²⁰ NEw Partnership for African Development

²¹ U.S. European Command (qui couvre aussi l’Europe et tous les pays de l’ancienne Union des Républiques Socialistes Soviétiques).

- le commandement central²² préside aux destinées de la corne Est du continent ;
- le commandement du Pacifique²³ couvre les Comores et Madagascar en plus de l'océan indien.

Cette répartition géographique a pu laisser croire que la contribution américaine en matière de sécurité sur le continent africain était insignifiante. Cette appréciation n'est pas vraiment fondée, car durant la guerre Froide les Etats-Unis ont toujours cherché à enrayer la poussée communiste. Depuis la fin de l'antagonisme Est-Ouest, l'implication militaire a pris de nouvelles formes et après le revers essuyé en Somalie, les américains, par le biais de EUCOM, ont mis en œuvre des programmes adaptés articulés autour d'Etats pivots ayant un rôle sous-régional à assumer.

Ainsi, ce fut à partir de 1996 le programme ACRI (African Crisis Response Initiative) remplacé, depuis le printemps 2002, par le programme ACOTA (African Contingency Operations for Training and Assistance). La mission de ce programme est de parfaire les capacités existantes de certains pays africains afin de leur permettre de s'engager davantage et de façon plus efficace dans des actions humanitaires ou des opérations de maintien de la paix. Pour ce faire, plusieurs objectifs sont poursuivis. En particulier, les Etats-Unis veulent développer les capacités d'entraînement sur le continent tout en favorisant l'interopérabilité des moyens de commandement et de contrôle. De même, l'augmentation des capacités africaines de maintien de la paix du niveau régional et sous-régional est favorisée. Enfin, le renforcement des capacités logistiques et de maintenance est recherché. En conséquence, depuis 1996, dans le cadre de ces programmes, 8600 soldats africains du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Kenya, du Malawi, du Mali, du Nigeria, du Sénégal et de l'Ouganda ont bénéficié d'aide militaires afin de former et d'équiper des bataillons aptes à être engagés dans des missions de maintien de la paix.

²² U.S. Central Command (Egypte, Soudan, Erythrée, Ethiopie, Djibouti, Somalie, Kenya et Seychelles).

²³ U.S. Pacific Command.

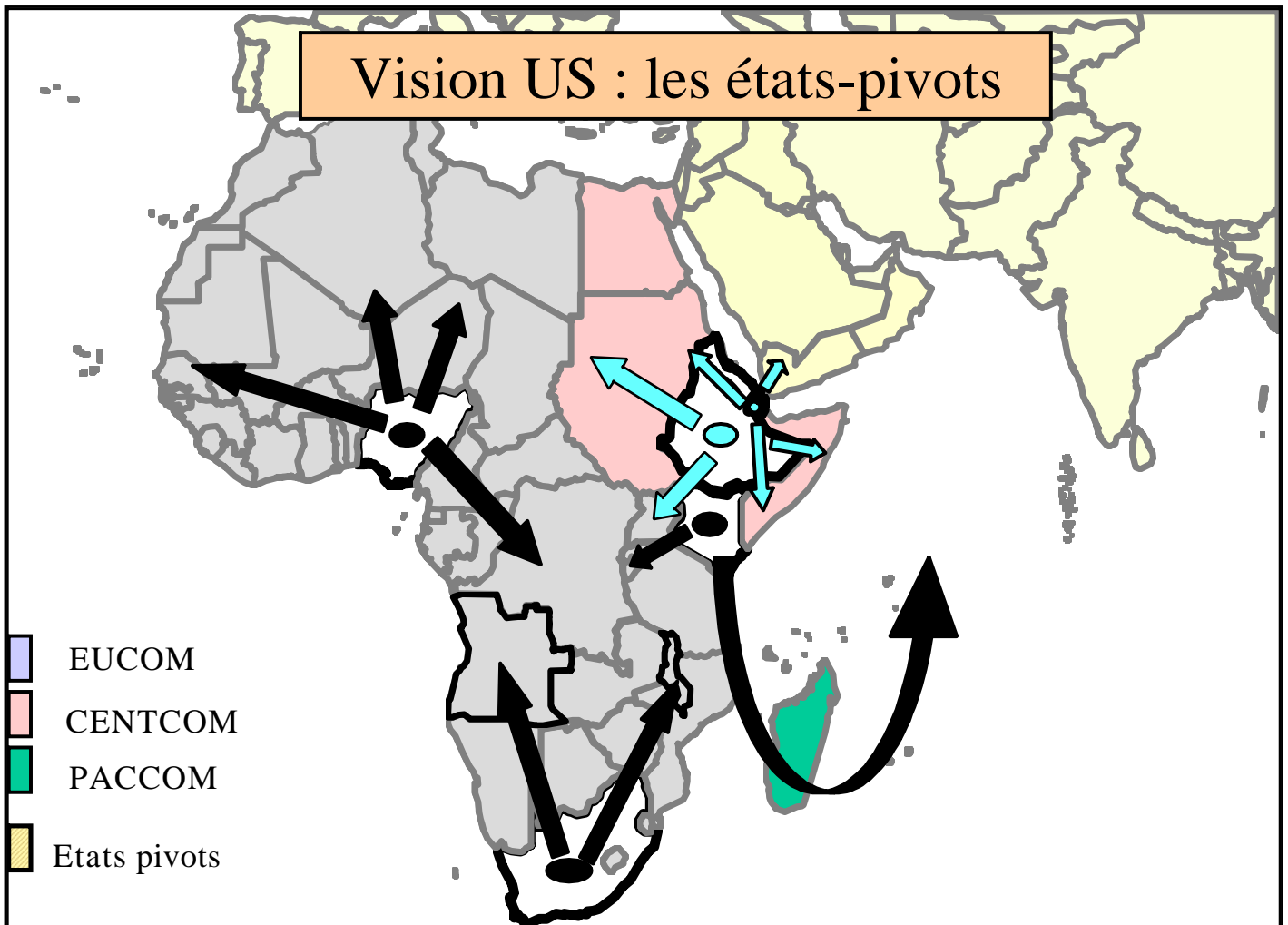


Figure 5 : la vision américaine.

L'action américaine sur le continent est complétée par d'autres programmes non négligeables :

- Le programme militaire international de formation et d'entraînement (International Military Education and Training, IMET) a pour but de former directement aux Etats-Unis des troupes et des cadres africains. Pour l'année 2002, 44 pays africains et plus de dix mille hommes ont été concernés ;

Principaux Bénéficiaires²⁴

| | <u>2001</u> | <u>2002</u> | <u>2003</u> |
|----------------|-------------|-------------|-------------|
| Botswana | 663 | 580 | 600 |
| Ethiopie | 0 | 475 | 500 |
| Ghana | 338 | 470 | 500 |
| Kenya | 443 | 600 | 600 |
| Nigeria | 663 | 750 | 800 |
| Sénégal | 912 | 850 | 900 |
| Afrique du Sud | 1 200 | 1 450 | 1 450 |
| Total Afrique | 8 833 | 10 185 | 11 095 |

- Le programme régional africain de maintien de la paix (Africa Regional Peacekeeping program, ARP) est orienté vers l'aide au maintien de la paix régional. D'ores et déjà, le Nigeria, le Sénégal et le Ghana ont bénéficié de ce programme dans le cadre de la MINUSIL en Sierra Leone. Des aides ont été également données pour faciliter le déploiement d'armées africaines dans des opérations de maintien de la paix que ce soit en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan, ou plus récemment en Côte d'Ivoire. Le budget de ce programme ARP est de trente à quarante millions de dollars par an ;
- Dernièrement et dans la logique du combat mené contre le terrorisme international, le programme PSI (Pan-Sahel Initiative) a pour but d'aider les pays du Sahel (Mali, Niger, Tchad et Mauritanie) à mieux contrôler leurs frontières et les mouvements illégaux qui perdurent entre ces pays. Cette aide se concrétise par l'envoi de détachements d'instruction, comme le montre actuellement la présence au Mali et en Mauritanie d'équipes du premier bataillon du dixième groupe de forces spéciales aéroportées basé à Stuttgart. Le programme PSI prévoit 60 jours de formation pour des unités sévèrement sélectionnées par les pays. Ces unités bénéficient, de plus, d'un équipement assez complet : camionnettes tout-terrain, uniformes et casques, groupes électrogènes, citernes à carburant, matériel de communication et fournitures médicales.

²⁴ Source : www.prairienet.org/acas/military/imet.html

La corne de l'Afrique, sous le commandement de CENTCOM, est elle aussi au centre des préoccupations des Américains. La Somalie en particulier est considérée comme un refuge potentiel pour le terrorisme international et nécessite donc une vigilance toute particulière. En conséquence, en 2002, ils ont créé une force opérationnelle combinée pour cette région composée d'effectifs américains basés dans un premier temps en mer, puis à Djibouti. Cette force qui compte actuellement 1 800 soldats et participe à toute une gamme d'exercices et d'opérations civilo-militaires, telles que la rénovation d'hôpitaux et d'écoles. Dans le même esprit en juin 2003 le président Bush a annoncé une Initiative antiterroriste pour la corne de l'Afrique d'un montant de 100 millions de dollars pour que les États-Unis puissent élargir et accélérer leur coopération antiterroriste avec le Kenya, l'Éthiopie, Djibouti, l'Ouganda, la Tanzanie et l'Érythrée.

Enfin, il faut citer le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (Africa Center for Strategic Studies, ACSS), qui peut avoir une influence sur les décisions américaines. Ce centre est un forum réunissant aux États-Unis des représentants politiques et militaires africains et américains, des universitaires, des chercheurs, des représentants des ONG. Ceux-ci sont invités à réfléchir sur les grands problèmes de sécurité du continent africain. Le 4 février 2004, l'ancien représentant du Nigeria auprès des Nations unies, M. Ibrahim Gambari, a ouvert le Troisième colloque annuel de l'ACSS où quelque 120 participants militaires et civils représentant 48 pays d'Afrique se sont réunis pendant dix jours et ont parlé en particulier de la lutte antiterroriste.

L'approche américaine est forcément différente de l'approche française. En particulier, elle n'a pas toujours été bien accueillie dans les sous-régions. La cause de cette méfiance est liée au concept ACRI lui-même qui repose sur la formation et l'équipement de bataillons dans des pays choisis par les États-Unis, au risque d'entraîner des déséquilibres militaires flagrants dans les sous-régions. En Afrique de l'Ouest par exemple, les États-Unis, conscients du problème, ont tenté de minimiser le mécontentement en équipant aussi bien des unités du Nigeria qu'un bataillon sénégalais. En outre, les États-Unis ont connus quelques déceptions. Ils ont constaté, par exemple, que le matériel distribué pour un bataillon organique se diluait et disparaissait très rapidement dans l'ensemble des unités, ce qui faisait perdre rapidement ses capacités au bataillon concerné... De même, les matériels stockés, gardés et soutenus par des entreprises privées, sur le continent, comme à Freetown, vieillissent prématurément par manque d'entretien et sont soumis aux impératifs des entreprises de sous-traitance qui n'ont pas toujours la disponibilité et les compétences espérées.

1.2.2.2 L'approche britannique

Comme les Français, les Britanniques ont une histoire qui les lie à nombre de pays africains. Toutefois, leur approche est très pragmatique et actuellement leur priorité en matière de politique étrangère n'est pas l'Afrique mais le Moyen Orient. De plus le format actuel et les engagements opérationnels des forces armées britanniques ne leur permettent pas d'envisager un dispositif permanent sur ce continent. C'est pourquoi, leur approche se veut avant tout préventive et s'articule autour de ses attachés militaires et de son programme BPST (British Peace Support Team, anciennement BMATT, British Military Advisory Training Team). Comme pour les Etats-Unis, des Etats pivots et des sous-régions ont été mis en exergue.

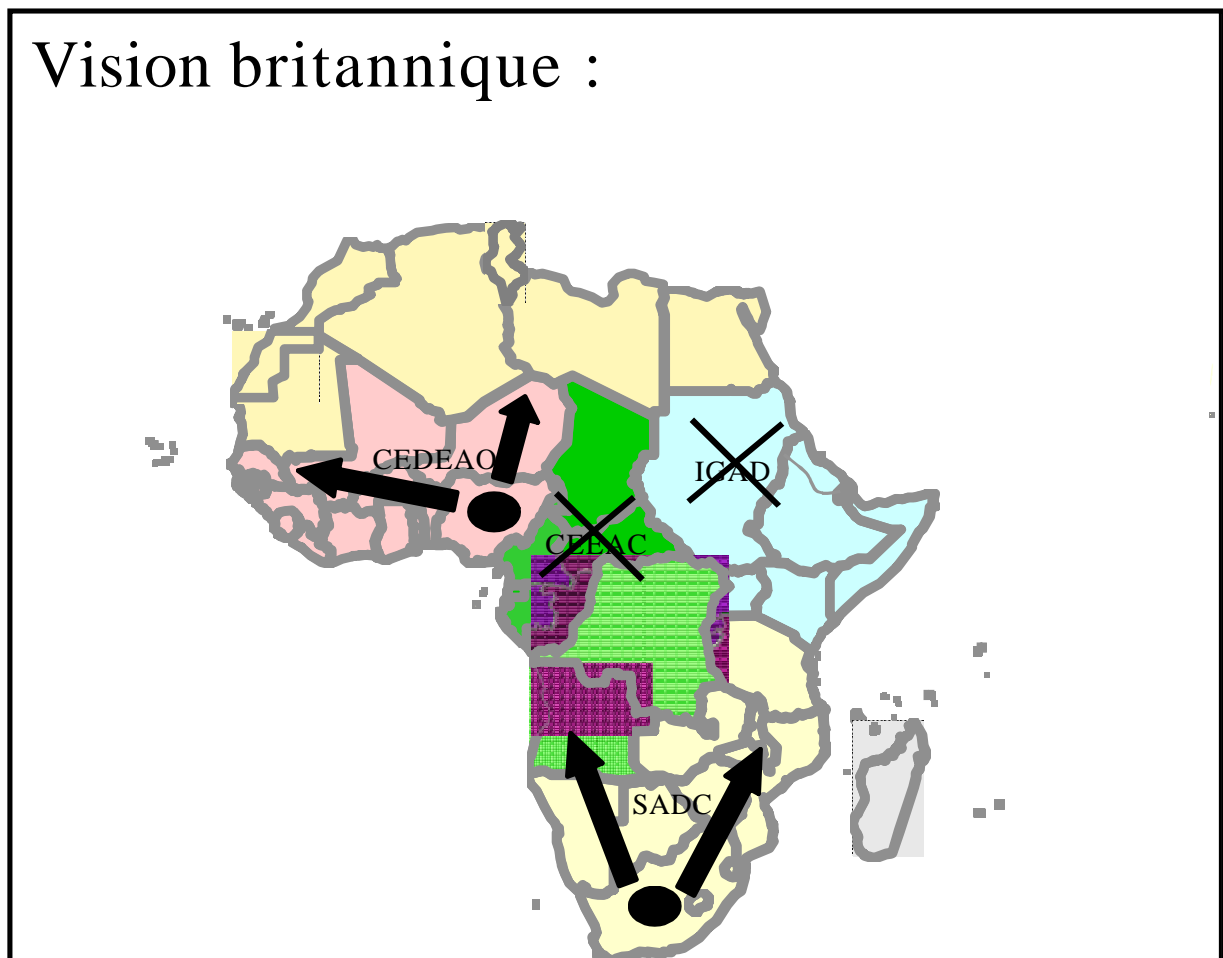


Figure 6 : l'approche Britannique.

Les priorités géographiques anglaises pour la prévention des conflits sont donc les suivantes :

- Région des grands lacs :
 - soutien au processus de paix au Burundi et en RDC par une aide BPST à la République Sud africaine (RSA) dans sa mission de protection des réfugiés de retour au Burundi et par un soutien logistique des forces RSA engagées en RDC au sein de la MONUC ;

- Afrique du Sud :
 - soutien à la montée en puissance du rôle régional du pays par une assistance BPST permettant le développement des capacités requises pour des opérations de maintien de la paix.
 - Volonté d'aider le Zimbabwe par l'envoi d'équipes BPST.
 - Soutien au développement des instances sous-régionales ;

- Afrique de l'Ouest :
 - soutien à la montée en puissance du rôle régional du Nigéria par l'assistance d'une équipe de conseillers militaires.
 - Renforcement des capacités de la CEDEAO par l'envoi d'un officier planificateur.
 - Promotion d'un développement sur le long terme du Sierra Leone par une aide BPST pour réorganiser les forces armées du pays.
 - Soutien au Ghana dans le développement de son école d'état-major et du centre international de la paix Koffi ANNAN²⁵ à Acra ;

- Afrique de l'Est :
 - Soutien des initiatives en faveur de la paix et de la réconciliation que ce soit au Soudan, en soutenant la mission sur la frontière Ethiopie - Erythrée ou en Somalie.
 - Aide BPST pour le développement du centre de soutien de la paix au Kenya²⁶ ouvert depuis août 2001. Le but de ce centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix (Peace Support Training Center, PSTC), est de donner la possibilité aux troupes de

²⁵ Voir carte § 1131.

²⁶ Voir carte § 1131.

la sous-région de suivre des stages de formations à ce type d'opération pendant trois mois.

Le Royaume Uni est donc lui aussi bien présent sur la scène africaine et son intervention directe en Sierra Leone en 2000 rappelle qu'il tient à assumer, militairement s'il le faut, ses responsabilités dans la région. De même sa participation à de nombreux exercices sur le terrain en Afrique du Sud, au Kenya, au Ghana ou au Botswana, mais aussi à Tanzanie 02 lui permet d'être présent concrètement auprès des Etats amis. L'approche anglaise semble moins participative que la française, comme le montre, par exemple, la préparation des exercices, qui à la différence de la méthode française, limite au maximum les rencontres en amont, pour se focaliser sur l'exercice « terrain », qui demeure sous commandement britannique.

1.2.3 L'accord tripartite

Toutes ces initiatives occidentales en faveur des capacités de maintien de la paix en Afrique auraient rapidement pu se transformer en une concurrence entre les grandes puissances pour s'implanter en Afrique pour étendre sa sphère d'influence au profit de leurs intérêts nationaux qu'ils soient économiques ou diplomatiques. Cette analyse ne peut être totalement écartée, cependant face à l'ampleur de la tâche et les coûts induits, les trois puissances les plus impliquées ont tenté de coordonner leurs efforts dès mai 1997. Par la signature de l'accord tripartite²⁷ P3, Américains, Anglais et Français cherchèrent à rationaliser leurs actions et à mieux comprendre les actions entreprises par chacun.

Cette démarche repose sur quatre principes fondamentaux²⁸ :

1. Amélioration de la capacité à long terme : l'objectif est l'amélioration des capacités africaines en matière de maintien de la paix, en particulier la capacité de mettre en place des réponses collectives, rapides et efficaces aux crises humanitaires ou autres et en cohérence avec les objectifs des Nations Unies. Cet objectif sera atteint grâce à des efforts coordonnés et soutenus pour augmenter l'interopérabilité par des formations et des exercices conjoints et en développant une doctrine commune pour le maintien de la paix. L'intention n'est pas de créer une force africaine permanente, les efforts en ce sens relevant des pays africains eux-mêmes.

²⁷ Cf. l'annexe 3.

²⁸ Message du DETFRA NEW YORK au MINCOOP Paris du 22 mai 1997

2. **Légitimité** : les activités seront conduites en consultation et en coordination avec les Nations Unies et l'OUA²⁹. Les secrétariats de l'ONU et de l'OUA seront associés à la coordination des activités de formation.
3. **Ouverture** : tous les Etats africains pourront être admis à participer, à l'exception de ceux soumis à des sanctions imposées par le conseil de sécurité des Nations Unies. Par ailleurs, les pays donateurs seront libres de déterminer avec quels Etats ils entendent coopérer sur des projets spécifiques et ne seront pas contraints de contribuer financièrement ou d'une autre manière à un projet avec lequel ils ne seraient pas d'accord.
4. **Transparence** : la transparence sera complète vis-à-vis de la communauté internationale et en particulier des Etats africains et donateurs. Un groupe de soutien au maintien de la paix en Afrique sera mis en place à cette fin.

Cet accord demeura au stade de la déclaration d'intention. Il est cependant important car il est la seule véritable référence officielle liant les trois puissances. Il faut également souligner que lors du sommet du Touquet, en 2003, la Grande Bretagne et la France ont réaffirmé leur concordance de vue concernant le développement et la stabilisation de l'Afrique.

1.3 Les facteurs d'évolution du concept

1.3.1 Evolution de la pensée française

Le concept RECAMP, élaboré en période de cohabitation politique en France, a permis de trouver un terrain d'entente entre les différentes sensibilités au pouvoir. « Politiquement correct », ce concept permettait de rester présent sur le continent africain dont le soutien diplomatique demeure indispensable pour le membre permanent du conseil de sécurité qu'est la France. Mais il permettait aussi de limiter l'investissement financier et humain à l'heure de la réduction du format militaire français, de l'engagement toujours plus important sur le théâtre des Balkans et des difficultés économiques.

²⁹ Aujourd'hui l'UA.

1.3.1.1 La réforme de la coopération française

Cette évolution se concrétise dans la réforme de la coopération française et la fin du ministère du même nom. Ainsi, la création de la Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD) est effective en 1999. Cette création au sein du ministère des affaires étrangères montre bien la volonté de réformer notre outil de coopération militaire et de défense, dans le cadre plus général de la réforme de la politique de coopération. Elle est « chargée de l'assistance et de la coopération avec les États étrangers dans le domaine militaire. Elle assure la gestion administrative et financière des actions de coopération technique et militaire résultant de l'application d'accords conclus avec des États étrangers, ainsi que l'administration des personnels qui y sont affectés, la mise en place de l'aide logistique et la gestion des stagiaires militaires étrangers.³⁰ » La DCMD relève directement de l'autorité du secrétaire général adjoint, directeur général des Affaires politiques et de sécurité. L'équipe, dirigée par un officier général, est composée de diplomates et de militaires.

Cependant, ces évolutions vont dans le sens du retrait, ce que montre la baisse des crédits alloués à la coopération militaire et de défense. Une réduction de 10 millions d'euros, soit 9,5 %, en 2003 fait suite à la précédente diminution, de 6,2 millions d'euros, opérée en 2002. Cette baisse s'inscrit donc dans la tendance pluriannuelle à la diminution des moyens alloués par la France à la coopération militaire et de défense³¹. Parallèlement, la diminution du nombre de coopérants en Afrique est elle aussi réelle puisque de 570 en 1999, il passe à 427 en 2000, soit un retrait de 25% des effectifs.

Toutefois, il est indispensable de noter que les dépenses concernant RECAMP sont, pour leur part, prises en charge par le ministère de la défense, l'enveloppe s'élève à environ 30 millions d'euros chaque année. Il y a donc progressivement un transfert de charge entre les deux ministères s'investissant pour la sécurité en Afrique.

1.3.1.2 L'approche actuelle

Depuis les événements de septembre 2001 et la réélection du Président Chirac en 2002, l'inflexion de la politique étrangère française vers le continent africain a été sensible. Malgré de réels efforts en

³⁰ arrêté du 10 décembre 1998 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, Journal Officiel n° 289 du 13 décembre 1998, p. 18768, art. 16

³¹ Projet de loi de finances pour 2003 - Tome III - Les moyens des services et les dispositions spéciales (Deuxième partie de la loi de finances) - I. Budgets civils - A. Budget général. Affaires étrangères. Site Internet du Sénat : www.senat.fr/rap/102-068-31/102-068-3122.html

direction des pays émergents d'Europe Centrale et Orientale, la France n'a pas obtenu les retours escomptés³² dans cette région. C'est pourquoi, elle a reporté désormais la grande majorité de ses efforts vers l'Afrique. De même, l'implication directe de la France en Côte d'Ivoire mais aussi en République Centrafricaine exprime bien la volonté d'agir concrètement sur le continent. De plus, cet engagement fut systématiquement suivi par la mise en œuvre du concept RECAMP aux côtés et à la suite des Français. De même, la France s'appuya à chaque fois sur les instances sous-régionales de la zone concernée, montrant toute la pertinence de ce niveau de régulation.

Dans le même temps, c'est tout le dispositif de pré-positionnement des forces françaises sur ce continent qui est désormais conforté, après un allègement important pendant la période 1995-2002. En effet, pour le pays d'accueil, la présence de forces pré-positionnées représente certainement un facteur de stabilisation interne et un intérêt politique régional. Mais ce dispositif présente également plusieurs avantages pour la France. Il permet d'intervenir dans des délais très brefs pour assurer la protection des ressortissants et des étrangers installés dans le pays hôte ou dans la région, et de profiter de bases et de points d'appui procurant de larges facilités (aéroports et espaces aériens liés, dispositifs d'accueil et de soutien d'éventuels renforts) en cas d'interventions extérieures ou de soutien à des interventions en cours. Il faut néanmoins souligner que beaucoup voient tout de même dans la réduction du nombre des personnels déployés pour des missions de longue durée (deux ans) un « affaiblissement de la "culture africaine" au sein de l'armée française »³³. Ainsi, le nombre de coopérants militaires en Côte d'Ivoire avait diminué de moitié entre 1996 et 2002, et la majorité des 580 hommes du 43^{ème} bataillon d'infanterie de marine d'Abidjan provenait de compagnies tournantes présentes quatre mois et venant de métropole. Il est intéressant de constater que les Américains ont étudié notre dispositif et en ont souligné la pertinence, puisqu'ils ont implanté récemment une base à Djibouti et pré-positionné du matériel à Freetown.

« en 1960, la France disait qu'elle partait pour mieux rester ; en 1998, elle dit qu'elle reste pour mieux partir »³⁴. Cette conclusion tirée par monsieur Pascal CHAIGNEAU en 1998 était certainement fondée et caractéristique de la politique menée durant la période de cohabitation. Elle est aujourd'hui largement remise en cause et son outil, RECAMP, a pris désormais toute sa

³² Par exemple, dans le domaine des équipements, l'achat de F16 par la Pologne a été mal ressenti. De même, le soutien ostensible d'un certain nombre de Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) à l'intervention des Etats-Unis en Irak en 2003 a montré les difficultés pour la France d'être épaulée...

³³ AYAD Christophe, MERCHET Jean-Dominique, « La France s'engage à reculons », in Libération, 30 septembre 2002

³⁴ CHAIGNEAU Pascal, « Accords de défense. Si la France pouvait rester ... », in L'autre Afrique, 25 novembre - 1^{er} décembre 1998

dimension, ce que montre son succès auprès des institutions occidentales mais aussi des capitales africaines.

1.3.2 La montée en puissance des ensembles sous-régionaux

Nous l'avons vu, l'OUA et désormais l'UA sont confrontées à de réelles difficultés pour prendre des décisions concrètes et efficaces alors que les intérêts des différents membres sont souvent antagonistes. En outre, ces organisations sont largement marquées par leur tradition de non-ingérence. Tout cela explique le retrait relatif du niveau régional dans le traitement des problèmes de sécurité, même si la proposition de créer une telle force permanente est toujours défendue par certains, dont le colonel Kadhafi. A contrario, l'émergence d'organisations sous-régionales, géographiquement plus homogènes et aux intérêts plus facilement compatibles, se révèle très pertinente. Ce niveau d'action et de réflexion permet, en effet, souvent de trouver des solutions ponctuelles et pragmatiques, pour prévenir ou juguler des conflits dont les conséquences, voire l'extension, risquent de déstabiliser l'ensemble d'une sous-région. C'est pourquoi, de nombreux regroupements s'opèrent, les instances se multiplient et souvent se superposent. Seuls seront abordés les quatre ensembles sous-régionaux structurés ayant une réelle volonté d'action en matière de prévention et de sécurité.

1.3.2.1 La CEDEAO³⁵

L'exemple de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest³⁶ (CEDEAO) est à ce titre caractéristique car, dès 1990, elle créait le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG). Même si les premiers engagements de l'ECOMOG n'ont pas été de grands succès militaires et ont même exacerbé la guerre civile au Liberia, il faut souligner, que tant dans ce pays qu'en Sierra Leone, où là encore l'intervention ne fut qu'un succès relatif, l'ECOMOG est intervenu alors qu'aucun autre organe n'était prêt à le faire. De plus, avec le temps, les progrès institutionnels sont réels au sein de la CEDEAO et pour l'intervention en Guinée-Bissau par exemple, les décisions et l'ordre du jour de la mission n'ont pas été dictés par un pays dominant, voire dominateur (en l'occurrence le Nigeria jusqu'à présent), mais bien de façon collégiale. De même et après la

³⁵ En anglais : the Economic Community of West African States (ECOWAS).

³⁶ Pays membres de la CEDEAO : Bénin, Burkina, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

nouvelle impulsion donnée lors du sommet de Lomé de décembre 1999, la CEDEAO s'est dotée d'un mécanisme de prévention et de gestion de crise permanent qui devrait lui permettre d'anticiper davantage et faciliter ses travaux de planification. Pour ce faire, elle a prévu un système d'alerte sous-régionale, subdivisant le secteur en quatre zones d'observation et de suivi dont les quartiers généraux sont à Banjul (Gambie), Ouagadougou (Burkina Faso), Monrovia (Liberia) et Cotonou (Benin). Comme l'UA, les structures de décision pour le mécanisme de sécurité sont inspirées de l'ONU avec le « conseil de sécurité et de médiation » composé de neuf membres élus pour deux ans. Cet organe peut autoriser une intervention militaire et détermine le mandat et les modalités d'intervention. En 2000, le conseil a créé une commission de la Défense et de la Sécurité composée des responsables militaires des Etats membres du conseil. L'efficacité de cet organe de sécurité est réel car il a repris les fonctions du Comité permanent de médiation qui avait déjà œuvré pour les conflits du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée Bissau. En revanche, l'aspect purement militaire est encore trop négligé, les capacités de planification stratégiques sont largement insuffisantes malgré la mise en place d'une petite cellule autour du général Malien Diara. Ces évolutions montrent bien qu'avec un peu de temps et du soutien au niveau international, une organisation sous-régionale gagne progressivement en crédibilité et en efficacité.

Aujourd'hui, le cas de la Côte d'Ivoire est symptomatique. En effet, dès la première réaction de la communauté internationale et de la France en particulier, une solution régionale pour la résolution du conflit a été souhaitée et encouragée avec l'implication diplomatique puis très rapidement militaire, dans le cadre de RECAMP, de la CEDEAO sur ce théâtre (voir § II).

1.3.2.2 La SADC

Les Etats-membres de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe³⁷ (SADC) ont eux aussi manifesté une volonté d'intervention dans les conflits de leur sous-région. Longtemps paralysée par les dissensions internes de cette sous-région, la SADC n'a pu véritablement agir. Désormais et depuis l'adhésion en 1998 de la République démocratique du Congo (RDC), elle a tendance à s'investir davantage dans cette zone de troubles récurrents. Cependant, cet intérêt marqué ne se fait pas encore de manière concertée et l'on constate même que l'engagement de certains membres en RDC ou au Lesotho a exacerbé les tensions sous-régionales, car il répondait bien souvent à la recherche de profits particuliers. En outre, l'émergence actuelle de la République

sud-africaine et sa volonté d'implication sur le continent sont grandes. Son engagement dans l'opération ARTEMIS, menée par l'Union Européenne en Ituri durant l'été 2003, montre quel rôle ce pays entend jouer désormais sur la scène africaine. De même, son poids économique et sa puissance militaire lui permettent de s'imposer sans conteste dans et au-delà de sa zone d'influence, c'est pourquoi il faut souhaiter que ses choix seront véritablement fédérateurs pour cette sous-région et pour la SADC.

L'émergence, depuis 1997 du Centre régional d'entraînement au maintien de la paix (Regional Peacekeeping Training Center, RPTC) établi à Harare au Zimbabwe grâce à des fonds danois, permet d'organiser des stages sur le maintien de la paix, en faveur des pays de la région. A terme, ce centre espère devenir le cœur des actions de formation, d'entraînement voire de planification de la SADC.

1.3.2.3 La CEEAC

D'autres groupements sous-régionaux se sont engagés sur la voie de l'établissement de cadres spécialisés dans la recherche de la paix et de la sécurité. En particulier, la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale³⁸ (CEEAC) tente de développer ce concept, principalement sous l'impulsion du Gabon et du Congo. L'implication, dans le cadre de RECAMP, de la CEMAC (union monétaire parallèle à la CEEAC) et en particulier du Gabon en République Centrafricaine, avec l'opération en cours BOALI, montre l'efficacité d'une force de maintien de la paix issue de la sous-région concernée. De même, la mise en place envisagée d'un état-major permanent de planification à Libreville au profit de la CEEAC, montre toute l'importance accordée à cette mission de sécurité collective. Enfin, l'annonce fin octobre 2003 de la création prochaine d'une « brigade régionale de maintien de la paix » pour la CEEAC est, là encore, un signe d'intégration sous-régionale progressive.

1.3.2.4 L'IGAD

³⁷ Pays membres de la South African Development Community SADC : Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République Sud-Africaine, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

³⁸ Pays membres de la CEEAC : Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Gabon, Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tome et Principe, Tchad.

Le cas de l’Autorité Intergouvernementale pour le Développement³⁹ (IGAD) regroupant les pays d’Afrique de l’Est est moins probant à l’heure actuelle, car cette région est encore trop instable pour pouvoir trouver des équilibres sous-régionaux fédérateurs. Cependant, la volonté de promouvoir la sécurité collective existe malgré tout, comme le montre la mission de médiation à laquelle a participé l’IGAD au Soudan, pour trouver un accord entre le gouvernement soudanais et le mouvement de libération du peuple soudanais. Cette implication encourageante a d’ailleurs été saluée par le Conseil de Sécurité lors de la séance du 10 octobre 2003. De même, en février 2004, la conférence des chefs d’état-major des pays de l’IGAD, réunis à Jinja en Ouganda, a appelé de ses vœux la création d’une brigade permanente pour la sous-région (Eastern Africa standby Brigade EASBRIG).

Les initiatives sous-régionales sont donc des réalités désormais incontournables et porteuses d’avenir et d’espoir. Si leur action n’a pas toujours été très efficace, elles semblent désormais avoir compris tout l’intérêt de concepts de type RECAMP et n’hésitent plus à coopérer et à développer un véritable partenariat pour mener de concert des opérations de maintien de la paix. Cependant, les faiblesses sont encore très perceptibles : manque d’argent, manque de poids politique, manque de vision stratégique. Dans le domaine de la sécurité, même la CEDEAO, qui est le modèle le plus abouti pour le moment, déplore son manque de capacité de planification stratégique et de conduite politico-militaire des opérations. Cet aspect est certainement le handicap le plus pénalisant actuellement, d’autant plus que l’UA n’est pas en mesure de palier ce vide.

³⁹ Pays membres de l’IGAD : Djibouti, Ethiopie, Erythrée, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan.

Les ensembles sous-régionaux majeurs de l'Afrique sub-saharienne

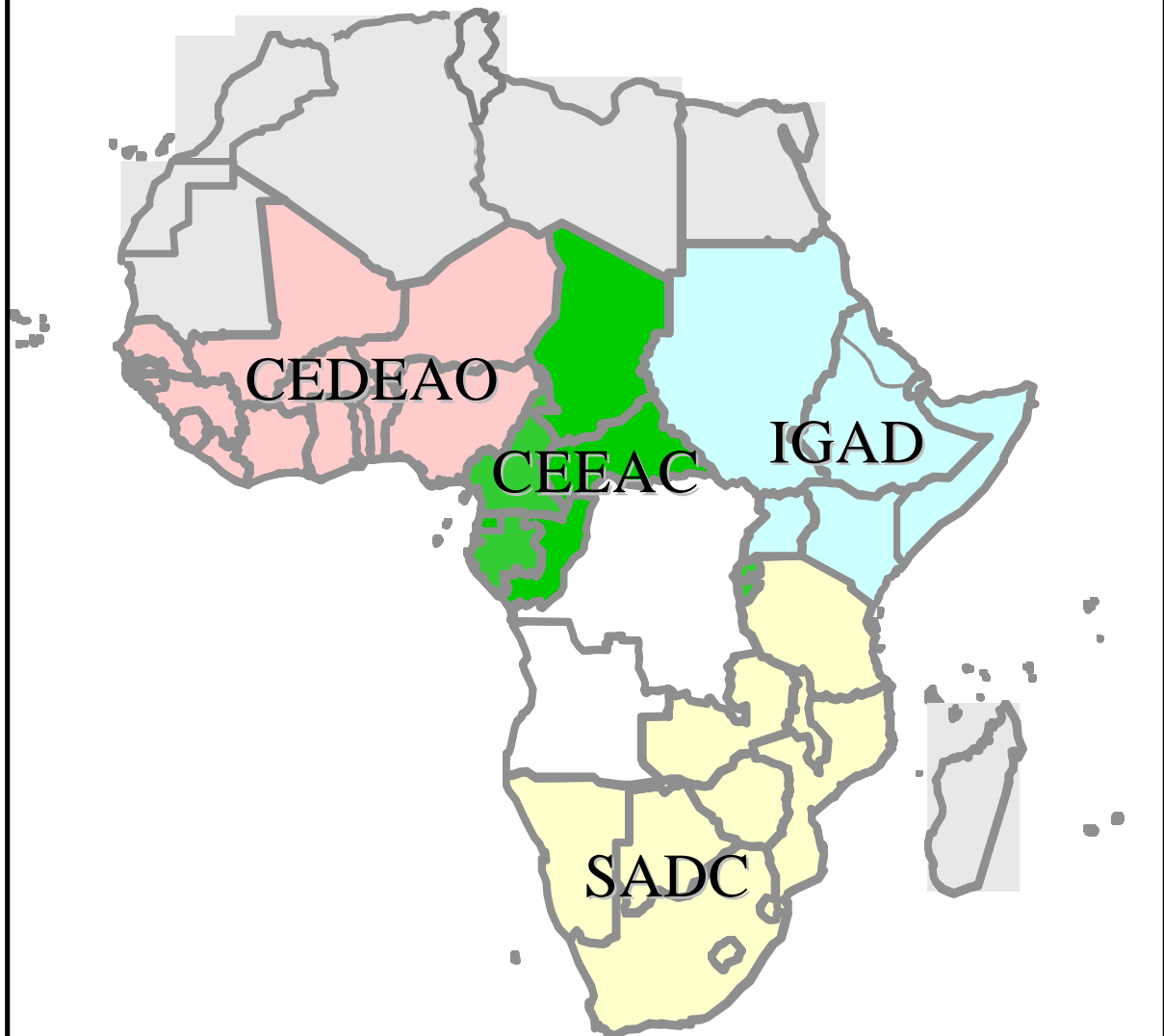


Figure 7 : ensembles sous-régionaux majeurs de l'Afrique subsaharienne.

1.3.3 L'ouverture à l'Europe et au reste du monde

1.3.3.1 L'action des pays européens (cf. annexe 4)

La Grande Bretagne et la France ne sont pas les seules anciennes nations colonisatrices du continent africain. A leurs côtés, le Portugal, la Belgique, l'Italie gardent des relations privilégiées avec certains pays ayant partagé pendant quelques années un destin commun.

Le Portugal, présent en Afrique depuis des siècles, est de nouveau actif principalement auprès des pays lusophones. En effet, la communauté des pays de langue portugaise (Comunidade dos Países de Língua Portuguesa CPLP), fondée en 1996, comprend cinq pays africains : Angola, Mozambique, Cap-Vert, Guinée-Bissau et Sao Tome e Principe. Son action est variée et couvre des domaines comme l'éducation, la culture, l'économie, la promotion du développement, la santé, la formation de cadres et la modernisation des administrations. L'organisation du sommet eurafricain de Lisbonne, en l'an 2000, montre cette volonté du Portugal de s'impliquer sur le continent africain. Le Portugal développe également plusieurs programmes pour réorganiser les ministères de la défense et les forces armées, cela comporte notamment la formation des cadres supérieurs, dans des centres militaires d'enseignement supérieur. Le résultat de ces actions est une capacité croissante des cinq pays à participer à des missions de paix sur le continent africain, sous l'égide de l'ONU ou des organisations sous-régionales auxquelles ces pays appartiennent. Dans le même esprit, il faut souligner la participation d'observateurs militaires et de petits contingents des pays lusophones à des exercices interarmées au Portugal, mais aussi l'appui logistique portugais à des exercices sous l'égide de la SADC, auxquels ont participé des forces de l'Angola et du Mozambique. Organisation jeune, la CPLP a cependant déjà participé à des initiatives politico-diplomatiques pour le rétablissement de la paix comme celles qui ont abouti à la cessation des hostilités en Guinée-Bissau, en 1999.

La Belgique, elle aussi traditionnellement engagée en Afrique et malgré le traumatisme rwandais, soutient programmes et opérations organisés sous l'égide de l'ONU. Depuis 1994, elle a ainsi financé et aidé diverses initiatives onusiennes comme les opérations africaines de maintien de la paix MINUAR II (Rwanda) et MIOB (Burundi). En outre, sa participation financière est importante et aussi bien en faveur de l'OUA que vers les sous-régions en aidant directement des contingents engagés sur le terrain en opération de maintien de la paix. Ce fut le cas pour les Burkinabés au sein de l'ECOMOG au Libéria ou pour les Béninois au sein de la MICECI. Elle a également participé financièrement au projet de l'IGAD pour le règlement du conflit soudanais.

L'Italie, pays dont la tradition de présence en Afrique est ancienne, est également active dans plusieurs secteurs. Elle met l'accent, dans son programme africain, sur la formation. En effet, outre

sa contribution aux actions de l'OUA, l'Italie a un programme de coopération avec l'Ethiopie et finance la participation d'officiers africains aux stages des centres de formation de la police ainsi qu'aux cours de maintien de la paix dispensés à l'Ecole d'officiers des Nations Unies à Turin.

Il faut mentionner également le programme de coopération du Danemark, qui, grâce à son fonds spécial pour la paix en Afrique, participe à plusieurs projets, comme par exemple le centre régional d'entraînement au maintien de la paix situé à Harare au Zimbabwe⁴⁰.

Parallèlement à ces programmes dont la liste n'est pas exhaustive, tous les Européens, sont très impliqués en Afrique et leurs actions dépassent clairement le seul domaine du maintien de la paix. De nombreux Etats européens apportent à l'Afrique une aide au développement et une coopération économique particulièrement précieuses et complémentaires. L'efficacité de ces initiatives européennes pourrait être limitée par leur multiplicité et par les risques de chevauchement et de contradiction existant entre elles. C'est pourquoi, c'est de plus en plus l'Union Européenne qui doit s'investir et coordonner les actions de chacun.

1.3.3.2 L'action de l'UE

La Politique Européenne de Sécurité Commune (PESC) est le cadre d'action de l'Europe en matière de sécurité et de défense. La création d'un poste permanent de secrétaire général et Haut représentant de la PESC, actuellement M. Javier Solana, permet à l'Union Européenne de parler d'une seule voix et d'affirmer une stratégie commune. C'est pourquoi, il est indispensable d'étudier le document décrivant la « stratégie européenne de sécurité » transmis en décembre 2003 au Conseil européen par M. Solana.

Ce document de référence rappelle tout d'abord en introduction le poids et l'importance d'une Europe élargie et prête à prendre ses responsabilités : « En tant qu'union de vingt-cinq États, avec une population dépassant 450 millions de personnes et une production représentant un quart du produit national brut (PNB) mondial et avec une large gamme d'instruments à sa disposition, l'Union européenne constitue inévitablement un acteur mondial. Au cours des dix dernières années, des forces européennes ont été déployées à l'étranger, dans des pays aussi éloignés que l'Afghanistan, le Timor-Est ou la République démocratique du Congo. La convergence croissante

des intérêts européens et le renforcement de la solidarité au sein de l'UE font de l'Europe un acteur plus crédible et plus efficace. L'Europe doit être prête à assumer sa part dans la responsabilité de la sécurité internationale et de la construction d'un monde meilleur ».

Cette introduction résume bien la volonté de l'UE d'agir, s'il le faut, n'importe où dans le monde. En effet, elle est consciente que face aux nouvelles menaces de terrorisme, de prolifération d'armes non conventionnelles, de conflits régionaux meurtriers et de déliquescence des Etats, la première ligne de défense n'est plus forcément sur les frontières de l'Union mais parfois bien au-delà. Pour illustrer ces propos, M. Solana donne les trois axes prioritaires de la stratégie européenne : les Balkans, le conflit israélo-arabe, véritable priorité du moment, et en troisième lieu la zone méditerranéenne avec une ouverture plus grande vers le monde arabe.

Le constat immédiat est que l'Afrique sub-saharienne n'apparaît pas dans les priorités de l'UE. Toutefois, l'Opération Artémis à Bunia en RDC durant l'été 2003, montre que l'Europe ne reste pas insensible aux problèmes africains et aux risques engendrés par la déliquescence complète de certains Etats. De même, il faut souligner que, si les approches de type RECOMP ne sont absolument pas abordées dans le document, elles semblent tout à fait en cohérence avec la volonté affichée de s'opposer aux nouvelles menaces qui prennent racines dans les zones de trouble et de guerre, et de développer les coopérations multilatérales avec les ensembles régionaux tout en agissant de concert avec l'ONU.

1.3.3.3 Les nouveaux acteurs

L'Europe et les Etats-Unis ne sont pas les seuls ensembles à se porter au chevet de l'Afrique. Depuis quelques années, des acteurs nouveaux et pas toujours étatiques émergent. Désormais, ils ont un rôle qu'il ne faut pas négliger.

1.3.3.3.1 Des pays aux intérêts divers

Certains pays du Moyen-Orient ont largement développé leurs actions en Afrique. Si la poussée musulmane vers le Sud n'est pas récente sur ce continent, elle a pris un nouvel essor et comme

⁴⁰ Voir § 1322

partout, a tendance à se durcir. L'Iran chiite par exemple a cherché à étendre sa « Révolution » en envoyant des Mollahs en Afrique et au Soudan en particulier. Mais c'est surtout l'islam sunnite qui, grâce principalement à l'Arabie Saoudite, a renforcé son influence en Afrique sub-saharienne. L'exemple du Soudan divisé entre chrétiens au Sud et musulmans au pouvoir dans le Nord Est symptomatique. Le cas du Nigéria est également intéressant car ce pays, si important en Afrique de l'Ouest, est lui aussi secoué par des divisions religieuses, avec en particulier la récente imposition de la charia dans ses provinces du Nord. L'importance de ce pays, au sous-sol regorgeant de pétrole, dans le dispositif américain en Afrique est clé, puisque c'est un Etat pivot. Cela explique toute l'attention portée par les Américains à ce pays. Il ne faut cependant pas exagérer le phénomène car la plupart des pays sub-sahariens confrontés à cette avancée progressive, s'accommodent fort bien de cette religion qu'ils observent sans tomber dans un rigorisme inadapté à l'Afrique.

De même, l'Asie est désormais plus présente en Afrique. La Corée du Sud ou Taiwan, par exemple, cherchent à élargir leurs débouchés économiques. Pour ce faire, ils augmentent leur participation dans les programmes d'aide au développement. Si ces pays ne s'investissent pas dans le domaine de la sécurité, le Japon, pour sa part, entend désormais jouer un rôle dans tous les domaines. Ainsi, il a annoncé sa participation, à hauteur d'un million de dollars, au programme Désarmement, Démobilisation, Réinsertion (DDR) en Cote d'Ivoire. Le continent asiatique est également régulièrement impliqué par la fourniture de troupes onusiennes pour l'Afrique. Cette contribution n'est pas négligeable et se vérifie encore avec la génération de force pour l'ONUCI, qui comporte une brigade bangladaise et des troupes pakistanaises.

Dans le domaine du maintien de la paix, d'autres grands pays tiennent à s'investir ponctuellement par la fourniture de quelques moyens ou de services lors d'opérations multinationales. Si l'exemple de la fourniture d'effets de sport pour la MICECI par le Canada est anecdotique, le détachement, pendant l'opération Artémis, par ce même pays et par le Brésil, de précieux moyens de transport tactique a été particulièrement utile et apprécié.

1.3.3.2 Les acteurs issus de la société civile

L'une des caractéristiques des changements en cours, depuis la fin de la guerre froide, est la montée en puissance des structures issues de la société civile. Le rôle des ONG, en particulier, est désormais fondamental et leur intervention systématique sur l'ensemble des théâtres. Parfois

manipulées, souvent altruistes ces organismes tiennent généralement le rôle de veilleur et de sentinelle. Moins idéalistes qu'il y a quelques années les ONG travaillent maintenant en bien meilleure coopération avec les instances militaires, multipliant ainsi leur efficacité.

A l'heure de l'externalisation, il est indispensable d'aborder le rôle et la place du mercenariat qui a toujours servi les intérêts des différentes puissances sur ce continent. Le mercenariat français de l'ancienne génération, lié aux réseaux Foccart, et symbolisé par Bob DENARD a désormais disparu. Il n'a, en effet, pas réussi à s'adapter aux nouvelles normes de bonne gouvernance. Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, on constate, cependant, l'émergence de sociétés souvent dirigées par d'anciens militaires qui, tirant le bilan des années passées et de l'exemple anglo-saxon, ont compris que la crédibilité naissait du professionnalisme. Seules comptent l'efficacité du personnel et la réussite des entreprises, pour ces acteurs, qui abandonnent ainsi les allégeances politiques liées à la notion de réseaux.

Cette montée en puissance d'entreprises françaises ou anglo-saxonnes pose plusieurs questions. La première concerne la relation de ces entreprises à leur Etat d'origine et à celui dans lequel elles interviennent. La seconde appartient au domaine de l'éthique et de la morale. En outre, lorsque l'on voit l'attitude des Etats-Unis, dont la société Military Professional Resources INC (MPRI) assure la formation, et une partie de la direction, des armées de certains Etats partenaires du projet américain ACRI / ACOTA, on est en droit de se demander si, de façon officielle, les grandes puissances auront recours à l'envoi de mercenaires pour encadrer ces contingents nationaux lorsqu'une crise surviendra.

Dans ce contexte évolutif et complexe où chacun tente de préserver ses propres intérêts tout en s'adaptant aux équilibres et aux menaces actuelles, il apparaît clairement que le concept RECAMP répond à la plupart des impératifs. En effet, s'appuyant sur un partenariat équilibré et librement consenti, il permet à chacun de prendre part dans la mesure de ses moyens à l'effort collectif. En outre, en recherchant en permanence l'aval de l'ONU, il est légitimé systématiquement par la communauté internationale. Cela montre bien que ce concept, initialement imaginé et mis en œuvre par les militaires, a pris une dimension beaucoup plus grande et revêt désormais un caractère éminemment politique.

2 RECAMP : un bilan certes contrasté mais porteur d'espoir

La mise en œuvre du concept RECAMP est véritablement un succès, dans la mesure où, actuellement, il permet d'équiper et de soutenir des contingents africains participant simultanément à trois missions de maintien de la paix :

- un bataillon sénégalais à la MONUC (Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo) ; soit 460 hommes ;
- la totalité de la FOMUC (Force Multinationale en Centrafrique) ; soit 3 sous-groupements formant une force de 380 hommes ;
- la majorité de la MICECI (Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire) ; soit 1000 hommes.

Du fait de cette forte sollicitation, les parcs RECAMP pré-positionnés à Libreville⁴¹, à Dakar⁴² et à Djibouti⁴³ sont quasiment vides. Or l'une des forces de RECAMP est bien la capacité à équiper intégralement et simultanément trois bataillons et ainsi à livrer un outil apte au maintien de la paix, pour peu qu'un pays africain en fournisse les hommes.

Même si l'on peut y voir un déficit capacitaire, le fait que les dépôts soient vides est davantage la conséquence d'un concept jugé utile. Aujourd'hui, cette approche du maintien de la paix par des contingents africains apparaît comme une réponse pertinente aux crises que traverse l'Afrique.

Pour autant, le concept est-il adapté à l'ensemble des missions de maintien de la paix en Afrique que l'ONU ou l'UA pourraient confier à ces contingents ? Les pays africains, dans le contexte de RECAMP, ont-ils vraiment la capacité à agir sous chapitre VII de la charte des Nations Unies ? RECAMP a-t-il l'ambition de les y amener ? Enfin, la portée politico-stratégique de RECAMP ne dépasse-t-elle pas le simple cadre des opérations de maintien de la paix ? Il s'agira pour répondre à ces questions de dégager les faiblesses et les points forts du concept.

RECAMP, ne vaut que parce qu'il est particulièrement adapté aux réalités africaines. C'est davantage un concept qui doit inciter les Africains à prendre en compte leurs propres problèmes de sécurité qu'un produit de substitution « clé en main » qui dédouanerait l'Afrique de ses

⁴¹ Soutenu par les TFG (Troupes Françaises au Gabon).

⁴² Soutenu par les FFCV (Forces Françaises du Cap Vert).

⁴³ Soutenu par les FFDJ (Forces Françaises de Djibouti).

responsabilités. Toutefois, pour aller plus loin, le concept a besoin d'être plus concret en donnant des indications plus claires sur ses ambitions, tant vers les pays africains que vers les partenaires européens de la France. Cette tâche laisse apparaître le besoin de mieux coordonner l'ensemble des actions liées au concept.

C'est dans le cadre de la MICECI que le concept RECAMP aura été le plus loin dans sa mise en application. L'exemple de cette mission permet d'apprécier la pertinence du concept, mais il met aussi en lumière ses lacunes intrinsèques et celles qui tiennent davantage aux caractéristiques récurrentes de l'Afrique sub-saharienne.

2.1 L'exemple de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI).

La MICECI est l'exemple le plus récent de la mise en œuvre du programme RECAMP dans une crise africaine. Il offre l'illustration d'un succès local du concept qui révèle toutefois des difficultés à en élargir la portée. La transformation de la MICECI en ONUCI (Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire), une mission plus largement soutenue par la communauté internationale, sous commandement africain témoigne de la pertinence de la réponse apportée par cette mission de la CEDEAO rendue possible grâce à l'existence de RECAMP.

L'étude de la MICECI permet de dégager des observations qui doivent agir comme un retour d'expérience et, mis en perspective avec d'autres constatations, ce RETEX⁴⁴ doit permettre d'infléchir le concept et son ambition.

2.1.1 Description de la MICECI

En septembre 2002, la force française LICORNE fut déployée en Côte d'Ivoire, à la demande du Président de la République M. Laurent GBAGBO, pour éviter l'embrassement d'une situation insurrectionnelle en guerre civile et protéger les ressortissants de la communauté internationale.

⁴⁴ RETEX : RETour d'Expérience.

En novembre 2002, la CEDEAO décidait d'envoyer un contingent interafricain de la sous-région pour participer au maintien de la paix civile en Côte d'Ivoire.

En janvier 2003, le gouvernement ivoirien et l'opposition armée des « forces nouvelles » signent à Marcoussis des accords de cessez-le-feu.

Le 4 février 2003, le Conseil de sécurité des Nations Unies vote la résolution 1464 « se félicitant du déploiement de la force de la CEDEAO et des troupes françaises pour contribuer à une solution pacifique à la crise, et en particulier à la mise en œuvre de l'Accord Linas-Marcoussis ».

En mars 2003, la MICECI relevait la force LICORNE sur la ligne de cessez-le-feu et prenait en compte l'ensemble de la mission d'interposition dans la région centrale de la Côte d'Ivoire.

En vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies et pour une durée de six mois renouvelables, l'ONU confiait à la MICECI et aux forces françaises le mandat visant à :

- prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la liberté de circulation de leurs propres personnels ;
- assurer sans préjudice des responsabilités du gouvernement de réconciliation nationale, la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques à l'intérieur de leur zone d'opération.

Le commandement de cette force a été confié au général Papa Khalilou FALL du Sénégal et cinq pays de la CEDEAO y ont participé en fournissant des troupes. Au 17 mars 2004, la contribution des différentes nations et leur déploiement le long de la ligne de cessez-le-feu en sous-groupements nationaux correspondait au dispositif décrit ci-après :

DEPLOIEMENT DE LA MICECI au 17 mars 2004

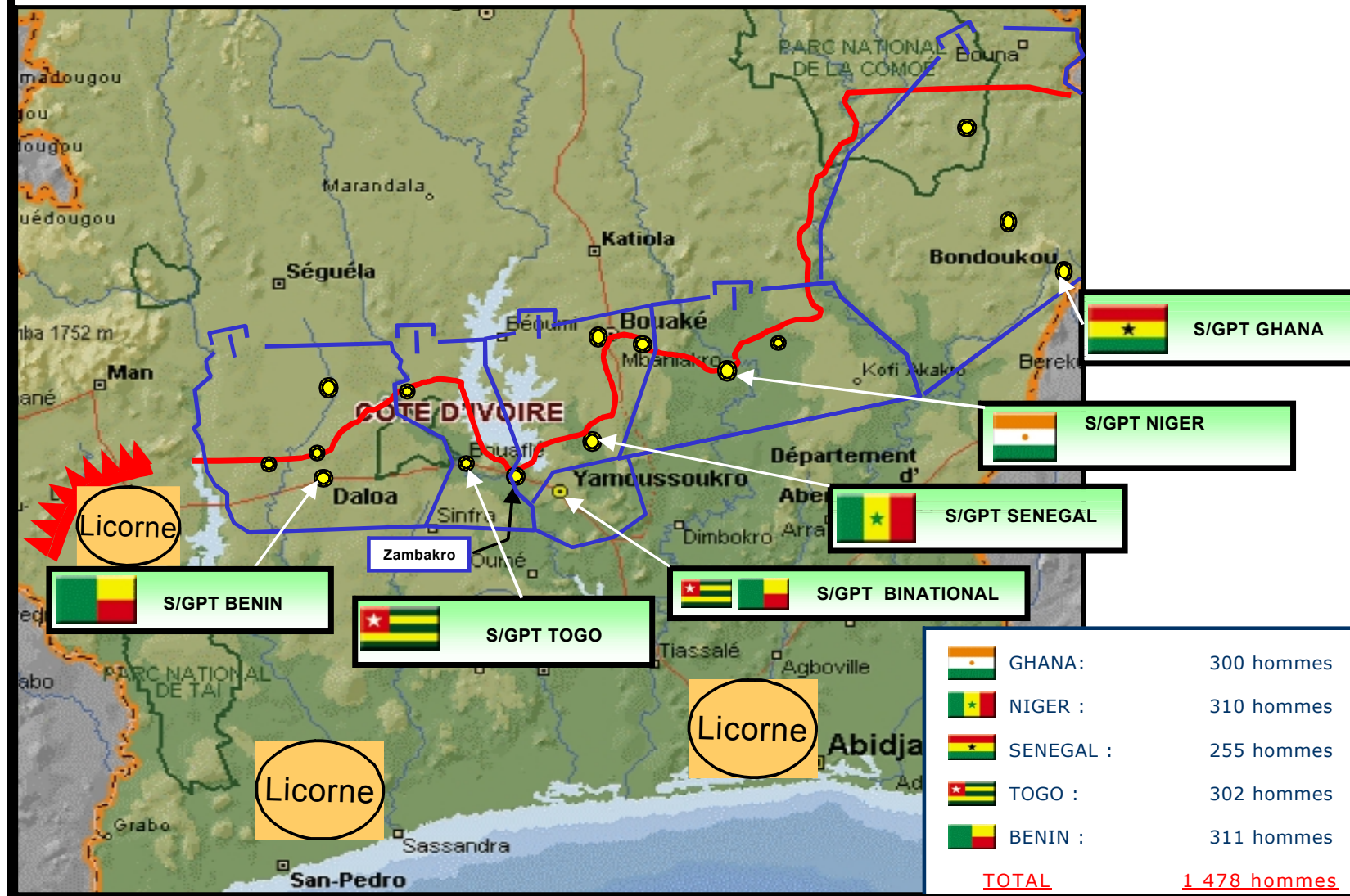


Figure 8 : déploiement de la MICECI.

En complément de ce déploiement d'une force militaire, l'ONU, par sa résolution n° 1479 du 13 mai 2002, décidait la création d'une Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) ayant pour mandat de faciliter la mise en œuvre par les parties ivoiriennes de l'accord de Linas-Marcoussis. Concrètement, cette mission fut remplie par une équipe restreinte de spécialistes chargée de fournir un appui au Représentant Spécial du Secrétaire Général en ce qui concerne les questions politiques et juridiques, les affaires civiles, la police civile, les élections, etc ...

2.1.2 Décision politico-militaire et génération de la force constituant la MICECI.

La décision de créer la MICECI, comme la génération des forces nécessaires à sa montée en puissance ont été pilotées grâce à un partenariat étroit entre la CEDEAO et PARIS pour pallier l'absence d'échelon politico-militaire apte à effectuer un tel travail de planification au sein de la sous-région d'Afrique de l'Ouest.

Ainsi, le 19 novembre 2002 un cessez-le-feu était signé entre les Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) et les Forces Armées de Côte d'Ivoire (FANCI) sur une ligne traversant tout le territoire ivoirien d'Est en Ouest.

Dès lors, une commission constituée de représentants des pays de la CEDEAO et de la communauté internationale (France, Etats-Unis, Royaume-Uni et ONU) a mené pendant quatre jours une mission d'experts en vue d'imaginer une force d'interposition en Côte d'Ivoire. Elle s'est interrogée sur son volume, sa localisation et a abordé la nature des nations qui pourraient contribuer à l'envoi de troupes. Cette commission ad hoc a agi en lieu et place d'un état-major de planification africain qui faisait défaut à la CEDEAO.

Le 26 novembre 2002, s'est alors tenu une réunion des Chefs d'Etats-Majors de la CEDEAO pour préparer la réunion des Ministres des affaires étrangères qui décida la mise sur pied de cette force interafricaine d'interposition.

La CEDEAO, de par son expérience politico-militaire issue de l'ECOMOG (ECOWAS⁴⁵ Monitoring Group), a conservé une cellule embryonnaire⁴⁶ dédiée à la sécurité dans la sous-

région. Cependant, ce secrétariat exécutif chargé des questions politiques de défense et de sécurité reste de taille extrêmement modeste. Dirigé par le général DIARA du MALI, il s'avéra paralysé par l'absence de correspondants aptes à traiter des problèmes particuliers d'une planification d'opération militaire. Dès lors, c'est cette cellule, renforcée par un officier supérieur français mandaté par le Centre de Planification et de Conduite des Opérations (CPCO) de l'EMA qui a planifié et conduit la montée en puissance de la MICECI en s'attachant, tout d'abord, à en définir la composition, le mandat, les modes d'action et les perspectives d'évolution.

L'accord pour la participation à la mission en Côte d'Ivoire a été négocié de façon bilatérale entre la France et les pays membres de la CEDEAO.

Le général GAYE, CEMGA (Chef d'Etat-Major Général des Armées) sénégalais, a réglé le problème de la répartition par nation et de la mise sur pied de l'état-major de la MICECI en une heure trente. Son charisme et le fond culturel militaire acquis dans les écoles de formation françaises qu'il partageait avec ses pairs des autres pays de la sous-région ont permis une telle rapidité dans la prise de décision.

La répartition du contingent africain entre les différents pays contributeurs s'est faite de façon équitable. Le Nigeria, qui était aussi volontaire pour participer à la MICECI, s'est vu opposer le veto de la Côte d'Ivoire qui ne voulait pas d'un contingent nigérian sur son territoire.

2.1.3 Equipement de la force interafricaine

Une fois la force définie et répartie entre les TCN⁴⁷, celles-ci se sont tournées vers leurs partenaires habituels pour passer des accords bilatéraux d'assistance visant à équiper, puis soutenir chacun des contingents. Le concept RECAMP a alors joué pleinement son rôle, à ceci près que les contingents africains se seront presque exclusivement reposés sur cette manne.

⁴⁵ ECOWAS : Economic Community Of West African States = CEDEAO.

⁴⁶ Cette cellule est embryonnaire car elle est seulement armée de :

Le Ghana a fait appel au Royaume-Uni qui l'a équipé à hauteur de 2 M\$. La France a équipé, grâce à son parc RECAMP, la section ghanéenne du sous-groupement de sécurité (SGS) en matériel HCCA (Habillement, Couchage, Campement, Ameublement).

Le Bénin a sollicité la France et la Belgique. Sur la substance de ses parcs RECAMP, la France a fourni du matériel du commissariat, des véhicules, des armes collectives (dont 3 Auto Mitrailleuses Légères) et quelques armes individuelles avec les munitions. La Belgique aura prêté l'essentiel des véhicules et des moyens radios ainsi que le complément de l'équipement d'habillement individuel. Pourtant, certaines unités béninoises avaient déjà été équipées à trois reprises par la Belgique.

Le Togo, le Niger et le Sénégal ont été exclusivement équipés et soutenus par la France qui aura du recourir à ses deux parcs de Libreville et de Dakar, lequel avait déjà été sollicité pour équiper le bataillon sénégalais de la MONUC. Ces trois contingents auront été équipés de pied en cap, grâce au concept RECAMP.

Les Etats-Unis ont fourni des matériels de soutien du type remorque à eau, camions-citernes à carburant et groupes électrogènes. Ainsi que des transmissions du type HF qui faisaient défaut dans les parcs RECAMP et furent particulièrement nécessaires, compte tenu des élongations.

La liste des principaux matériels fournis par les partenaires de la MICECI figure en annexe n°5. Il apparaît que si la fourniture de matériel HCCA et AEB (Auto Engins Blindés) intéresse tous les contingents, certains d'entre eux ont participé à la MICECI avec leur armement de dotation et leurs postes de transmission tactique jusqu'au niveau bataillon. Cependant les moyens de transmission opératifs et de chiffrement n'ont pas été fournis à la force.

Pour tenir compte de l'augmentation du nombre des capacités exigées de la MICECI, il s'est avéré nécessaire de transférer le parc RECAMP de Djibouti à Dakar. Ainsi, le soutien a pu faire face aux demandes en raccourcissant nettement les délais d'acheminement.

2.1.4 Projection de la force

⁴⁷ TCN : Troop Contributing Nations = nation contributrices en troupes

La projection de la force depuis les différentes bases nationales a été réalisée soit par voie aérienne, soit par voie maritime. Dans ces deux cas, l'acheminement a été essentiellement pris en compte par la France pour un montant global de 4,5 M€ Les TCN n'ont absolument pas les moyens de financer un tel déploiement militaire, fut-il décidé par une organisation économique régionale.

La France a ainsi assuré la projection :

- des matériels majeurs par voie maritime grâce au Transport de Challands de Débarquement (TCD) ; soit un coût de 1,5 M€ ;
- du personnel par voie aérienne militaire grâce aux avions de transport tactique (ATT) ; soit un coût de 3 M€

Les Etats-Unis ont participé à la projection des forces en affrétant un IL 76, financé par le gouvernement américain.

2.1.5 Engagement de la force

L'action menée par la MICECI sur le terrain est, dans une très large mesure, positive. Les contingents africains se sont révélés efficaces et bien soutenus malgré un matériel parfois obsolète. En revanche, le niveau stratégique-opératif s'est avéré être le maillon faible de la chaîne décisionnelle.

2.1.5.1 Le commandement de la MICECI

Le Poste de Commandement de la MICECI était localisé à Abidjan avec son DETSOUT⁴⁸ arrière, alors que le Centre d'Opérations était à Zambakro, co-localisé avec le DETSOUT avant.

Les comptes rendus de retour d'expérience des trois détachements de liaison de LICORNE auprès de la MICECI mentionnent que l'état-major était composé d'officiers formés et compétents mais collectivement assez peu efficace et surtout très peu réactifs. Les officiers

⁴⁸ DETSOUT : DETachement de SOUTien.

d'état-major composant ce PC n'étaient pas habitués au travail en coalition multinationale et en l'absence du général Papa Khalilou FALL, la force interafricaine s'avérait incapable de prendre des initiatives. Par ailleurs, faute de niveau stratégique au sein de son organisation, la CEDEAO était incapable de donner des directives claires au général FALL lorsque celui-ci les sollicitait. Dès lors, le chef de la MICECI s'est souvent aligné sur la position de LICORNE dont les directives venaient du CPCO de Paris.

Par delà les difficultés de cohérence au niveau stratégique-opératif, les moyens de communication permettant d'assurer le commandement étaient vétustes et non protégés. Ce niveau d'interopérabilité ne peut pas être fourni par les TCN elles-mêmes et les dépôts RECAMP ne proposaient pas le matériel idoine pour une fonction pourtant indispensable.

2.1.5.2 Les sous-groupements

La MICECI était constituée de cinq sous-groupements nationaux et d'un sous-groupement binational Togo/Bénin. L'activité des sections sur le terrain étant largement décentralisée, l'unité du commandement a toujours pu être conservée, même dans le sous-groupement mixte.

Cependant, il faut noter que si la plupart des sous-groupements a très bien accepté la présence de détachements de liaison de l'opération LICORNE, souhaitée par le commandement de la MICECI, le sous-groupement ghanéen a montré davantage de réticences à collaborer avec cet élément. En effet, le Ghana, plutôt anglophile, voyait cette présence française comme une intrusion dans leur état-major, entretenant la crainte d'un espionnage permanent de leurs activités. La situation s'est toutefois améliorée avec le temps et avec des DL qui parlaient anglais.

2.1.5.3 L'action menée sur le terrain

Tous les comptes-rendus tirés des rapports de fin de mission saluent l'efficacité des unités africaines dans l'ensemble des volets du maintien de la paix.

Tout d'abord, il faut noter que la MICECI a d'emblée bénéficié d'une grande légitimité aux yeux des Ivoiriens. En effet, cette interposition africaine entre les FANCI et les FAFN n'était

pas sujette à suspicion d'ingérence néocoloniale et son affichage résolument multinational levait tout procès en partialité.

Concrètement, les unités se sont montrées efficaces grâce à des hommes bien formés et bien entraînés. Sur le plan tactique et dans certains domaines, les sous-groupements de la MICECI sont apparus plus performants que ne l'était LICORNE car les contingents africains partageaient les mêmes références culturelles que les parties en présence. Dans ce style de mission de maintien de la paix, leur remarquable et infatigable capacité d'écoute et de dialogue s'est rapidement imposée comme un atout majeur.

En revanche, la mission de la CEDEAO a non seulement montré de réelles lacunes dans des domaines proche du combat de haute intensité pour lequel elle n'était évidemment pas équipée, mais aussi dans le recueil, le traitement et la diffusion du renseignement. Cette fonction est pourtant essentielle aux missions de maintien de la paix.

2.1.5.4 Le soutien de la mission de la CEDEAO

Le soutien de la MICECI fut assuré de façon bilatérale entre les contingents africains et le pays donateur qui avait assuré leur équipement. Ce mode opératoire semble avoir donné satisfaction même si les conditions d'exécution du soutien logistique furent parfois tendues.

Les rapports entre la MICECI et la mission LICORNE étaient, entre autre, assurés par l'intermédiaire de détachements de liaison dont le champ des responsabilités était étendu. Il allait de l'assistance technique opérationnelle dans les états-majors à l'approbation d'une demande de soutien logistique au DETSOUT.

La force LICORNE, avait la charge de soutenir la MICECI en ravitaillement (carburant, munitions, alimentation), santé et mécanique. Le soutien fut aussi assuré par les Belges et les Américains qui avaient fourni du matériel.

Le DETSOUT, particulièrement en charge des réparations du matériel endommagé, a maintenu un niveau de Disponibilité Technique Opérationnelle supérieure à 80%. Cet objectif a pu être atteint grâce aux structures du 43^{ème} BIMa et grâce au renfort des détachements de liaison par des sous-officiers spécialistes AEB. De plus, un stage de conduite et d'entretien des AML a été organisé au profit du contingent béninois qui en avait été dotées.

Le soutien du matériel belge était effectué à l'avant mensuellement par des équipes belges.

Quant au soutien fourni par les Américains, il fut externalisé et confié à une entreprise civile : PAE (Pacific Architects and Engineers). Cette entreprise, devait assurer la réparation des véhicules et des transmissions mais elle s'avéra assez rapidement incapable de répondre aux exigences du soutien opérationnel.

De plus, les Etats-Unis ont fourni environ 150.000 € de carburant par mois, ce qui représentait une partie du ravitaillement en carburant, l'autre étant financée par des pays européens donateurs, dont la commission européenne.

Par ailleurs, une Cellule d'Assistance Financière a été mise en œuvre au sein du J8 de la MICECI, à la demande du général FALL, pour suivre les dépenses des crédits des donateurs et en vérifier la conformité. Cette mise sous tutelle du financement a été bien admise par l'ensemble de l'état-major de la force. Elle aura garanti aux donateurs la transparence que requiert toute gestion financière.

Le coût de fonctionnement de la MICECI s'élevait à 1.300.000 € par mois, dont 79% servait à payer les « per diem » (environ 20 € par homme et par jour). Le second pôle de dépense était l'alimentation (12%) et enfin les coûts de fonctionnement proprement dits (9%) comme les télécommunications, le carburant, les réparations, le soutien de l'homme.

2.1.6 Le transfert vers la mission de l'ONUCI (Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire)

Le 27 février 2004, le conseil de sécurité de l'ONU a voté le déploiement d'une force des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Les deux axes d'effort de cette mission de maintien de la paix sont l'application du programme DDR (Désarmement, Démobilisation, Réinsertion) selon un calendrier arrêté en conférence internationale en janvier 2004 (annexe n°6) et l'organisation des échéances électorales de 2005. Le processus de génération de force révèle combien les approches et les enjeux peuvent différer suivant les pays.

En effet, l'ONUCI, forte de 6240 hommes, devait être constituée de deux brigades : une brigade du Bangladesh et une brigade de la CEDEAO renforcée d'un bataillon pakistanais. Le Département des Opérations du Maintien de la Paix (DOMP) demanda à ce que l'effectif des bataillons soit porté à 400 hommes et à ce que les pays qui avaient soutenu la MICECI poursuivent leur effort pour l'ONUCI. La France s'était alors initialement engagée à fournir

aux TCN de la CEDEAO le complément d'équipement de leurs unités, conformément aux normes exigées par le DOMP. Le reste du parc RECAMP des FFDJ, qui avait été transféré aux FFCV, devrait être entièrement utilisé pour faire face aux besoins.

Or début mars, sous l'impulsion des pays de la CEDEAO ne comptant que sur le soutien extérieur, en particulier RECAMP, et ayant délibérément placé leurs standards d'équipement trop hauts, le DOMP transmet un nouvel état des besoins d'équipement, sans commune mesure avec le soutien accordé jusqu'alors par la France aux contingents africains. Devant l'impossibilité pour le programme RECAMP d'équiper à ce niveau le renforcement en effectif des contingents béninois et nigériens, le DOMP décida alors de maintenir les contingents de la MICECI dans leur format actuel et de faire appel à un autre pays francophone. Le Maroc fournira un bataillon à la brigade de la CEDEAO.

En toute logique, le commandement de la force aurait dû être confié au Bangladesh, qui est la nation majoritairement contributrice, mais Kofi ANNAN⁴⁹ en a décidé autrement. Il a estimé qu'il fallait rendre hommage à la CEDEAO qui, dès le début de la crise ivoirienne, s'était mise en première ligne en déployant des troupes le long de la ligne de front. Le choix de confier le commandement de l'ONUCI au général sénégalais Abdoulaye FALL⁵⁰ est une forme de reconnaissance envers l'organisation sous-régionale et un encouragement au concept RECAMP.

Dans ce contexte, LICORNE devrait continuer d'assurer le soutien logistique des bataillons africains et devrait constituer une force de réaction rapide au profit des unités de l'ONU.

Le transfert d'autorité a eu lieu le 4 avril 2004.

2.2 Caractéristiques récurrentes du concept RECAMP

La MICECI offre l'exemple d'une mission interafricaine qui a utilisé les fondements de RECAMP pour être opérationnelle. Cette expérience qui s'est achevée le 4 avril 2004 pour être relayée par l'ONUCI a montré combien le concept RECAMP était adapté au contexte africain. Mais elle a aussi mis en exergue les lacunes d'un concept qui doit évoluer en s'adossant à une structure internationale pour répondre aux nombreuses sollicitations qu'il

⁴⁹ Kofi ANNAN est le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies.

⁵⁰ Le général Abdoulaye FALL avait pris le commandement de la MICECI à la suite du général Papa Khalilou FALL, nommé CEMGA du Sénégal après le départ du général GAYE.

suscite. Et surtout, tenant compte des caractéristiques endogènes de l’Afrique, le concept RECAMP doit savoir inciter toutes les organisations sous-régionales africaines à prendre en charge les problèmes de sécurité du continent noir.

2.2.1 Le niveau politico-militaire

Il est assez paradoxal de constater que les pays africains font souvent l’objet de critiques de la communauté internationale pour la collusion entre le pouvoir politique et le monde militaire, alors que les problèmes de sécurité sont très rarement abordés de façon globale dans des conférences politiques internationales à l’échelle du continent.

Au plan politico-militaire, le concept RECAMP présente le grand avantage de permettre aux nations africaines de s’engager physiquement dans la maîtrise des crises sur le continent dans le cadre de coalitions multinationales.

Toutefois, RECAMP souffre de ne pas prendre suffisamment en compte les caractéristiques intrinsèques de l’Afrique du XXI^{ème} siècle.

2.2.1.1 Les Africains au chevet de l’Afrique

En 1995, Mr Kofi ANNAN, le Secrétaire Général des Nations Unies, déclarait lors du 18^{ème} sommet franco-britannique : « Nous considérons qu’il appartient d’abord aux Africains de régler eux-mêmes leurs conflits. Notre rôle est de les y aider de manière pragmatique ». Si la plupart des capitales africaines avaient bien compris qu’elles devaient se porter au chevet de leur continent, le concept RECAMP leur en donne désormais les moyens.

Le symbole d’une Afrique responsable, s’intéressant aux questions de sécurité sur son territoire propre est essentiel non seulement à la dignité des Etats africains mais aussi et surtout à la confiance que les investisseurs étrangers peuvent placer dans des régimes animés par une telle ambition. Dès lors, bien plus qu’un gage de sécurité et de stabilité, le concept RECAMP, à travers les applications concrètes qu’il offre, peut être un facteur de développement économique déterminant.

Par ailleurs, grâce aux exercices montés dans le cadre de ce concept, les autorités politiques, diplomatiques et militaires des pays y participant sont amenés à se côtoyer davantage en

travaillant ensemble et en tenant des conférences communes, centrées sur les questions de sécurité dans leur sous-région. Ainsi, chacun prend progressivement conscience d'appartenir à un ensemble cohérent et capable d'agir en coalition dans une dynamique sous-régionale ainsi renforcée.

2.2.1.2 Une faible ambition politique

Toutefois, RECAMP porte en germe ses propres limites car il manque d'ambition politico-stratégique. Il n'a pas suffisamment de ressort pour insuffler aux pays africains la volonté d'être davantage autonome.

En effet, RECAMP est avant tout un concept. Ce poncif est là pour rappeler que ce n'est en rien une doctrine et encore moins un règlement d'emploi. Ceci signifie que ce programme doit être considéré comme un outil conceptuel au sens où, s'il a des applications concrètes, il est un cadre général dans la façon de régler les différends en Afrique. RECAMP doit être utilisé pour ce qu'il est. C'est-à-dire une aide, une assistance, et non une substitution à toutes autres formes de coopération africaine dans la maîtrise des crises.

Dès lors apparaît une faiblesse potentielle de RECAMP qui tient surtout à un penchant dont les pays africains doivent désormais se départir. Le concept peut, à bien des égards, apparaître aux Africains comme un moyen très économique de régler leurs propres problèmes de défense et de sécurité. Les engagements récents en République Démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et en République de Centrafrique, où les dépôts ont été utilisés, ont montré que les pays africains ont tendance à tout attendre de RECAMP, notamment en terme d'équipement. Il faut dépasser le simple stade de l'assistance militaire.

Par ailleurs, le concept RECAMP est affaibli par le fait qu'au plan politique, il n'est pas relayé par un interlocuteur identifié au sein des organisations sous-régionales africaines. En effet, si la CEDEAO peut désormais s'appuyer sur une expérience opérationnelle tirée de l'ECOMOG et de la MICECI, elle fait figure d'exception dans le paysage politique international africain. Les autres organisations sous-régionales, qui sont aussi à vocation économique, ne sont pas aussi avancées dans le règlement de façon globale d'un problème de sécurité régionale. Pourtant, à travers leur participation aux cycles d'entraînement RECAMP

comme GABON 2000 et TANZANITE 2002, le besoin de disposer des outils idoines leur était clairement apparu.

Mais, la CEDEAO elle même, ne dispose pas d'un état-major de planification ou d'un comité politico-militaire capable de suivre les sujets de sécurité internationale de la région. RECAMP est donc orphelin de son échelon politique, si bien que les organisations sous-régionales ne sont pas autonomes et manquent d'un outil stratégique qui lui donnerait une vision de ce niveau.

De plus, dans ces conditions, le CPCO français n'a pas d'interlocuteur pour planifier la projection de la force et préparer les relèves des unités qu'il pourrait prendre en compte grâce à son BTMAS⁵¹. Le concept RECAMP n'incite pas assez les pays africains à mettre en place des cellules « miroir » au CPCO.

Au plan européen, les tentatives de la France pour faire davantage participer ses partenaires aux applications du concept RECAMP se heurtent manifestement à leur crainte de faire le jeu de la France dans sa volonté de renouer avec l'Afrique. Or, la France seule n'est pas en mesure de porter RECAMP à la hauteur des ambitions légitimes de ce concept. Celui-ci doit donc donner des gages de transparence à l'UE pour obtenir son soutien tant financier que diplomatique et militaire. L'exemple de la MICECI montre bien que d'autres pays européens sont disposés à participer à une collaboration avec les organisations sous-régionales africaines selon un modèle similaire à RECAMP. Il convient de fédérer les énergies.

Enfin, cette ambition française souffre de sa confidentialité. En dehors du cadre de l'armée de terre française, il est peu aisé de se documenter sur le concept et très peu de publications paraissent à son sujet. D'ailleurs, il est édifiant de constater que les stagiaires africains du Centre d'Etude de Diplomatie et de Stratégie n'avaient, au deux tiers de leur formation en France, reçu aucune information sur RECAMP.

Or, tout particulièrement en Afrique, la renommée d'un programme due aux efforts de communication qui lui sont consacrés participe pour beaucoup à l'idée de fiabilité que l'on s'en fera.

2.2.2 Le volet formation

⁵¹ BTMAS : Bureau de Transit Maritime Aérien et de Surface.

Depuis les premières étapes de la décolonisation les pays africains ont fait appel à des partenaires des pays du Nord pour former leurs élites militaires. Ainsi, un certain nombre de dirigeants du continent noir sont diplômés de grandes écoles militaires comme Saint Cyr, West Point, l'Ecole Supérieure de Guerre, sans oublier les formations des pays de l'ex-Pacte de Varsovie.

Cette disparité dans les influences de leurs élites cède de nos jours le pas devant des formations plus centrées sur les problèmes de sécurité africains, grâce au concept RECAMP qui leur donne un sens et une résonance plus globale.

Toutefois, il manque au volet formation de ce programme des aspects essentiels à l'architecture moderne de l'enseignement militaire.

2.2.2.1 L'effet fédérateur du concept sur la formation des élites militaires

Le concept RECAMP peut se targuer de fédérer un aspect essentiel à la résolution des crises. La formation des acteurs dans des forums d'échanges sont ainsi actuellement autant de gages de stabilité.

Cette mise en commun des apprentissages est aussi l'occasion de promouvoir la francophonie dans une dimension européenne élargie.

La formation est menée à différents niveaux permettant ainsi l'intégration des élites africaines et l'instruction des détachements militaires. Si les efforts pour offrir aux Africains des formations adaptées sont bien antérieurs à l'élaboration du concept, RECAMP a le mérite d'en multiplier le nombre, d'inciter à la création des ENVR et surtout d'orienter les programmes vers les opérations de maintien de la paix.

Dès lors, dans les programmes de formation dont la France a la charge, les responsables africains seront instruits collectivement sur le concept RECAMP. Ces cours sont autant de forum où, grâce à l'effet fédérateur d'un concept unique et complet, les questions de sécurité sont abordées de façon globale, tant de la conception politique à la mise en œuvre sur le terrain, que du niveau des organisations sous-régionales africaines aux accords bilatéraux. Ainsi, comme la montée en puissance de la MICECI en a fait la démonstration, ce fond culturel partagé permet d'atteindre plus rapidement un consensus sur les questions de sécurité.

C'est d'ailleurs dans le cadre de la formation qu'apparaissent nettement les difficultés liées à la pratique d'au moins une langue commune. L'anglais est incontestablement la langue internationale que les élites africaines doivent maîtriser pour s'insérer parfaitement dans les opérations de maintien de la paix, qui souvent s'exécuteront sous mandat des Nations Unies. Mais RECAMP est aussi un formidable relais pour la francophonie car une grande majorité des pays africains engagés dans le programme sont francophones et sont membres d'une organisation sous-régionale où l'on parle aussi anglais ou portugais. Ainsi, pour participer aux programmes de formation attachés à RECAMP, les Etats africains non francophones éprouveront le besoin d'apprendre le français comme le Ghana, nation hôte de l'école de maintien de la paix, le montre déjà. La formation dans ces écoles internationales sur le sol africain se fait d'ailleurs déjà dans les deux langues.

Enfin, dans son volet formation, le programme RECAMP brille par la qualité de la préparation opérationnelle qu'il propose. Les détachements d'instruction nécessaires à ces actions de formation sont favorisés par la présence de troupes pré-positionnées.

Même si cela ne concerne que quelques pays avec lesquels la France a des relations historiques très fortes, ce maillage constitue un avantage incommensurable, qui n'aura, du reste, pas échappé aux Américains. Leurs contacts réguliers, dans le cadre de leurs programmes Pan Sahel Initiative et Petrol Hubs Initiative, avec les ambassadeurs et les militaires français déployés en Afrique en attestent.

2.2.2.2 Un outil de formation incomplet.

Cependant, la formation aux techniques d'état-major est encore trop faible et le concept a jusqu'alors trop insisté sur la formation de l'échelon de mise en œuvre en ignorant les vertus du RETEX et la vision d'ensemble de la problématique de RECAMP.

En effet, si le concept RECAMP appelle de ses vœux la mutualisation de la formation, les engagements multinationaux de contingents africains ont montré toute l'étendue de la tâche qu'il reste à accomplir pour prétendre disposer d'un état-major multinational africain performant. Les officiers des différents pays ne sont pas habitués à travailler ensemble, ils ne partagent pas les mêmes procédures, ni les mêmes techniques d'état-major. L'interopérabilité des différents contingents passe, entre autre, par un haut niveau d'intégration des officiers

d'état-major. Les exercices RECAMP participent activement à atteindre cet objectif, mais ils sont trop espacés dans le temps pour prétendre véritablement apporter une plus value dans ce domaine.

Bien évidemment, la formation dans l'école du maintien de la paix de Koulikoro est une réponse adaptée, mais elle n'existe qu'à la CEDEAO, tout comme les ENVR qui sont majoritairement concentrées dans cette région (cf. figure n°1, paragraphe 1.1.3.1.1, page 17). Le concept RECAMP pêche par ce manque d'ambition à provoquer l'intégration des formations dans les autres organisations sous-régionales.

Enfin, dans l'armée française, comme dans les armées africaines, aucune cellule spécialisée n'est exclusivement consacrée à RECAMP. Il en résulte qu'aucun des retours d'expérience (RETEX) de chaque participant n'est mis en commun. Dès lors, une vue globale des problématiques RECAMP ne se dégage ni pour la formation, ni pour orienter l'entraînement, ni pour modifier la constitution des parcs, et encore moins pour proposer l'évolution du concept lui-même. Le RETEX est une facette de la formation qui est malheureusement absente du concept. De fait, il ne repose actuellement que sur quelques vrais spécialistes des affaires africaines. Toutefois, RECAMP ne constitue qu'une partie, parfois mineure, de leurs activités. Les enjeux spécifiques de leurs fonctions ne permettent pas de fédérer les énergies et de donner l'impérieuse cohérence qui manque au concept, dans sa globalité.

2.2.3 L'entraînement militaire

Au-delà des équipements militaires, l'entraînement des forces armées est un poste de dépense coûteux qui souvent contraint les contingents africains, en but à des difficultés budgétaires graves, à n'entraîner régulièrement que les échelons d'exécution.

Le concept RECAMP propose des exercices complets et globalement adaptés mais qui pourraient être plus réguliers en recherchant davantage l'implication des structures de l'UE.

2.2.3.1 Des exercices ambitieux

Les exercices proposés sont particulièrement pertinents car ils permettent d'exporter une partie de l'expérience française aux niveaux tactiques, opératif et stratégiques en y associant les acteurs politiques, dans une logique de crise régionale.

Les séminaires politico-militaires, partie intégrante des cycles d'exercice majeur de RECAMP, sont autant de conférences permettant aux acteurs politiques et militaires de s'entraîner à appréhender une question de sécurité au plan diplomatique, puis militaire, dans un environnement multinational. L'organisation de tels forums est un des points forts de RECAMP car il instruit les pays africains sur les mécanismes des organisations internationales en les plaçant au cœur de l'action. Ainsi, le concept sensibilise sur les difficultés à monter une coalition ad hoc et sur les efforts de planification que cela exige.

Les exercices intermédiaires, organisés souvent de façon bilatérale entre la France et un pays africain, sont davantage tournés vers la mise en œuvre et le déploiement de forces sur le terrain. Ainsi, la troupe gagne en expérience opérationnelle, en se focalisant sur l'acquisition de savoir-faire techniques et tactiques indispensables aux opérations de maintien de la paix.⁵²

En particulier, le partenariat avec la France sous l'égide d'un concept RECAMP qui donne le cap général, permet d'inclure dans tous les exercices des missions d'environnement (Opérations centrées sur l'information, Actions Civilo-Militaires, Opérations Spéciales) qui ne sont pas familières aux troupes africaines et dont la France tire son expérience de ses récents engagements aux côtés de ses partenaires de l'OTAN.

2.2.3.2 Des exercices trop centralisés pour être fréquents

Cependant, le concept RECAMP, supporté quasi-exclusivement par la France dans son volet entraînement, ne s'appuie pas assez sur les structures européennes pour être en mesure de proposer un rythme plus soutenu à toutes les sous-régions.

Le cycle d'entraînement RECAMP est trop long pour permettre des participations répétées propres à améliorer l'interopérabilité entre les différents contingents et l'habitude des officiers

⁵² Modes opératoires à maîtriser : défense de points sensibles, tenue de points de contrôle, escorte de convois, maintien de l'ordre, etc...).

d'état-major à travailler ensemble. En effet, dans le meilleur des cas chaque pays participe à un exercice majeur tous les six à huit ans. Les exercices intermédiaires n'ont pas la même portée car ils ne mettent pas en œuvre des états-majors multinationaux de la sous-région et ne suscitent pas de conférence politico-militaire en amont.

Par ailleurs, compte tenu de la qualité des troupes africaines dans les missions de maintien de la paix, les exercices semblent trop mettre l'accent sur l'entraînement des unités et pas assez sur celui des états-majors, qui sont la cible à privilégier. RECAMP se tromperait désormais de cible en continuant à dépenser de l'énergie à instruire des troupes, aujourd'hui bien formées au maintien de la paix.

Enfin, si l'ambition est bien de faire de RECAMP un concept plus universel, il est à déplorer que l'UE ne soit pas davantage associée au montage des exercices majeurs. Il est regrettable que le concept ne profite pas de l'existence de l'EMUE⁵³ et du COPS⁵⁴ pour faire la démonstration par l'exemple de la pertinence de ces outils d'aide à la décision politico-militaire et de planification. Bien sûr RECAMP ne peut rien imposer seul, mais il peut clairement afficher cette ambition qui ne manquera pas de trouver un écho favorable à Bruxelles. L'annexe 4 montre combien les actions sont peu fédérées, ce qui produit un faible rendement, tant pour les bénéficiaires que pour les donateurs.

2.2.4 Le volet équipement

Les pays africains ne peuvent pas se payer des outils de défense à la hauteur des standards occidentaux. C'est valable pour le volume des effectifs sous l'uniforme comme pour l'équipement de ces hommes. Dès lors, tout programme d'assistance militaire doit prendre en compte cette réalité et en pallier les effets négatifs. Si le pré-positionnement de matériel en dépôt est bien une marque de fabrique de RECAMP, cette disposition originale porte en germe certaines contradictions du concept.

Certes, la complémentarité des équipements proposés aux contingents africains prouve combien la France a une approche mature et concrète des questions de sécurité qui touchent le continent.

⁵³ EMUE : état-major de l'Union Européenne.

⁵⁴ COPS : comité politique et stratégique de l'Union Européenne.

Mais à trop vouloir en faire, le volet équipement du concept est incapable d'assurer l'essentiel et surtout, il trouble la compréhension des ambitions de RECAMP.

2.2.4.1 Les équipements en dépôts : message et publicité

Les dépôts de matériels pré-positionnés sont un message clair de la politique de la France en Afrique. Ils sont aussi très attractifs car ils sont adaptés aux réalités africaines, bien que parfois vétustes.

Tout d'abord, RECAMP, par le matériel que ce concept met en place dans des dépôts pré-positionnés en Afrique, affiche clairement sa volonté de donner aux Africains les moyens d'assurer eux-mêmes leur sécurité. Cet aspect n'est pas banal car, s'appuyant sur les forces françaises pré-positionnées sur le continent, RECAMP illustre sans ambiguïté le choix de la France : l'assistance plutôt que l'ingérence.

Ensuite, le concept RECAMP prévoit d'équiper les contingents africains qui en ont besoin en matériel HCCA (Habillement, Couchage, Campement, Ameublement). En fait cela revient à fournir à chaque soldat son équipement individuel : treillis de combat, sac de couchage, gilet pare-balles, casque lourd, etc... C'est véritablement une force de ce concept qui pallie ainsi les défauts inhérents à certaines armées africaines qui ont, par le passé, reçu un équipement disparate tantôt provenant de pays occidentaux, tantôt de pays de l'ex Pacte de Varsovie. Les unités engagées dans des opérations de maintien de la paix, ont d'emblée besoin de crédibilité, de légitimité et surtout de fiabilité, tant leur action repose sur la confiance qu'elles inspirent à la population locale. Leur apparence est alors primordiale pour s'attirer cette confiance et se distinguer des bandes armées rebelles.

Au-delà de cette originalité pertinente de RECAMP, la perspective de bénéficier d'un équipement neuf et gratuit, qu'elles conservent en partie après la mission, peut constituer une source de motivation de nature à inciter les forces armées africaines à s'engager dans le programme RECAMP.

En outre, les engagements opérationnels sous l'égide de RECAMP sont l'assurance, pour les contingents africains de compléter leur expérience professionnelle. En effet, les unités engagées peuvent alors servir certains matériels qui ne sont pas en dotation dans leur armée

respective : jumelles de vision nocturne, GPS, valise Inmarsat, etc... Le bataillon sénégalais déployé au Congo et soutenu par la France bénéficie de cette gamme variée de matériels lui permettant, à la fois d'être plus performant et d'améliorer ses connaissances techniques.

2.2.4.2 Un équipement inadapté aux actions de combat.

Toutefois, à vouloir être complet, ce principe souffre de ses propres qualités. Malgré des matériels parfois obsolètes, les pays africains abusent de cette manne. Pourtant, au plan capacitaire, ce matériel ne répond pas tout à fait aux défis des opérations de maintien de la paix en coalition multinationale.

S'il faut saluer l'effort important consenti par la France pour armer ses parcs RECAMP, il faut aussi souligner la qualité discutable du matériel qui y est stocké et les difficultés à le soutenir, voire à le remplacer. Actuellement, le décalage entre les matériels en service dans les forces armées françaises et ceux dévolus aux dépôts RECAMP est tel que leur soutien devient inextricable, essentiellement à cause de l'absence de pièces de rechange.

D'autre part, le concept RECAMP, qui consiste à disposer de trois parcs capables d'équiper chacun un bataillon, n'est que partiellement adapté car, d'un contingent à l'autre, le besoin ne sera pas le même. Le bataillon ne s'avère pas toujours être le bon niveau. Les parcs RECAMP doivent faire preuve de davantage de modularité.

De plus, si l'on peut faire aux contingents africains le grief d'être mal adaptés à la réversibilité dans le cadre des missions de maintien de la paix, il faut aussi noter que le matériel présent dans les dépôts RECAMP permet difficilement de mener des actions de coercition de force : il n'y a pas de véhicules blindés et très peu de mortiers. Les AML sont à bout de souffle et ne sont pas prévues d'être remplacées.

Le matériel de transmission et de communication est particulièrement indispensable à l'interopérabilité entre les différents contingents. Or les pays africains, appartenant pourtant à la même sous-région, n'ont pas les moyens de se doter des outils de l'interopérabilité. La priorité pour une armée nationale en but à des difficultés budgétaires est bien d'acquérir les matériels majeurs indispensables à sa propre sécurité. L'interopérabilité est un luxe que seuls les pays riches peuvent s'offrir.

Aussi, les parcs RECAMP doivent pouvoir répondre à cette exigence en faisant l'effort sur les moyens de transmission et de commandement, ce qui jusqu'alors n'était pas le cas.

Mais surtout, c'est en partie à cause de cette capacité à équiper complètement des bataillons que le concept est parfois mal compris, voire dévoyé. Les pays africains, considérant qu'ils peuvent se reposer sur les parcs RECAMP, tombent dans la facilité en se laissant entièrement assister. A la FOMUC, comme à la MICECI (et maintenant l'ONUCI) les contingents se sont fait équiper de pied en cap, profitant des largesses du programme dont les parcs étaient alors pleins. Cela rend la situation actuelle intenable pour ce concept qui n'a, jusqu'alors, pas cibler le type d'équipement indispensable à fournir, de ce qui peut être exigé des TCN africaines. Du reste, la mise à disposition de matériels spécifiques et complémentaires à ce que les contingents africains peuvent fournir correspondrait mieux à l'esprit de RECAMP. Cela inciterait les pays africains à prendre en compte leurs questions de sécurité de façon globale, encouragés en cela par la disponibilité de moyens performants permettant de compléter l'effort qu'ils auraient consenti pour l'équipement minimum de leurs armées. L'existence même du concept RECAMP doit être un marchepied pour les Africains dans le règlement de leurs questions de sécurité à l'échelle du continent.

2.2.5 L'engagement militaire

De prime abord, les puissances occidentales pourraient penser que les armées africaines sont incapables de mener des opérations aussi pointues que celles qui consistent à maîtriser des crises issues de différends politiques ou ethniques sur leur continent. Les engagements passés ont prouvé le contraire, renforçant en cela la pertinence du concept RECAMP.

Il s'illustre notamment par la confiance qu'il attribue aux contingents dans l'exécution des missions de maintien de la paix.

Cependant, dans son élan de bonnes intentions, il pêche parfois par manque de modestie en n'identifiant pas clairement ses lacunes intrinsèques.

2.2.5.1 La sagesse de laisser les Africains conduire l'engagement

De la montée en puissance, au soutien logistique opérationnel, en passant par les détachements de liaison, RECAMP offre un produit multiforme qui a la sagesse de laisser aux Africains toute l'autonomie nécessaire à l'expression de leurs compétences, dans un milieu qui leur est familier.

Les forces africaines, pour s'engager dans une opération militaire multinationale, ont généralement besoin d'une mise en condition opérationnelle spécifique. RECAMP leur en offre l'occasion à travers les détachements d'instruction opérationnelle mis en œuvre auprès des états-majors et des unités, juste avant leur engagement. Ainsi, ces contingents atteignent le niveau de cohésion et de cohérence opérationnelle requis.

Dans les missions de maintien de la paix, les opérations sont souvent marquées par une grande autonomie des échelons subordonnés, imposant de disposer de véhicules pour être présents et réactifs sur des espaces souvent très étendus. Dans ce cadre, le soutien logistique a une place prépondérante. Le concept RECAMP est en cela complet car il propose la mise en place d'une unité de soutien mécanique (DETSOUT) pour maintenir la DTO des détachements. Cette solution offre l'avantage d'une grande réactivité, même dans le cas où la force serait confrontée à une opposition armée significative. Les autres solutions, comme la sous-traitance par une entreprise civile⁵⁵ ou le soutien par des détachements techniques périodiques⁵⁶ s'avèrent moins efficaces.

Par ailleurs, l'unité et la cohérence des dépôts RECAMP facilitent le soutien puisque le même matériel dote plusieurs contingents.

De plus, conformément aux RETEX de l'opération LICORNE, les détachements de liaisons auprès de la MICECI furent une aide précieuse, tant en terme de moyen d'échange entre les deux commandements qu'en terme de conseillers militaires auprès des états-majors africains. Certes, l'existence de ces DL n'est pas directement liée au concept RECAMP, mais il en est un corollaire. Grâce à RECAMP, le commandant de la force interafricaine peut justifier une demande de recours aux détachements de liaison français. De même, c'est bien ce concept qui légitime la présence de tels DL auprès de la force multinationale africaine.

⁵⁵ Comme PAE pour la MICECI.

⁵⁶ Comme le firent le soutien belge pour la MICECI

RECAMP, dans ses principes, laisse entièrement leur liberté d'action aux troupes africaines. C'est réellement une force de ce concept qui exploite ainsi les qualités intrinsèques de ces contingents particulièrement adaptés à leur milieu. Les contacts de la force avec la population et les belligérants sont facilités par des références culturelles et sociologiques communes. En effet, on retrouve les mêmes ethnies dans plusieurs pays d'une sous-région car historiquement, elles appartenaient aux mêmes ensembles territoriaux. La communication avec les protagonistes d'une crise est, du reste facilitée par la connaissance de leurs dialectes et l'intégration de la palabre comme clé des négociations.

2.2.5.2 Accepter et désigner ses lacunes pour les dépasser

Mais, de fait, RECAMP est limité par les propres moyens de son sponsor historique. Aussi le concept doit clairement définir ces limites pour anticiper la recherche de solutions palliatives et ainsi borner la portée crédible de l'action à engager.

Si la génération de force doit nécessairement rester du ressort des organisations sous-régionales en liaison avec les TCN, la projection de cette force ne peut pas être assurée par les pays africains eux-mêmes. Le concept RECAMP ne prend pas assez en compte cette réalité en ne proposant pas très clairement d'assister les contingents africains dans cette tâche logistique complexe. Cela pourtant le rendrait encore plus attractif.

Prévoir d'assurer cette fonction opérationnelle permettrait probablement d'anticiper et de rechercher une large participation internationale. En effet, l'objectif de RECAMP serait bien de voir la projection de la force (hommes et matériels) confiée à des acteurs transnationaux. L'affrété d'IL 76 en est un exemple. Cette exigence est dans une très large mesure dictée par la situation préoccupante de la flotte française des ATT.

L'engagement opérationnel d'une force multinationale africaine semble pertinent, pour peu que les actions à mener sur le terrain se limitent à maîtriser la violence des protagonistes de la crise et surtout après qu'un cessez-le-feu fut signé. Or, RECAMP a l'ambition d'épauler les contingents africains dans l'ensemble des missions qui sous-tendent le maintien de la paix, y compris les missions d'imposition de la paix, où l'intensité de la coercition à exercer sur l'adversaire peut imposer de conduire des opérations interarmes, voire interarmées complexes.

Dès lors, il apparaît assez nettement qu'actuellement, soit le concept français pêche par excès d'ambition, soit il manque de souffle. En effet, il ne décline que des capacités relevant de l'armée de terre, excepté lors de la phase de projection. Il ne prévoit pas l'engagement de fonctions opérationnelles comme l'appui indirect, l'aéromobilité ou l'appui à la mobilité. De toute façon, le niveau de technicité des contingents africains ne permettrait pas de faire beaucoup mieux.

De plus, le concept RECAMP n'est absolument pas dimensionné pour répondre à une sollicitation dans l'urgence. En effet, les délais liés, tant à la décision politique de créer une coalition, qu'à l'équipement de cette force grâce aux parcs RECAMP interdisent la mise en œuvre d'une force de réaction rapide sous l'égide du concept. Dès lors, le déclenchement inopiné et immédiat d'une opération militaire pour répondre à une situation d'urgence devra être assuré par des pays partenaires qui en ont la capacité opérationnelle. Le Royaume Uni a fait la preuve de cette capacité en Sierra Leone en 2000 et la France l'a faite en Ituri en 2003. Le concept RECAMP pourrait être, dans ce cas, un moyen complémentaire et ultérieur à une force de réaction immédiate de l'UE. Ceci laisse apparaître un partenariat tout à fait pertinent dans la maîtrise des crises.

En somme, le concept RECAMP pêche par un manque de définition claire de sa portée et de ses ambitions. Il conviendra de préciser pour quel spectre de missions relevant du maintien de la paix, des opérations montées grâce au concept peuvent-elles être envisagées en autonome.

Enfin, comme il est difficile d'exiger des contingents africains de réintégrer les matériels majeurs dans les parcs alors qu'une mission de maintien de la paix vient à durer, le principe même de dépôts comme réservoir de moyens condamne RECAMP soit au remplètement des parcs, soit à l'indisponibilité. Aussi, l'engagement de l'ONU, éventuellement ultérieurement, devra systématiquement être recherché pour bénéficier du financement de l'opération par la communauté internationale. De ce fait, il sera possible d'envisager le remplètement des parcs, sans attendre la fin des missions en cours. La présence de troupes de l'ONU puis de l'OTAN en ex-Yougoslavie depuis douze ans est là pour rappeler que les opérations de maintien de la paix ont besoin de durer.

En somme, la MICECI est effectivement la mission, montée grâce au concept RECAMP, la plus aboutie. Elle présente de nombreux motifs de satisfaction, même si elle a

aussi mis en exergue des lacunes qu'il conviendra d'appréhender de façon globale pour prétendre améliorer cet outil de maîtrise des crises en Afrique.

Ces défauts sont en partie liés à des penchants sociologiques africains et au manque de maturité des organisations sous-régionales, encore trop obnubilées par les questions économiques.

Mais le concept RECAMP, quant à lui, est coupable de ne pas mieux indiquer aux Africains leur devoir de s'investir davantage tant au plan des équipements qu'au plan des structures de décision. Actuellement, la volonté farouche d'en faire un concept souple d'emploi le laisse imprécis. RECAMP apparaît alors incapable de définir clairement ses capacités, ce qui nuit à la transparence requise pour son ouverture vers les partenaires européens.

3 Comment faire évoluer le programme RECAMP.

Comme l'ont montré les deux premières parties, le concept RECAMP constitue un cadre général qui a permis de multiples actions propices au maintien de la paix et à l'amélioration de la sécurité en Afrique. Cette dernière partie se propose donc de présenter des perspectives générales soutenues par des solutions concrètes pour améliorer encore le concept actuel.

En aucun cas les propositions qui suivent ne doivent être prises comme le résultat d'une commission d'experts de tel ou tel domaine. Ni les délais impartis pour la rédaction de ce mémoire, ni les compétences techniques des rédacteurs ne le permettent. En revanche, l'ensemble des propositions constitue non seulement une architecture globale et cohérente d'un système de systèmes au sein duquel le concept RECAMP trouve une place rénovée et à la hauteur de ses enjeux ; mais plus encore, ces propositions doivent être appréhendées et considérées comme un dispositif à plusieurs étages et à plusieurs étapes.

Ainsi, après avoir posé en préliminaire l'importance du choix stratégique fondamental de la voie à suivre entre conserver l'autonomie française et européaniser le concept, l'accent sera mis sur la conjoncture favorable actuelle qu'il s'agit de bien savoir exploiter. Dès lors, l'esprit des propositions puis les actions à mener seront exposés pour conclure in fine sur les efforts et les priorités à envisager à court terme.

3.1 Influence ou sécurité : lever l'indétermination.

RECAMP – ACRI – ACOTA – BMATT et quelques autres plans s'imbriquent, se chevauchent dans une démarche soutenue d'abord par des initiatives nationales propres. Aujourd'hui, la volonté française est clairement de dynamiser le concept RECAMP tant il est vrai qu'il a démontré à de nombreuses reprises toute sa pertinence et son pragmatisme.

Pourtant, contrainte par un budget extrêmement tendu, sollicitée par ailleurs par d'autres enjeux non moins majeurs, la France cherche des solutions pour résoudre une équation inextricable à première vue. Comment continuer à faire vivre RECAMP dont les parcs sont vides, victime de son succès ? Le

partage du fardeau s'impose mais comment parvenir à mutualiser la charge sans dénaturer le concept ou encore sans perdre la main sur l'esprit tout spécifique dans lequel il est conduit ?

Ainsi, la première question qui doit trouver une réponse est bien celle de l'équilibre entre autonomie française et européanisation du concept. Cette question est de toute évidence de nature politique et ne saurait être tranchée de façon manichéenne ou définitive. Toutefois, une prise de position sur la volonté ou non d'européaniser le concept et donc d'en déléguer une partie à une autorité européenne conditionne l'évolution de RECAMP. A terme et à gros traits, soit la France entend conserver sa maîtrise actuelle du concept et par la même la charge induite en termes essentiellement humain et financier. Soit la France, à l'instar des autres transferts déjà effectués qui contribuent pas à pas à l'élaboration de l'Union Européenne, décide de s'engager résolument sur l'élargissement et l'ouverture du concept qui dès lors évoluera sur des bases de compromis avec les autres puissances européennes.

La tendance actuelle au sein du ministère français des affaires étrangères serait d'ouvrir RECAMP aux partenaires européens. Cependant cette ouverture pose en soi des difficultés dans la mesure où au sein même des ministères français, tous les acteurs ne semblent pas s'accorder sur l'option à privilégier. Ainsi, seule une décision du Président de la République permettra d'orienter l'évolution du concept RECAMP. En attendant, RECAMP sera porté à bout de bras par quelques individus de bonne volonté, militaires et civils, tant Français qu'Africains, mais se heurtera systématiquement à un manque de cohérence fonctionnelle.

Finalement, attendu qu'il n'existe pas de philanthropie en politique et que les Etats agissent d'abord en fonction de leurs intérêts bien compris, il s'agit donc de savoir si la France va accepter de passer d'une politique d'influence, au sein de laquelle l'Afrique constitue une formidable caisse de résonance, à une politique où le but est clairement sécuritaire dans un cadre élargi à l'Union Européenne.

Pour ce mémoire sur les évolutions du concept RECAMP, cela revient à répondre à la question : que veut-on pour RECAMP ?

Souhaite-t-on simplement récupérer des subsides afin d'alléger la charge assumée par la France, prix de sa souveraineté sur le concept RECAMP ?

Ou alors, souhaite-t-on que l'Union Européenne soit un des acteurs importants dans le concept RECAMP quitte à y perdre une partie de l'autonomie française actuelle?

Cette dernière perspective peut inquiéter pourtant à bien y regarder il n'en est rien, au contraire. Dans tous les cas, par son histoire, par ses forces pré-positionnées et par son engagement en Afrique, la France conservera à l'évidence son leadership, même lorsque le concept sera européanisé. De plus cet élargissement ferait coup double pour la France. Non seulement, il permettrait de relancer le concept RECAMP à moindre coût français par le partage du fardeau mais aussi il dynamiserait, grâce à une action française, la consolidation de l'Europe de la défense tant il est vrai que tous les partenaires européens ne peuvent qu'accepter un concept qui s'inscrit aussi nettement pour la promotion de la paix et de la sécurité.

Ce mémoire place donc résolument l'effet à atteindre à long terme sur le plan de l'européanisation globale d'un concept RECAMP réactualisé. Dans cette perspective, les décisions en matière de sécurité et de défense concernant l'Afrique en particulier seraient ainsi prises au Conseil sur la base du consensus, ou sur les règles en usage à ce moment.

Cette évolution constitue la ligne directrice qui sous-tend l'ensemble de cette dernière partie. Elle sera approfondie lors de l'étude détaillée des actions à conduire.

Ces choix et ces orientations sont cruciaux pour la France. Or la conjoncture actuelle est particulièrement propice pour prendre la bonne décision.

3.2 Saisir les conditions favorables actuelles.

Une série de facteurs génère actuellement une situation particulièrement favorable à la relance du concept RECAMP. En effet, les Etats, leurs gouvernants et leurs hauts fonctionnaires prennent conscience et affirment aujourd'hui que l'insécurité constitue le terreau des menaces contre les pays riches. Comme le souligne Javier Solana dans « la stratégie européenne de sécurité », le terrorisme, le crime organisé et l'émigration incontrôlée sont les principales menaces qui vont peser sur les pays riches et l'Union Européenne en particulier.

Par ailleurs, l'accroissement des fragilités en Afrique déstabilise des Etats pourtant souvent cités comme exemples de pays en développement avéré. L'équilibre des sous-régions africaines

concernées s'en trouve alors de fait menacé. Or c'est bien dans les pays où l'Etat est déliquescant que les acteurs se multiplient et les menaces se développent facilement.

Enfin, le piétinement de l'économie mondiale a entraîné une évolution des mentalités vis-à-vis de l'approche des problématiques concernant le développement et la sécurité. Ainsi, lors du sommet de Kananaski, avec le « plan d'action pour l'Afrique », les pays du G8 ont établi « un consensus au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour qualifier d'aide publique au développement une plus large gamme d'aides visant à renforcer les capacités pour mener des opérations de maintien de la paix et des activités connexes ».

Plus près de nous, le Commissaire Européen chargé du Développement, M. POUL NIELSON, a évoqué lors du dernier⁵⁷ Conseil des Ministres des pays d'Afrique – Caraïbes – Pacifique et de l'Union Européenne (ACP-UE), la possibilité de créer « une facilité de renforcement de la paix en Afrique », permettant de recourir au financement par le Fonds Européen de Développement pour des actions de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Cette déclaration entérine la décision⁵⁸ prise par les ministres européens des Affaires étrangères et du Développement, le 17 novembre 2003, qu'1,5% des sommes consenties à chaque pays africains par le FED sera consacré au financement des opérations de maintien de la paix conduites sous l'autorité de l'Union Africaine. Cependant, les opérations menées par l'Union Européenne comme Artémis (été 2003) en seraient exclues.

Sécurité et développement sont ainsi mis sur le même plan et connectés l'un avec l'autre. Pour conclure, on peut donc affirmer que s'il n'y a pas de sécurité sans développement, il ne peut pas y avoir de développement sans sécurité. Les deux processus sont à conduire simultanément, de façon conjointe et cohérente.

Face à ces évolutions générales, la France a, enfin, une contrainte particulière qui l'incite à prendre désormais la bonne orientation. En effet, elle n'a plus les moyens d'assumer seule la charge induite par la mise en œuvre du concept RECAMP. La remise à hauteur des parcs, le soutien des actions de formation, des exercices et des opérations menées dans le cadre RECAMP, même si leur coût total est limité, viennent perturber sérieusement le plan de charge humain, technique et budgétaire du ministère de la Défense. Il faut trouver des solutions pour sauver RECAMP.

⁵⁷ Conseil tenu en 2003.

⁵⁸ Le Monde novembre 2003

3.3 Principes des propositions.

3.3.1 La fin de l'assistanat.

Il s'agit de faire adhérer énergiquement les autres à un programme qui a fait ses preuves. Pour cela, la France doit renforcer l'appropriation de RECAMP non seulement par les Etats riches ou actifs mais surtout par les Etats africains eux-mêmes. L'ouverture aux pays africains non francophones relève de cette démarche mais doit être amplifiée. Les solutions de tout problème sont d'abord de nature endogène. Le bilan de cinquante ans d'assistance en montre les limites. Le précepte confucéen « apprendre à pêcher plutôt que de donner du poisson » est certes bien connu. Encore faut-il qu'il y ait une volonté d'autonomie sous-tendue par des actions concrètes.

3.3.2 Pragmatisme et ambition.

Afin de mieux marquer les progrès et de guider les démarches, il faut fixer des « rendez-vous sur objectifs ». Il faut également déterminer des paliers intermédiaires visant un but ambitieux mais réalisables. Il faut, enfin, s'appuyer sur du concret et rejeter la théorie. La prise en compte, avant tout, des réalités africaines doit relever d'approches fondées sur le partenariat. Chaque niveau s'harmonise avec son correspondant. L'UE dialogue avec l'UA et les organisations sous-régionales. C'est l'approche multilatérale. Les Etats complètent et personnalisent les accords généraux dans un cadre bilatéral.

3.3.3 Modularité et adaptation.

Il faut rejeter le monisme au profit de la diversité. C'est ainsi que la souplesse, la lucidité et la persévérance des actions concrètes viendront étayer les avancées théoriques. C'est aussi ce qui permettra de faire évoluer le concept RECAMP au fur et à mesure de ses développements.

3.3.4 Le principe de l'entropie.

Il s'agit de l'alternative : s'accroître ou mourir. Si le concept RECAMP ne parvient pas à dépasser ses contradictions, et plus encore à relever les défis induits par ses succès, alors il est condamné à

disparaître. L'entropie, combinée avec le principe de Baer, implique naturellement l'élargissement du concept à une entité qui dépasse la France. L'Union Européenne constitue le prochain cercle de l'évolution de RECAMP. A cet égard, il convient d'aller dans le sens des solutions qui fonctionnent. Or, en général, rien n'est inventé qui n'ait déjà été imaginé par quelqu'un. Il s'agit donc de réadapter les solutions aux problèmes nouveaux.

3.4 Actions à mener pour que la paix progresse en Afrique en s'appuyant sur un concept RECAMP développé.

L'effet final recherché est bien le suivant : l'Afrique, à travers ses organisations internationales et en particulier les sous-régionales (effort), est capable de gérer ses crises avec ou sans l'appui de l'Union Européenne.

A cet effet :

- prenant l'ONU en référent,
- sans sombrer dans la dérive paternaliste vis-à-vis de l'Afrique en ne se substituant ni aux Etats africains ni aux organisations sous-régionales,
- distinguant ce qui relève de la prévention de ce qui ressort de l'engagement,
- dans le cadre d'un partenariat souple, responsable et lucide entre les différents acteurs, fondé sur une combinaison entre multilatéralisme et bilatéralisme,
- faisant effort initialement sur les acteurs africains les plus motivés,
- mettant la priorité sur la formation et la consolidation d'une assise européenne pour le concept RECAMP,
- participant en conduite aux cycles d'exercices et aux engagements opérationnels nécessaires

Il faut que l'Union Européenne dispose d'un outil complet et cohérent (concept, moyens, hommes) permettant de renforcer les capacités africaines globales et avérées aux maintiens de la paix en Afrique pour 2010.

Phase 1 : (2004 – 2008) promouvoir un pôle d'excellence international sur la maintien de la paix sur la base du concept RECAMP 2004 tout en augmentant la part des ressources engagées par l'Union Européenne. Inciter les Africains à adosser une dimension sécuritaire (NEPAS⁵⁹) au NEPAD.

Phase 2 : (2009 – 2015) par des coopérations renforcées qui agissent concrètement, faire adhérer plus de participants à un concept RECAMP aménagé et sensibiliser les réticents. Appuyer l'émergence et la consolidation d'un partenariat sécuritaire (NEPAS) africain.

Phase 3 : (à/c 2016) transformer les coopérations renforcées en action de l'Union Européenne dans le cadre d'un concept RECAMP européenisé et cohérent avec le NEPAS.

En mesure de contribuer durablement au maintien de la paix en Afrique à travers un partenariat équilibré reposant sur un appui européen ponctuel et ciblé.

Bien évidemment, ce phasage n'exclut pas la possibilité d'anticiper des coopérations renforcées ou des actions avancées avec des partenaires prêts avant l'échéance estimée. Il se veut cependant réaliste sur les délais. L'exemple des récentes constructions multinationales offrent, en effet, un bon ordre de grandeur des durées probables de réalisation.

3.5 Efforts & priorités pour le court terme.

3.5.1 Distinguer ce qui relève de la prévention de ce qui ressort de l'engagement.

Cette distinction s'impose, en effet, tant que l'Union Européenne ne sera pas une puissance intégrée, ses mécanismes de décisions et les prérogatives des Etats membres. Ainsi, l'engagement opérationnel dans un cadre européen ne peut relever que de la volonté des Etats et donc du Conseil sur la base du consensus.

Cependant, pour la prévention, la chaîne de décision est différente, plus souple et moins contraignante.

⁵⁹ NEPAS : new partnership for African security. Acronyme dérivé du NEPAD new partnership for African development.

Dès lors, l'Union Européenne peut financer tout ce qui relève de la coopération et du développement. Ces volets entrent dans les champs de ses possibilités. Sous réserve d'être présentés habilement grâce à un travail de « wording ⁶⁰» l'Union Européenne peut payer ou rembourser directement soit les bénéficiaires soit les contributeurs grâce aux budgets de coopération ou les fonds de développement. Il s'agit donc simplement de monter des dossiers en liaison avec la Commission. Globalement, cela concerne l'habillement, l'alimentation, l'hébergement, les infrastructures, les équipements à caractère non agressifs tels que l'armement, les stages de formations en incluant leurs charges, etc. Le besoin de coordination des actions et l'impérieuse nécessité de savoir travailler techniquement avec l'Union Européenne s'impose. Une cellule dédiée doit donc être mise en place. Sa composition et son rôle sont étudiés ci-dessous.

3.5.2 Mise en place d'une cellule RECAMP entièrement responsable du concept et de sa mise en œuvre, subordonnée directement au CAMO.

Cette cellule a une mission globale vis-à-vis du concept RECAMP. Disposant d'un budget de fonctionnement et d'équipement, elle est en charge de la préparation, de la conduite des cycles RECAMP. De plus, elle est responsable de l'évolution, de la promotion du concept et de son extension au sein de l'Union Européenne au travers d'une expertise reconnue afin d'en préparer l'assise ultérieure résolument européenne.

Jusqu'à présent, une structure similaire existait déjà avec la cellule de l'Ambassadeur RECAMP du MINAE. La mise en place de cette cellule au sein du ministère de la Défense, et non pas au sein des affaires étrangères, répond à une logique et à un besoin de proximité vis-à-vis de ceux qui peuvent fournir les moyens les plus conséquents pour faire vivre RECAMP. Un rapprochement entre, notamment, celui qui décide et celui qui paye est facteur d'une meilleure convergence et cohérence des efforts. La réduction des délais de réaction constitue un autre facteur bénéfique attendu.

Cette cellule, d'effectif très réduit, se compose de

- Un chef de cellule, officier supérieur breveté (terre de préférence) du grade de colonel ancien (TCT), connaissant bien l'Afrique et parlant couramment l'Anglais,

⁶⁰ Wording : anglicisme qui traduit le travail sur le vocabulaire pour présenter de bons dossiers afin de les rendre acceptable par un organisme. Ici, il s'agit de la Commission.

- un adjoint⁶¹ POLAD provenant du MINAE, avec une bonne culture du fonctionnement de l'Union Européenne, plus particulièrement en charge des volets civils du concept.
- Eventuellement, un adjoint militaire, officier traitant en charge en particulier des aspects soutien logistique.
- Enfin, un sous-officier ancien connaissant l'Afrique tient la fonction de secrétaire. Il est possible d'envisager un secrétaire adjoint personnel civil pour conserver une meilleure mémoire des dossiers.

Conjointement, supprimer l'officier adjoint de l'ambassadeur RECAMP et retirer les volets RECAMP de tous les autres acteurs qui deviennent de simples interlocuteurs de cette cellule dans un travail d'état-major classique.

Cette création de cellule attirera sans nul doute les foudres de EMA/RI qui y verra un doublon externe sur un de ses domaines. C'est cependant un point clé si l'on veut véritablement réussir à faire évoluer et vivre RECAMP. Les querelles de chapelles et les luttes de pouvoir doivent parfois s'effacer devant des enjeux plus importants. Cet aspect dépasse naturellement le cadre exigü du ministère de la Défense.

Certaines actions concernent donc également le ministère des Affaires Etrangères.

3.5.3 Identifier clairement et renforcer les relais pour le concept.

Ainsi, sous enveloppe constante, il faut intégrer le volet RECAMP dans les actions que certains ambassadeurs doivent mener énergiquement. Certes, cela leur fera un dossier de plus à suivre. Mais pour obtenir une bonne cohérence globale, leurs actions ne peuvent pas être décorréliées des actions RECAMP. Ainsi, leur position terminale en bout de réseau les positionne tout naturellement pour assumer de façon claire et visible le rôle de promoteur et d'acteur privilégiés du concept et de ses mises en œuvre.

⁶¹ En fonction du rang de ce fonctionnaire du MINAE, il est possible d'envisager une co-direction équilibrée entre la partie militaire et la partie civile. Ce point précis témoignera des volontés respectives de s'engager résolument ou pas sur le concept RECAMP. Dans tous les cas c'est un point clé qui n'échappera à personne. Il conditionnera, et donc, déterminera les avens possibles des évolutions du maintien de la paix, vues sous l'approche RECAMP.

Aussi, faut-il :

- Supprimer la fonction dédiée et spécifique « d’ambassadeur RECAMP »,
- Accréditer RECAMP tous les ambassadeurs en poste là où se situe le siège d’une organisation sous-régionale (ABUJA, LIBREVILLE, DJIBOUTI,...). Pour plus de cohérence, il faut étendre les accréditations aux ambassadeurs auprès de l’ONU et auprès de l’U.E.
- Souligner que la cohérence résulte de leur coopération avec la cellule RECAMP du CEMA/CAMO⁶².
- Souligner le rôle majeur des AD⁶³ qui sont les mieux placés pour savoir dans le détail comment agir au mieux avec les pays et les organisations sous-régionales relevant de leurs attributions.

La réorganisation française qui conditionne la réussite et la survie du concept RECAMP ne suffit pourtant pas. Elle doit impérativement se prolonger en dehors du cadre national.

3.5.4 Passer de la concurrence à la cohérence en développant un pôle d’excellence international.

La France doit s’imposer par la remarquable pertinence de son concept. Pour cela, elle doit en renforcer considérablement la promotion en développant un pôle d’excellence international du maintien de la paix en Afrique. Ce relais est indispensable pour relever les défis de RECAMP. C’est là que se situe l’effort.

L’idée est de constituer un centre RECAMP, véritable phare du concept tout en étant son instrument de cohérence et développement. Cette école eurafricaine serait reconnue internationalement pour son expertise et son excellence sur le plan du maintien de la paix. Fédérant l’action des différents centres de formations situés en Europe et en Afrique, elle constituerait un point de passage obligé pour les acteurs civils, militaires et diplomates permettant de garantir en toutes circonstances la continuité et la cohérence de l’action des gouvernements adhérents en matière de maintien politique de la paix en

⁶² CAMO : conseiller Afrique Moyen-Orient. Officier général qui conseille le CEMA français pour toutes les questions relatives à cette espace géographique.

⁶³ AD : attaché de Défense. Officier supérieur avec une grande expérience, conseiller militaire de l’ambassadeur en poste dans un pays étranger.

Afrique. Ce centre s'affirmera alors comme une structure de référence pour la formation au maintien de la paix. Le cadre plus général de l'ONU lui servira tout naturellement de référent premier.

Ainsi, grâce à de nombreuses et énergiques actions de promotion, de formation, de conception de doctrine, de diffusions, d'analyse RETEX, etc., le centre se fait reconnaître comme un des pôles d'excellence international du maintien de la paix décliné à l'Afrique. Il permet donc de répondre d'une part aux besoins de formation de l'UE, d'autre part au renforcement nécessaire de la coopération entre les différents acteurs, Etats et organisations diverses sur ce domaine.

S'intégrant parfaitement dans la « stratégie européenne de sécurité », ce centre sera financé en grande partie par l'Union Européenne, le reliquat pouvant être partagé par les Etats qui l'animent.

La dimension doctrine est cruciale car elle seule permet d'élaborer des normes « européennes » communes et cohérentes avec les standards de l'ONU (DOMP). L'idée est que le même enseignement soit ensuite dispensé au sein de l'UE. Il en va de même pour les séminaires qui permettent aux participants de partager une vision commune. Les sous-régions africaines participant aux séminaires de ce centre où les organisant chez elles s'adosent au centre et en prolongent l'action tout en l'enrichissant. Dans la mesure du possible, le centre doit intégrer des Africains de façon permanente afin d'ancrer les travaux du centre dans les réalités africaines. La coopération de ce centre et des ENVR s'impose d'elle même. Le centre doit également intégrer des Britanniques puisqu'ils sont, comme la France, très engagés dans la voie du maintien de la paix en Afrique. D'autres participations initiales sont possibles et souhaitables aux premiers rangs desquelles on peut citer la Belgique, l'Allemagne ou encore le Portugal et l'Italie. La coopération avec les Etats-Unis pourrait revêtir des formes multiples allant des visites à l'insertion de personnel. Les Américains affichent, en effet, un intérêt accru pour l'approche française et l'articulation avancée de son système de défense, notamment via ses forces pré-positionnées.

L'implantation géographique de ce centre doit répondre aux enjeux du centre. Il faut donc rechercher un site entre l'Europe et l'Afrique. Ce site doit en outre concilier les multiples contraintes des participants militaires, civils et diplomates. En s'appuyant sur une infrastructure existante, on réduira les coûts. Ainsi, plusieurs localisations sont envisageables qui vont d'Acra à Paris, en passant par Fréjus, Dakar, Abuja ou Adis Abeba. A défaut, il est possible d'europaniser une ENVR ou un centre de formation déjà existant.

3.5.5 Dynamique et place du concept RECAMP durant une crise.

Il s'agit de mieux positionner le moment et le rôle des engagements qui s'appuient sur le concept RECAMP.

Un dispositif en trois étapes doit être envisagé. Dès qu'une crise éclate, une force de réaction immédiate (FRI) de l'UE est déployée dans l'urgence dans le respect de la législation et des accords internationaux ou bilatéraux. Dans la perspective où la crise dure, alors une relève / renforcement par une force de réaction rapide (FRR) issue des organisations sous-régionales africaines se met en place. Cette force s'appuie sur la mise en œuvre du concept RECAMP en complément de ses moyens propres. Enfin, lorsque les mécanismes décisionnels et exécutifs de l'ONU ont lentement⁶⁴ abouti, une mission de l'ONU reprend les forces engagées grâce à RECAMP ou les relève sur le théâtre. En conclusion, la mise en œuvre en opération du concept RECAMP ne peut pas s'envisager actuellement pour faire face à l'urgence. Dès que la situation le permet, le relais doit ensuite être passé le plus vite possible à l'ONU, non seulement en raison des coûts mais aussi et surtout pour lui rendre son rôle premier dans le maintien de la paix.

3.5.6 Obtenir la participation active des Etats africains.

Quels que soient les actions des pays riches, l'Afrique ne sortira de la dérive vers laquelle elle semble inexorablement s'enfoncer qu'en puisant dans ses propres ressources. Elle doit donc, et c'est ici que se situe la véritable solution à ses difficultés, trouver de façon endogène les remèdes à ses maux. La démarche RECAMP doit avoir pour but de l'aider dans sa démarche vers l'autonomie. Il ne s'agit donc plus d'assistantat. Nuls autres que les Africains eux-mêmes ne peuvent apporter de solutions pertinentes. La montée en puissance de l'UA, des organisations sous-régionales et le NEPAD sont autant de signes forts qui témoignent de cette prise de conscience. Une étape supplémentaire doit être franchie en prenant en compte la dimension sécuritaire, notamment avec un NEPAS.

Les pays riches doivent donc laisser les Africains régler leurs problèmes. Pour autant, il est difficilement envisageable, et au final très risqué pour tout le monde, de les laisser dangereusement exposés en recourant à une pédagogie par un apprentissage radicalement autonome, voire à une pédagogie par l'échec.

⁶⁴ Cf. le rapport Brahimi août 2000.

Cependant, la politique étant d'abord, et nous insistons sur cette approche de type « realpolitik », fondée sur les intérêts, c'est bien à travers une vision à long terme des bénéfices mutuels qu'il convient d'axer la participation des pays au concept RECAMP.

Dès lors, comment inciter, encourager, faire adhérer des Etats africains fragilisés en interne et soumis à des forces parfois déstabilisatrices externes ?

Avant tout, il y a un préalable lié à la fois à la stabilité durable de ces Etats qui constitue la condition première de l'adhésion au concept.

- A ce sujet, il faut d'abord souligner que la fragilisation de certains Etats africains a souvent pour origine une gestion désastreuse, de la part de certains gouvernants . Or adhérer au concept RECAMP c'est d'abord être dans des dispositions socio-économiques, sécuritaires et mentales telles que sa propre situation intérieure appelle des tensions et des risques limités . Et pour cela, la transparence l'équité, la justice et la bonne gouvernance devront être le cheval de bataille des dirigeants africains pour éloigner tout spectre de crise interne majeure.
- Ensuite, il faut noter que la situation plus ou moins prospère de certains Etats font d'eux des appâts de la part de certaines multinationales affiliées ou non à certains Etats. Les grands groupes pétroliers en sont un exemple souvent cité. Tant que les intérêts de ces groupes se heurteront à ceux des Etats aspirant à plus de souveraineté et de paix, les pays concernés traverseront parfois ces crises pour lesquelles le concept RECAMP est mis en application.

Une fois ces deux conditions réalisées, cet attrait viendra sûrement des organisations régionales et sous-régionales africaines, mais aussi des pays africains eux-mêmes et de la France.

3.5.6.1 Au niveau continental : NEPAS et RECAMP

L'UA doit prendre en compte le concept RECAMP et y faire adhérer tous ses Etats membres en créant une cellule à cet effet , avec la participation d'un ou deux représentants par sous région.

L'UA a également un rôle très important à jouer au plan sécuritaire. En effet, parallèlement au NEPAD⁶⁵, le NEPAS (New Partnership for African Security) doit être lancé pour atteindre les préalables définis plus haut. En effet, « il n'y a pas de Développement sans sécurité et pas de sécurité sans développement ». Nous le répétons, les notions de « sécurité » et de « développement » sont à appréhender, au même niveau, sans préalable de l'une sur l'autre.

A ce titre, l'UA doit donc :

- faire du NEPAS une initiative africaine pour privilégier les solutions africaines de sécurité. Cela permettra de renforcer les mécanismes africains de prévention et de gestion des crises, d'accélérer l'intégration des sous-régions à travers un nouveau partenariat, Ce partenariat sera ainsi complémentaire du NEPAD tout en étant compatible avec le programme RECAMP.
- Faire que le NEPAS couvre l'ensemble du spectre de la sécurité : prévention (domaines politique et militaire), gestion de la crise (militaire, humanitaire et sécuritaire) et sortie de crise (DDR, processus électoral)

Pour sa mise en œuvre, le NEPAS couvrirait, au profit des civils, des militaires aussi bien que des forces de l'ordre, les volets Instruction/ Formation, Entraînement (en multipliant les DIG notamment), l'équipement et le soutien .

Les financements proviendraient des fonds pour la prévention des conflits (UA et sous- régions) , du fonds européen de développement (Peace facility), des aides bilatérales et des fonds de l'ONU.

3.5.6.2 Au niveau sous- régional (effort) :

Il s'agit à ce niveau, parallèlement à l'UA de reprendre le concept en l'affinant notamment au plan militaire en essayant d'intégrer ou d'élargir les organismes militaires affiliés à RECAMP en y intégrant des représentants civils (pour représenter le niveau stratégique) et militaires de tous les Etats membres de la sous-région concernée.

⁶⁵ New Partnership for African Development

3.5.6.3 Au niveau des Etats :

- L'attrait pour RECAMP viendra de l'action de formation des élites civiles et militaires à ce programme. Ainsi, plus cette formation touchera une cible africaine de plus en plus large, plus RECAMP trouvera des porte-voix à même de promouvoir le concept.
- Il s'agit ensuite pour les Etats d'acquérir un niveau de capacité seuil dans le domaine de l'équipement qui leur permettra de maintenir un certain degré opérationnel et de s'inscrire dans la durée de RECAMP.

3.5.6.4 L'action de la France :

- Il appartient d'abord à la France, promotrice du concept, de poursuivre le lobbying nécessaire en direction des organisations régionales et sous-régionales.
- En s'impliquant partout où le besoin existe, elle sera plus perçue comme une source de soutien à l'échelle du continent que comme un secours à ses anciennes colonies en difficulté.
- Dans le même ordre d'idées, force est de noter que l'élargissement du concept à d'autres nations européennes et / ou aux Etats-Unis serait de nature à dissiper toute forme de réticences nées de différends récents ou liés à l'histoire.

Ces actions à mener sont les conditions qui permettront non seulement de sauver le concept RECAMP mais aussi, et surtout de lui donner une véritable ampleur, gage d'efficience.

A tout ceci, viennent s'ajouter des observations de portée moins essentielle. Le rôle de la cellule RECAMP sera justement de les prendre en considération afin d'y apporter les meilleures réponses dans le contexte du moment qui sera alors le sien.

3.6 Actions complémentaires.

Ces propositions vont être articulées selon les volets déclinés par le concept RECAMP : la formation, l'entraînement, l'équipement et l'engagement.

3.6.1 Formation.

- Quel successeur pour Zambakro (creuset de l'intégration) ? L'école de Koulikoro, sur laquelle elle s'est installée en raison de la crise ivoirienne, permet-elle de remplir la mission dans de bonnes conditions ?

On peut imaginer une école de niveau tactique au sein de chaque sous-région. En revanche, un école d'état-major de niveau opératif et/ou stratégique peut suffire pour le continent africain. Le site d'Abuja ou d'Acra qui accueillent déjà des formations dans le cadre de RECAMP seront avantagusement développés. Le volet police militaire – maintien de l'ordre pourrait s'implanter au sein d'une autre sous-région que la CEDEAO si les circonstances y sont favorables.

- Intégration de formations RECAMP dans les stages en France, et en Europe. Ainsi, un module RECAMP, à part entière, doit être intégré au sein du programme du CID⁶⁶. En effet, la promotion et l'impact international du concept en seront renforcés. Actuellement, RECAMP est simplement abordé au cours de quelques rares conférences et dans le cadre d'une étude particulière de l'exercice ECLAIR⁶⁷. Il convient d'affirmer davantage la pertinence de RECAMP et de la diffuser plus largement à moindre coût via le CID. Les stagiaires africains pourraient même s'illustrer au cours d'un tel exercice et montrer à tous les belles qualités dont ils font preuve sur le terrain lors des engagements réels.
- Favoriser l'enseignement RECAMP à la fois en Français et en Anglais au moins pour les états-majors. L'interopérabilité interafricaine en sera grandement améliorée à l'instar des progrès réalisés par la France parmi ses partenaires occidentaux.
- Intégrer dans les écoles l'exploitation de RETEX.

Ces retours d'expérience sont encore trop rares et assez difficiles à trouver. Or c'est en s'appuyant sur l'expérience que l'on s'améliore en appréhendant les problèmes dans leur ensemble.

⁶⁶ CID : Collège Interarmées de Défense.

⁶⁷ ECLAIR : exercice du CID de planification interarmées dont le thème se situe en Afrique équatoriale et vise la protection de ressortissants de différentes nationalités.

3.6.2 Entraînement.

- Evoluer vers de nouvelles formes d'exercices plus adaptés aux besoins des Africains et aux contraintes des pays contributeurs.

Les engagements actuels montrent que les savoir-faire du niveau tactique sont bien maîtrisés par les unités africaines⁶⁸. L'entraînement doit donc désormais être porté en priorité sur le travail au niveau opératif et stratégique. C'est, du reste, en faisant porter la priorité sur ces niveaux que les structures idoines se renforceront. Le but à atteindre pour les Africains est de pouvoir disposer d'un ou deux états-majors de niveau opératif⁶⁹ et un de niveau stratégique permanents au sein de chaque sous-région afin de pouvoir gérer une crise régionale. Il ne s'agit pas d'états-majors aux dimensions pharaoniques tels ceux de l'OTAN. Au contraire, il faut constituer des structures légères, peu coûteuses en ressources (humaine et matérielle), aisément soutenables et déployables (niveau opératif). Le volet équipement de ces états-majors sera étudié plus en détail au paragraphe suivant. Le type d'exercice à conduire dans le cadre de RECAMP avec une approche multinationale évolue donc bien vers les CPX⁷⁰. Les autres exercices, FTX⁷¹ en particulier, peuvent s'inscrire dans des approches bilatérales.

- Lisser les cycles d'entraînement.

L'adhésion d'autres pays occidentaux, et en premier lieu européens, au concept RECAMP permettrait d'augmenter nettement la fréquence des exercices RECAMP du point de vue des bénéficiaires sans alourdir la charge globale des contributeurs. En effet, agissant en ordre dispersé, les actions nombreuses ont actuellement un faible rendement. A cet égard les cartes des annexes n°2 et 3 illustrent bien que le rapport actions conduites – rationalisation des efforts est surprenant. Grâce à la cellule RECAMP permanente française, puis européenne à terme, on peut imaginer conduire un cycle RECAMP tous les deux ans, par sous-région, au lieu de tous les huit ans, dès lors qu'un des pays européens volontaires prend le rôle de nation cadre pour un cycle sous-régional. Chacun, en fonction de ses affinités peut trouver dans cette organisation de quoi s'exprimer tout en restant cohérent avec un concept qui peu à peu s'europanise de fait de lui-même.

⁶⁸ Les faiblesses de certaines unités engagées résident davantage sur le comportement de quelques rares contingents. Mais cela reste du ressort de chaque pays et relève de facteurs culturels propres et n'entre pas dans le champ des propositions de ce mémoire.

⁶⁹ Il ne s'agit pas de créer des états-majors de type OTAN aux effectifs pléthoriques. De plus, le niveau opératif se superpose souvent avec le niveau tactique le plus élevé, c'est à dire avec le commandement de la force africaine déployée sur le théâtre.

⁷⁰ CPX : command post exercice. Exercice de PC.

⁷¹ FTX : field training exercice. Exercice sur le terrain avec troupes.

3.6.3 Equipement.

Voilà le talon d'Achille du concept. Les parcs sont vides preuve du succès du concept et sa pertinence. Il ne s'agit toutefois pas de recompléter à l'identique les dépôts RECAMP.

Il faut en premier lieu passer d'une logique « clé en main » du contingent fourni par les Africains et équipé par les dépôts RECAMP à une démarche d'équipements de complément pris sur étagère prépositionnées en Afrique. La situation actuelle n'est pas totalement satisfaisante car elle peut paraître frustrante pour les « équipés » et offre un affichage global médiocre. En vérité, il faut donc se poser la question suivante : quels moyens pour quelles missions ?

Cinq axes d'effort ont été définis pour l'équipement RECAMP. Ils concernent :

- les matériels permettant de garantir la cohérence et le commandement opérationnel qui sont absolument prioritaires.

Ceci comprend :

- les postes radio garantissant les liaisons opératives et stratégiques chiffrées ainsi que l'interopérabilité entre contingents de nationalités différentes ;
 - des SIC simplifiés organisés autour d'ordinateur portables et de HUB permettant de constituer des réseaux donnant accès à des bases de données.
- Les véhicules légers de liaison, aptitude tous chemins.
 - La protection. La mise en place progressive de cinquante VAB répond à ce critère. Il faut protéger, en effet, les troupes face aux mines et à la ferraille du champ de bataille.
 - L'appui canon. Si d'aucuns, animés par une logique de moyens, se demandent dans quelle mesure l'appui canon est nécessaire pour les missions de maintien de la paix, pour ceux qui ont une expérience avérée des conflits, la réponse est immédiate et sans appel.
 - L'équipement HCCA pour motiver la participation des pays africains. En revanche, il ne s'agit pas de tout donner. Il faut que les dépôts proposent les équipements de protection coûteux (casques lourds et gilets pare-balles). Le reste des paquetage doit être pris en compte par chaque

pays africain, quitte à ce que la dotation se fasse dans le cadre d'accords bilatéraux. Cette démarche constitue un premier pas vers l'autonomie.

L'aspect spécifique du soutien santé mérite de s'inscrire dans une approche bilatérale et circonstanciée, notamment lors des engagements. Il ne constitue donc pas un axe d'effort pour l'équipement RECAMP.

La politique d'équipement étant définie, il reste à étudier son financement.

3.6.4 Financement.

Cette aspect du problème, bien que majeur, n'en demeure pas moins subordonné aux décisions qui seront prises à propos des points évoqués supra. C'est pourquoi, il ne s'agit pas ici de montrer comment régler ce point mais plutôt d'ouvrir des pistes pour révéler les options possibles.

- Tout d'abord, il faut limiter les coûts en employant du matériel en dotation actuellement dans les parcs français. En effet, les stocks de pièces de rechange n'existant plus pour les matériels anciens (jeep, AML, ...) il faut établir une cohérence entre les matériels mis en œuvre et les capacités de maintenance.
- Envisager un financement souple à travers trois options principales : dépôt – location – leasing. A cet égard, il faut envisager une mise à disposition remboursée progressivement via les défraiements de l'ONU ou de l'UE éventuellement. Le lecteur trouvera en annexe ... des propositions qui découlent de l'expérience de la MONUC.
- Régler la difficulté technico-administrative à propos de l'appartenance des matériels mis en dépôt et les normes juridiques de ces équipements. Il apparaît, en effet, que les matériels mis en dépôt appartenant à la France, doivent préalablement avoir été soumis et acceptés par les organismes en charge de leur qualification opérationnelle. Ceci limite et contraint tout achat direct sur étagère dans de brefs délais. Par exemple, l'idée d'acheter des véhicules tout terrain type Toyota, quoique séduisante, doit donc être considérée aussi sous cet angle et mérite une solution de la part des spécialistes en la matière. L'élargissement à l'Europe apportera sans doute une certaine souplesse dans ce domaine.

Une autre perspective a également été étudiée pour trouver des solutions aux problèmes d'équipement. Il s'agit de la sous-traitance par des entreprises civiles. Cette idée séduisante résiste mal à la réalité des expériences qui en montrent très clairement les limites.

A cet égard donc, le tropisme américain ne paraît pas être une solution réaliste. En effet, il faut en premier lieu trouver une société qui propose les matériels identifiés comme prioritaires en début de paragraphe. Les moyens nécessaires vont bien au delà de simples jeep et camions. L'exemple de la société MPRI ou PAE a bien montré que la sous-traitance avait des limites notamment pour le soutien des matériels fournis. Une société privée recherche avant tout des bénéfices. Or les mécanismes de paiement par les Etats sont parfois longs et incompatibles avec le temps court de ces entreprises dont les fonds de roulement ne permettent pas d'encaisser les retards. Ils ne sont du reste pas fait pour constituer une réserve de trésorerie pour les Etats. Ainsi, en cas de retard de paiement, c'est tout simplement le soutien, et donc la réparation des matériels, qui sont suspendus. Dans l'état actuel des règles de maintenance et de finance, il ne faut pas compter sur la sous-traitance pour le problème général de l'équipement. Seuls quelques domaines à la portée limitée sont envisageables.

En revanche, une meilleure gestion des équipements régulièrement réformés en France pourrait apporter quelques solutions ponctuelles. Il en va ainsi des lots de treillis et autres effets d'habillement qui sont régulièrement détruits ou brûlés alors que parfois ils pourraient être concédés à titre gracieux aux pays africains. En effet, tous les équipements destinés à la destruction ne sont pas définitivement hors d'usage. Certains peuvent être recyclés. Il s'agit simplement d'y penser. Mais pour cela, il faut que quelqu'un s'en charge. Voilà un aspect supplémentaire que prendra en charge la cellule RECAMP grâce à son approche globale. Il en va de même pour les équipements de bureautique.

3.6.5 Engagement.

La place et la dynamique du concept RECAMP ayant déjà été étudiées⁷², il convient de compléter ici quelques traits importants concernant l'engagement opérationnel.

⁷² Paragraphe III 4) actions à mener.

Le transport stratégique est un point dur qui nécessite des moyens lourds et conséquents. Aussi il faudra systématiquement recourir aux affrétés pour la projection des forces africaines en utilisant tous les moyens disponibles sans compter sur l'autonomie de l'Afrique en la matière.

Compléter les DI avec des DIEM (détachement d'intervention pour état-major) afin de renforcer, sur demande exclusive des pays africains intéressés, leurs états-majors en priorité de niveau opératif et stratégique. Il convient de noter que ces DIEM peuvent éventuellement être les DL qui eux sont obligatoires dès lors que des forces françaises sont appelées à travailler avec les forces africaines. Cette mise en œuvre de RECAMP devient alors un facteur de développement d'une procédure opérationnelle commune, gage d'efficacité.

Dans le domaine du soutien, la sous-région doit sortir de la logique de l'assistance réflexe, notamment en diffusant une directive logistique propre qui précise dans quelles règles le soutien au sens large sera conduit et exécuté. Cette directive prendrait en compte les accords bilatéraux établis par ailleurs.

Développer la synergie entre Afrique et européens en insérant dans les états-majors stratégiques africains, et donc pour l'instant dans les cellules embryonnaires existantes, davantage d'officiers des pays moteurs de l'U.E. pour une coopération plus étroite et pragmatique. Les essais en cours doivent être poursuivis et approfondis.

L'équilibre entre le souhaitable et le possible trouvant son expression dans l'engagement, c'est donc bien à l'aune des contingences du moment que des solutions de circonstances peuvent émerger dans la mise en œuvre du concept RECAMP.

Toutefois, le dynamisme du concept peut et doit être amélioré grâce à une politique de rayonnement effective qui fait actuellement défaut.

3.6.6 Sortir RECAMP de la pénombre.

Tirillée par différents bureaux d'organismes et d'administration aux enjeux particuliers propres, le concept RECAMP peine à s'épanouir en dehors du cercle très restreint des initiés.

En vérité, il est assez difficile de trouver de l'information sur RECAMP, en particulier sur Internet. Lorsque l'information est disponible, elle est somme toute assez limitée et très parcellaire. Promouvoir et faire rayonner le concept RECAMP, au delà du cercle « d'Armées d'Aujourd'hui », sera donc une des missions de la cellule adjointe au CAMO. L'effort de promotion du concept doit

s'articuler en particulier autour d'un site Internet dédié d'une part, de l'insertion d'un volet RECAMP dans tous les cursus de formation possibles (civils et militaires) d'autre part. L'intervention de personnalités civiles et militaires à propos du maintien de la paix aura le concept RECAMP comme leit motiv conformément à une directive de communication élaborée conjointement par la cellule RECAMP, la DICOD et le MINAE.

Pourtant cette approche nationale ne suffit plus. Ainsi, profitant de la prise de conscience des liens étroits qui unissent développement et sécurité, les Africains doivent désormais lancer un programme sécuritaire venant faire écho au NEPAD. Dès lors, en contrepoint d'un volet économique et social, ce volet sécuritaire, issu d'une volonté et d'une action africaines, garantira à la fois la cohérence de leurs actions tout en renforçant leur crédibilité vue de l'extérieur.

Le NEPAS pourrait s'appuyer sur le concept RECAMP afin de développer l'intégration sécuritaire au moins au sein des Etats africains y participant.

Ceci constitue un des fondements de la capacité des Africains à gérer eux-mêmes leurs crises. Dans cette perspective, RECAMP constitue un tremplin et un levier à saisir.

Sans vouloir entrer dans trop de prospectives, on peut cependant imaginer les étapes suivantes pour ébaucher des perspectives à moyen terme.

3.7 Perspectives à moyen terme.

Ainsi, au cours de la période 2009 – 2015, l'Union Européenne, grâce à des coopérations renforcées qui agissent concrètement, faire adhérer plus de participants à un concept RECAMP aménagé et sensibiliser les réticents.

L'instrument juridique des « stratégies communes » fournit un cadre général au sein duquel les Etats sont invités à conduire toutes les actions qui leur sembleront appropriées.

Parallèlement, il faudra appuyer l'émergence et la consolidation d'un partenariat sécuritaire (NEPAS) africain.

A l'instar du processus qui permet à l'Union Européenne de consolider l'Europe de la Défense, il est possible de proposer quelques points décisifs pour s'acheminer vers l'autonomie africaine.

- Etablir des « missions de Petersberg » africaines.
- Définir une lettre d'intention (LOI⁷³)
- Etablir un catalogue capacitaire global, ensuite décliné par pays africain.

L'aménagement du concept se fera alors de lui-même par touches successives. Il répondra ainsi, de fait, à la fois au besoin d'eupéanisation du concept et d'intégration africaine.

Enfin, lorsque les coopérations renforcées seront totalement intégrées et transformées en actions de l'Union Européenne, cohérentes avec la « stratégie européenne de sécurité », le secrétaire général du Conseil devra se doter d'un outil permettant de s'occuper de cette stratégie.

On voit très clairement ici l'atout constitué par la dimension européenne du concept RECAMP. En effet, l'Union Européenne a l'expérience et les outils pour éclairer le chemin des pays africains vers l'intégration tant sur le plan économique et social que sur le plan sécuritaire.

Toutefois, les bonnes intentions ne suffisent pas et c'est désormais aux Africains de choisir et de s'engager résolument sur un des chemins qui leur permettra de résoudre leurs difficultés.

⁷³ LOI : letter of intent.

ANNEXE 1 : Participation aux exercices.

| N° | DESIGNATION | LIEU | PARTICIPANTS | DONATEURS | Observateurs |
|----|-------------|----------|--|--|---|
| 1 | GUIDIMAKAHA | Sénégal | Cap-Vert Gambie Ghana Guinée Guinée Bissau | Belgique Etats unis France Royaume-Uni | |
| 2 | GABON 2000 | Gabon | Afrique du Sud Angola Botswana Kenya Lesotho Madagascar Malawi Maurice Mozambique Namibie R.D.Congo Seychelles Swaziland Tanzanie Zambie Zimbabwe | Allemagne Autriche Belgique. Danemark Espagne Finlande France Grande Bretagne Italie Pays-Bas Portugal Suède | Bengladesh Canada CICR DOMP Etats-Unis Japon SADC, UA, UNHCR UNICEF |
| 3 | TANZANITE | Tanzanie | Burundi Cameroun Centrafrique Congo Gabon Tchad Guinée Equatoriale Sao Tomé et Principe | Belgique Espagne Etats-Unis France Italie Pays bas Portugal | Allemagne ANAD Brésil Canada CEEAC CICR Danemark Grande Bretagne HCR IGAD Japon Madagascar Norvège OMS ONU Russie Suède UNICEF |

ANNEXE 2 : Participation aux engagements opérationnels

| Année | DESIGNATION | LIEU | PARTICIPANTS |
|-------|-------------------|----------------|---|
| 1997 | MISAB | CENTRAFIQUE | Environ 720 Hommes Tchad; Gabon; Mali; Burkina Faso ; Sénégal; Togo. |
| 1998 | MINURCA | CENTRAFRIQUE | 1380 Hommes dont 270 Français |
| 1999 | BISSAU 99 | GUNINEE BISSAU | 600 Hommes Gambie ; Niger ; Bénin |
| 2001 | MONUC 2000 | R.D.CONGO | 460 hommes Sénégal |
| | CEMAC, puis FOMUC | CENTRAFRIQUE | Gabon : 153 hommes Congo : 126 hommes Guinée Equatoriale remplacée par le Tchad: 120 hommes |
| 2003 | MICECI | COTE D'IVOIRE | CEDEAO 1460 hommes Ghana ; Bénin ; Sénégal ; Niger ; Togo. |

ANNEXE 3 :accord tripartite

MESSAGE TRANSMIS PAR LE DETFRA NEW YORK A PARIS LE 22/05/97

OBJET : Maintien de la paix. Accord à trois avec les Américains et les Britanniques (version anglaise originale).

ENHANCING AFRICAN PEACE-KEEPING CAPACITY

Paper by France, United States and United Kingdom.

France, the United States and the United Kingdom have agreed to promote an initiative to strengthen the capacity of African countries for peacekeeping under UN and OAU auspices. This joint effort will be based on four principles :

- **LONG TERM CAPACITY ENHANCEMENT** : the objective should be the enhancement of African peace-Keeping capacity, particularly the capacity to mount rapid and effective collective responses to humanitarian and other crises, consistent with the objectives and the parameters established within the UN stand-by arrangements. This goal will be achieved through coordinated and sustained efforts to increase interoperability through training, joint exercises and the development of common peace-keeping doctrine. There is no intention of creating a standing African force. The efforts should be ones which enjoy the support of the African countries themselves.

- **LEGITIMACY** : activities will be carried out in consultation and coordination with the UN and the OAU. The UN and the OAU secretariats will be involved in the coordination of training activities.
- **OPENNESS** : all African states will be eligible to participate, with the exception of those states subject to sanctions imposed by the United Nations Security Council. At the same time, donor states will be free to determine the states with which they intend to cooperate in specific projects, and shall not be constrained to contribute, financially or otherwise, to a project with which they do not agree.
- **TRANSPARENCY** : there will be full transparency with the international community, and, in particular, to African and other donor states. An African peace-keeping support group will be established to this end.

The efforts also follow on from the UN Secretary-general's report of 1 November 1995, the recommendations of the General Assembly's Special Committee on peace-keeping in its 1997 report, and the on-going discussions within the OAU on its role in conflict prevention and management on the continent.

To this end, we would suggest the following modalities for taking forward these efforts :

An African Peace-Keeping Support Group would be constituted to follow up the Secretary-General's report of November 1995. Its membership would be open to all African countries (bar those under UN sanctions), other potential donors, the UN and OAU Secretariats. The purpose of the support group would be to follow up the Secretary-general's report, to receive and share information on activities by Member States related to this initiative, and to meet periodically at the initiative of the Secretariat or Member States to discuss progress and issues arising from the report. Its main function would be to sustain political support for the objectives, and to monitor progress, but not to take decisions in respect of specific activities by the Secretariat or Member States ;

A Coordination Group, would be constituted for the coordination of practical activities. It would comprise African and other donor countries directly providing troops, training or equipment, financial donors over a certain threshold, the UN and the OAU Secretariats. Its composition would grow out of the participation in practical activities in (3) below. The UN Secretariat would attend and provide the

secretariat for meetings of this group. This would be the operational group for coordination among direct participants, who would have a mutual obligation to inform each other of planned activities sufficiently far in advance (eg three months) for others be able to adjust or coordinate their programmes with those of other members. The Coordination Group could comment on, but would not approve or take decision regarding specific projects run by Members States. This Group would provide an overall report on total activities and coordination to the African Peace-Keeping Support Group, a report which could also be made available to the General Assembly's Special Committee on Peace-Keeping. The working languages of thi group, and that of the African Peace-Keeping Support Group, would be those of the UN Secretariat ;

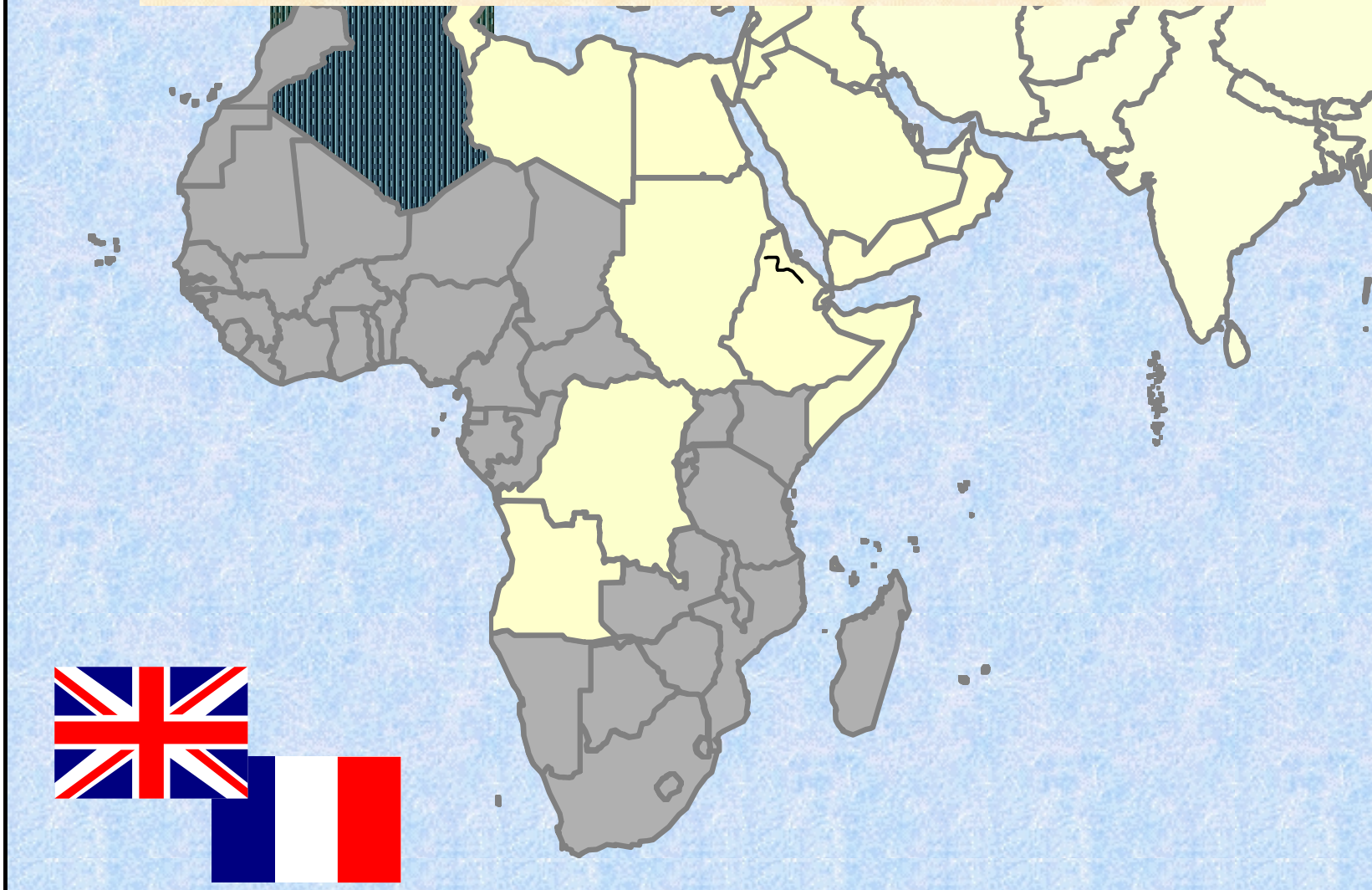
Practical activities (ie training and other assistance) would be carried out by self-selecting groups of countries. They would have an obligation to report to the Coordination Group before and after those activities. In principle, the UN and OAU Scretariats should be invited to observe and, where possible, participate in exercises, to attend training programmes, and be able to feed in views on doctrine and other matters relevant to the deployment of peace-keeping forces.

ANNEXE 4 : Implication de l'Europe en Afrique





LES ACTIONS DES PAYS EUROPEENS EN AFRIQUE (FR/GB)





LES ACTIONS DES PAYS EUROPEENS EN AFRIQUE :



ANNEXE 5 : matériels de la MICECI

Véhicules.

| VEHICULES FR | S/GPt Bénin | S/Gpt Ghana | S/Gpt Niger | S/Gpt Sénégal | S/Gpt Togo | S/Gpt Binational | DETSOUT | TOTAL |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|---------------|------------|------------------|---------|-------|
| Marmon | 10 | | 10 | 10 | 10 | 13 | 3 | 56 |
| GBC 8 KT | 6 | | 6 | 6 | 6 | 6 | | 30 |
| LOT 7 | | | | | | 1 | | 1 |
| Sanitaire | 1 | | 1 | | 1 | 1 | 1 | 5 |
| Remorque 1 tonne | 1 | | 1 | 1 | 1 | 1 | | 5 |
| citerne 1000 litres | | | | | | | | 0 |
| Remorques Marion | 1 | | 1 | 1 | 1 | | | 4 |
| AML 90 | 3 | | 3 | | 3 | | | 9 |

| VEHICULES BE | S/GPt Bénin | S/Gpt Ghana | S/Gpt Niger | S/Gpt Sénégal | S/Gpt Togo | S/Gpt Binational | DETSOUT | TOTAL |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|---------------|------------|------------------|---------|-------|
| Jeep Ittis | 8 | | | | | | | 8 |
| Ca Fus UNIMOG | 9 | | | | | | | 9 |
| UNIMOG PC | 1 | | | | | | | 1 |
| Ca Cargo MAN | 8 | | | | | | | 8 |
| Ambulance UNIMOG | 2 | | | | | | | 2 |
| citerne 1000 litres | 6 | | | | | | | 6 |
| Remorques 1T | 1 | | | | | | | 1 |
| Cuisine roulant | 1 | | | | | | | 1 |

| VEHICULES US | S/GPt Bénin | S/Gpt Ghana | S/Gpt Niger | S/Gpt Sénégal | S/Gpt Togo | S/Gpt Binational | DETSOUT | CQG | PC | TOTAL |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|---------------|------------|------------------|---------|-----|----|-------|
| VLTT pick up | 2 | | 2 | 2 | 2 | 2 | 4 | 3 | 5 | 22 |
| Truck M35 | 6 | | 6 | 6 | 6 | 6 | 7 | 10 | | 47 |
| Truck M818 | | | | | | | 3 | | | 3 |
| Wrecker | 1 | | 1 | | 1 | | 1 | | | 4 |
| Fork lift 800 | | | | | | | 1 | | | 1 |
| 5000 gal POL trailor | | | | | | | 2 | | | 2 |
| Truck M35 1600 gal EAU | | | | | | | 1 | | | 1 |
| 400 gal water trailor | 2 | | 2 | 2 | 2 | 2 | | 2 | | 12 |
| 5000 gal water trailor | | | | | | | 1 | | | 1 |
| Mobile maintenance truck | | | | | | | 2 | | | 2 |
| generator < 30 Kva | 1 | | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 2 | | 15 |
| generator < 5 Kva | 1 | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | | | 6 |
| water purification M35 | | | | | | | 4 | | | 4 |

| VEHICULES CEDEAO | S/GPt Bénin | S/GPt Ghana | S/GPt Niger | S/GPt Sénégal | S/GPt Togo | S/GPt Binational | DETSOUT | CQG | PC | TOTAL |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|---------------|---------------------|---------|-----|----|-------|
| AML 90 | | | | 3 | | | | | | 3 |
| JEEP Radio | | 10 | | | | | | | | 10 |
| JEEP Non Radio | | 7 | | | | | | | | 7 |
| Light cargo | | 5 | | | | | | | | 5 |
| Truck | | 13 | | | | | | | | 13 |
| Repair Mobile Truck | | 1 | | | | | | | | 1 |
| Ambulance | | 1 | | | | | | | | 1 |
| Truck recovery | | 1 | | | | | | | | 1 |
| Water Tanker | | 1 | | | | | | | | 1 |
| Fuel Tanker | | 1 | | | | | | | | 1 |
| APC | | 3 | | | | | | | | 3 |
| AFV | | 2 | | | | | | | | 2 |
| Kitchen Trailor | | 2 | | | | | | | | 2 |
| Water Trailor | | 12 | | | | | | | | 12 |

Armement.

| ARMEMENT FR | S/GPt Bénin | S/Gpt Ghana | S/Gpt Niger | S/Gpt Sénégal | S/Gpt Togo | S/Gpt Binational | DETSOUT AV | DETSOUT AR | CQG | PC | TOTAL |
|-------------|----------------|----------------|----------------|------------------|---------------|---------------------|---------------|---------------|-----|----|-------|
| PA MAC 50 | | | | 13 | | | | | | | 13 |
| FAMAS | | | | 154 | | | | | | | 154 |
| ANF1 | 6 | | | 9 | | | | | | | 15 |
| CAL 50 | 2 | | 2 | 2 | 2 | | | | | | 8 |
| MO 81 | | | | 2 | 2 | | | | | | 4 |

| ARMEMENT CEDEAO | S/GPt Bénin | S/Gpt Ghana | S/Gpt Niger | S/Gpt Sénégal | S/Gpt Togo | S/Gpt Binational | DETSOUT AV | DETSOUT AR | CQG | PC | TOTAL |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|---------------|---------------------|---------------|---------------|-----|----|-------|
| PISTOLET BENIN | 13 | | | | | ? | | | | | 13 |
| PISTOLET TOGO | | | | | 39 | 19 | | | | | 58 |
| PISTOLET GHANA | | 12 | | | | | | | 8 | | 20 |
| PISTOLET NIGER | | | 7 | | | | 12 | | | | 19 |
| M 16 | | 183 | | | | | | | 52 | | 235 |
| AKM | 154 | | 173 | | | ? | 75 | | | | 402 |
| G3 | | | | | 118 | 46 | | | | | 164 |
| PM | | | | | 45 | 21 | | | | | 66 |
| HK 21 | | | | | 9 | 6 | | | | | 15 |
| FM NIGER | | | 4 | | | | | | | | 4 |
| MG3 | | 16 | | | | | | | 5 | | 21 |
| LRAC 89 | | | | ? | 9 | 6 | | | | | 15 |
| RPG7 | 27 | 12 | 4 | ? | | | | | | | 43 |
| LRM | | | 4 | | | | | | | | 4 |
| MO 82 | 2 | | 4 | | | 2 | | | | | 8 |

Transmissions.

| TRANS US | S/GPt Bénin | S/GPt Ghana | S/GPt Niger | S/GPt Sénégal | S/GPt Togo | S/GPt Binational | DETSOUT AV | DETSOUT AR | CQG | PC | DETSOUT US | TOTAL |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|---------------|------------|------------------|------------|------------|-----|----|------------|-------|
| HF MICOM BASE | 2 | | 2 | 2 | 2 | 2 | 8 | | 1 | | 2 | 21 |
| HF MANPACK | 3 | | 3 | 3 | 3 | 4 | 2 | | 1 | | | 19 |
| VHF | 30 | | 30 | 30 | 30 | 30 | 12 | | 5 | 3 | 30 | 200 |
| REPEATER | 2 | | 2 | 2 | 2 | 2 | | | | | 12 | 22 |
| INMARSAT | 1 | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 12 |
| GPS | | | | | | | | | | | 2 | 2 |
| VHF BASE | 3 | | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | | 1 | | 22 | 40 |

| TRANS FR | S/GPt Bénin | S/GPt Ghana | S/GPt Niger | S/GPt Sénégal | S/GPt Togo | S/GPt Binational | DETSOUT AV | DETSOUT AR | CQG | PC | TOTAL |
|------------------|-------------|-------------|-------------|---------------|------------|------------------|------------|------------|-----|----|-------|
| TRANS AML 90 | 3 | | 3 | | 3 | | | | | | 9 |
| TR PP13 | 6 | | 8 | 8 | 9 | ? | | | | | 31 |
| TR VP13 | 2 | | 3 | 3 | 4 | ? | | | | | 12 |
| RADIO HF TRSM-9A | 3 | | 6 | 5 | 7 | ? | | | | | 21 |

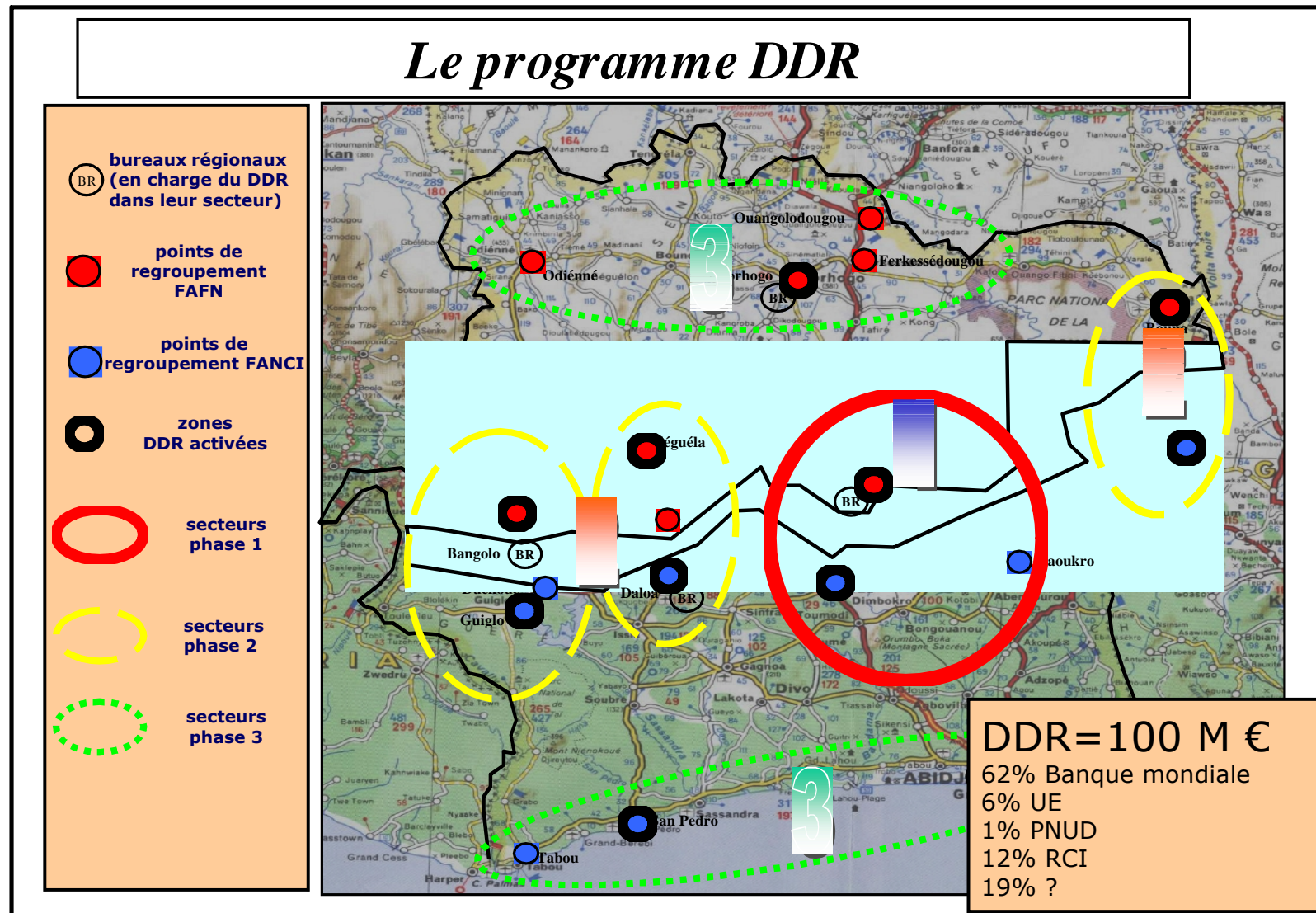
| TRANS BE | S/GPt Bénin | S/GPt Ghana | S/GPt Niger | S/GPt Sénégal | S/GPt Togo | S/GPt Binational | DETSOUT AV | DETSOUT AR | CQG | PC | TOTAL |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|---------------|------------|------------------|------------|------------|-----|----|-------|
| Radiops HF | 9 | | | | | | | | | | 9 |
| Radios VHF | 26 | | | | | | | | | | 26 |
| Kit Manpack VHF | 12 | | | | | | | | | | 12 |
| INMARSAT mini M | 1 | | | | | | | | | | 1 |

| TRANS CEDEAO | S/GPt Bénin | S/GPt Ghana | S/GPt Niger | S/GPt Sénégal | S/GPt Togo | S/GPt Binational | DETSOUT AV | DETSOUT AR | CQG | PC | TOTAL |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|---------------|------------|------------------|------------|------------|-----|----|-------|
| TRANS AML 90 | | | | 3 | | | | | | | 3 |
| TRC 344 | | | | | | | 1 | | | | 1 |
| TRC373 | | | | | | | 1 | | | | 1 |
| TRA 931 | | | | | | | 3 | | | | 3 |
| TRC 340 | | | | | | | 2 | | | | 2 |
| TRPP 13 | | | | | | | 4 | | | | 4 |
| TRC 77 | | | | | | | 4 | | | | 4 |
| BCC 349 | | | | | | | 5 | | | | 5 |
| TBR 115 | | | | | | | 15 | | | | 15 |

Commissariat.

| | DESIGNATION | BENIN | | GHANA | NIGER | SENEGAL | TOGO |
|------------------------|---|-------|-----|-------|-------|---------|------|
| | | BE | FR | FR | FR | FR | FR |
| MATERIEL COLL | BAC SOUPLE 3.5M3 | | 2 | | 2 | 2 | 4 |
| | CABINE SANITAIRE + DG 19 | | 3 | | 3 | 3 | 6 |
| | CANTINE POPOTE | | 10 | 1 | 20 | 11 | 18 |
| | CHAISE PLIANTE | | 222 | 70 | 240 | 330 | 239 |
| | CONTENEUR FRIGO 5M3 | | 1 | | 4 | 1 | 2 |
| | COUVERTURE | | 213 | 60 | 200 | 100 | 236 |
| | GAMELLE DE CAMPEMENT | | 30 | 10 | 50 | 35 | 44 |
| | GROUPE MOTO POMPE | | 1 | | 1 | 1 | 2 |
| | LAMPE TEMPETE | | 46 | 4 | 47 | 46 | 22 |
| | LIT DE CAMP AVEC MOUSTIQUAIRE | | 292 | 41 | 338 | 260 | 168 |
| | NOURRICE A EAU 20L | | 52 | | 65 | 90 | 68 |
| | REMORQUE DOUCHE 2000 | | 1 | | 1 | 1 | 2 |
| | CUISINE ROULANTE (MARION) | 1 | 0 | | 1 | 1 | 2 |
| | TABLE PLIANTE | | 87 | 70 | 65 | 180 | 73 |
| | TENTE COLLECTIVES | 10 | 10 | 1 | 9 | 10 | 13 |
| | TENTE PC MLE 54 | | 50 | | 44 | 34 | 56 |
| | UC MARION | | 0 | | 1 | 1 | 2 |
| MATERIEL INDIVIDUEL | BIDON SEUL | | 124 | 47 | 263 | 259 | 274 |
| | BRASSARD | | 104 | 12 | 263 | 234 | 274 |
| | BRETELLES DE SUSPENSION | 180 | 124 | 47 | 263 | 259 | 274 |
| | BRODEQUINS MARCHÉ JAMBIÈRE ATTENANTE | | 124 | 47 | 263 | 55 | 274 |
| | BROSSE À CHAUSSURE 2 TÊTES | | 124 | 47 | 263 | 259 | 274 |
| | BROSSE À DENTS | | 124 | 47 | 263 | 259 | 274 |
| | BROSSE À LAVER ET À HABITS | | 248 | 94 | 526 | 518 | 548 |
| | CASQUE | 180 | 124 | 47 | 263 | 259 | 274 |
| | CASQUETTE | 360 | 124 | 47 | 263 | 257 | 274 |
| | CEINTURE SANGLE | 180 | 124 | 47 | 263 | 238 | 274 |
| | CEINTURON TOILE VO | | 124 | 47 | 263 | 73 | 274 |
| | CHANDAIL COMMANDO | 360 | 124 | 47 | 263 | 259 | 274 |
| | CHAPEAU DE BROUSSE BARIOLE | | 124 | 47 | 263 | 88 | 274 |
| | CHAUSSETTES DE SPORT | | 248 | 94 | 526 | 518 | 548 |
| | CHAUSSURES DE SPORT | | 124 | 94 | 263 | 259 | 274 |
| | CHEMISE GAO BARIOLEE | | 248 | 94 | 526 | 518 | 548 |
| | CHEMISE MC OM BARIOLEE | | 248 | 94 | 526 | 539 | 548 |
| | CHEMISE-VESTE LEGERE | 540 | | | | | |
| | COUVRE CASQUE | | 124 | 47 | 263 | 259 | 274 |
| | CUILLÈRE À SOUPE | | 248 | 94 | 526 | 518 | 548 |
| | CULOTTE COURTE OM BARIOLEE | | 248 | 94 | 526 | 518 | 548 |
| | CULOTTE DE SPORT | | 124 | 47 | 263 | 259 | 274 |
| | DOUBLURE DE PARKA | | 124 | 47 | 263 | 259 | 274 |
| | ENVELOPPE DE BIDON | | 124 | 47 | 263 | 259 | 274 |
| | FOURCHETTE DE CAMPAGNE | | 248 | 94 | 526 | 518 | 548 |
| | GILET DE CORPS | | 124 | 188 | 263 | 259 | 274 |
| | GILET DE CORPS VO | | 372 | | 789 | 777 | 822 |
| | GILET PARE ECLATS | 180 | 124 | 47 | 263 | 259 | 274 |
| | MAILLOT DE SPORT BLEU | | 124 | 47 | 263 | 259 | 274 |
| | MARMITE INDIVIDUELLE MLE 52 | | 124 | 47 | 263 | 259 | 274 |
| | MI BAS REVERS COTON VO OM | | 496 | 235 | 263 | 259 | 1094 |

ANNEXE 6 : Le programme Démobilisation Désarmement Réinsertion.



ANNEXE 7 : arrangement technique franco-sénégalais.

Le soutien logistique et technique : l'arrangement entre la France et le Sénégal , un exemple de financement.

Le concept RECAMP a trouvé un prolongement original dans une sorte de partenariat liant le Sénégal et la France sous la forme d'un arrangement technique signé à Dakar le 6 Juillet 2001.

A travers cet exemple d'un genre tout nouveau, l'investissement fourni par la partie française en termes de matériels trouve une contrepartie financière grâce aux remboursements de l'ONU tels que prévu par le MOU (memorandum of understanding).

Une généralisation de ce partenariat pourrait être une autre façon de faire évoluer RECAMP en mettant à la disposition des Bataillons africains (qui le désireraient) les matériels nécessaires pour mener à bien les missions de paix des NU, donc remboursables et par conséquent renouvelables.

– Extraits des termes de l'arrangement technique

* Le chef d'état-major général des armées (CEMGA-Sénégal) et le chef d'état-major des armées (CEMA- France) sont responsables de la mise en œuvre de cet arrangement technique signé par les deux pays, au terme duquel, la France met à la disposition du contingent sénégalais participant à la MONUC, l'ensemble des matériels, équipements, ingrédients et rechanges lui permettant de remplir sa mission..

* Cette mise à disposition s'effectue selon la nature des prestations sous forme de prêt ou cession. Les équipements à titre de prêt restent la propriété de la partie française et sont restitués à cette dernière en fin de mission.

* La partie française (comme déjà étudiée) participe à l'instruction amont des membres du contingent sous forme de DIO et de DIT.

* La France assure l'expertise technique et participe au soutien des matériels.

* A chaque relève, les équipements individuels de première dotation (voir annexe) sont mis à la disposition du personnel relevant.

* La France assure la fourniture auprès des forces sénégalaises des pièces de rechange selon deux modes d'approvisionnement :

- pour les véhicules hors camion type Berliet GBC, mise en place d'une autonomie initiale de 60 jours en pièces de rechange (consommation moyenne mensuelle adaptée).
- Pour les camions type GBC, mise en place d'une surdotation autorisant le prélèvement de pièces détachées par l'utilisateur (dans la limite des 20% de sur dotation mis en place dans le cadre du concept RECAMP).
- En matière de soutien médical, deux postes de secours équipés, des trousse de secours individuelles, les doses de vaccin nécessaires, sont mis à la disposition du Sénégal.
- Les matériels employés dans cette mission doivent impérativement être maintenus à un niveau de disponibilité minimal de 90%. Ainsi la partie sénégalaise assure le soutien NTI 1.

Le cas échéant, la partie française prend en compte à partir du détachement de soutien stationné à Libreville :

- l'assistance de niveau NTI 2 à la demande de la partie sénégalaise
- le flux de ravitaillement en pièces de rechanges, ingrédients, produits associés
- l'évacuation ou les échanges de matériels

* Les remboursements octroyés par l'ONU au titre de la participation à la MONUC sont déterminés au sein de Memorandum of Understanding (MOU) et de Letters Of Assist (LOA) Bilatéraux liant l'ONU aux gouvernements dont les parties relèvent.

Ces remboursements concernent :

- Pour la partie sénégalaise :
 - la participation aux dépenses de rémunération
 - les indemnités de spécialité
 - les primes liées à l'entretien des effets d'habillement
 - les primes liées au welfare
- Pour la partie française :
 - la location des matériels lourds et légers associés en « wet lease » (location sans service, coût des pièces détachées, coût de l'entretien et de la préparation des matériels, coûts liés aux équipements légers nécessaires à l'entretien des équipements lourds).
 - Les primes d'autosuffisance (location et soutien des moyens d'autosuffisance dont l'outillage, les pièces de rechange et les consommables)
 - Le remboursement de certaines fournitures et prestations (vivres, eau, munitions, frais de transport, peintures, effets d'habillement)

* Le soutien de la partie française à la partie sénégalaise est accordé sans contrepartie financière.

* Cet arrangement technique peut être dénoncé à tout moment par l'une des parties avec un préavis écrit de 30 jours.

Problèmes rencontrés

Cette coopération franco-sénégalaise a bien marché en règle dans tous les domaines, excepté celui du parc auto et du soutien médical.

En effet, et pour ce qui concerne particulièrement les véhicules, certains contingents ont su maintenir des taux de disponibilité permanents d'au moins 90% et d'autres beaucoup moins.

Ceci est certes dû en partie à la rupture des stocks des pièces de rechange des GBC mais aussi au manque de cohésion entre équipes de soutien des bataillons sénégalais et du DETSOUTfrançais.

Les ambulances J5 ont de tout temps été déclarées non-opérationnelles (suivant les normes ONU) car n'étant pas équipées selon les prescriptions requises.

A ce propos, d'une manière générale, le soutien santé (hormis la partie dentaire entièrement à la charge de l'armée sénégalaise) a souvent été l'objet de discordes du fait de ruptures fréquentes de médicaments (antipaludéens) ou d'inadaptation des produits prophylactiques à la zone.

Propositions

1°) Les différents responsables présents sur le terrain devraient promouvoir l'esprit de coopération, de camaraderie et de cohésion nécessaire à ce genre de partenariat .

Pour des personnels dont les missions se recourent et se confondent parfois, en dehors de l'aspect technique, la dimension humaine est à prendre en compte.

Les contingents ayant réussi ce challenge avec les équipes du détachement de soutien auront été les plus opérationnels.

2°) De façon prospective, les matériels engagés dans les missions des Nations – Unies et pour lesquels les états reçoivent des remboursements pourraient être amortis par ce biais et être renouvelés à moyen terme de façon à constituer d'autres stocks et parcs RECAMP.

A titre d'exemple :

- les armes individuelles et les munitions sont remboursées au taux de 05 \$ / mois / membre du contingent
- 01 véhicule type Jeep P4 avec radio remboursé 1214 \$
- une(01) remorque à eau (jusqu'à 2000 l) remboursée 401 \$
- un(01) chariot élévateur remboursé 612\$
- Un (01) camion type GBC (2,5 à 5 tonnes) remboursé 1453 \$
- Un (01) camion citerne remboursé 1501 \$
- Un (01) mortier de 81 mm remboursé 46 \$
- Une 501) mitrailleuse calibre 50 remboursée 57 \$
- La formation sanitaire niveau I remboursée 3062 \$
- Le remboursement mensuel total des transmissions pour une Cie est égal à 12.480 \$

Ainsi, en considérant par exemple le cas des véhicules et remorques du contingent engagés dans le cadre de la MONUC, le remboursement mensuel des matériels roulants devrait s'établir comme suit :

| TYPE | NOMBRE | REMB/UNITAIRE | REMBOURSEMENT TOTAL / MOIS |
|---------------------|--------|---------------|----------------------------|
| VEH < 1,5 T | 02 | 1008 | 2016 \$ |
| JEEP RADIO | 08 | 1214 | 9712 \$ |
| CAMIONS GBC | 32 | 1453 | 46 496 \$ |
| DEPANNEUSE LOT 7 | 02 | 2092 | 4184 \$ |

| | | | |
|----------------------|----|------|-----------|
| CAMION CITERNE | 02 | 1501 | 3002 \$ |
| REMORQUE LEGERE | 16 | 87 | 1392 \$ |
| REMORQUE A EAU | 12 | 12 | 4812 \$ |
| CHARIOT ELEVATEUR | 02 | 612 | 1224 \$ |
| TOTAL | | | 72 838 \$ |

Sur quatre (04) contingents (donc en 2 ans) , les remboursements du parc pourraient atteindre la somme de 1 748 112 \$. Sachant que le prix d'un camion GBC = et celui d'une Jeep P4 = on pourrait réaliser x Camions et x ... Jeeps en quatre mandats.

Conditions de faisabilité

Ceci induirait au préalable à la mise au point d'un certains nombre de textes législatifs et administratifs au niveau des pays (donateurs comme contributeurs) ayant décidé de se mettre ensemble pour jouer cette nouvelle carte RECAMP. Ceci impliquerait notamment pour la France un transfert des sommes remboursées par l'ONU du ministère des finances au ministère de la Défense et pour les pays contributeurs une acceptation du principe et une préparation sérieuse pour un engagement rentable.

Ces derniers pourraient également acquérir ce matériel sous forme de dette auprès de partenaires privés et procéder au paiement au fil des remboursements de l'ONU.

GLOSSAIRE

| Sigle français | Signification | Sigle anglais | Signification |
|----------------|--|---------------|---|
| ACOTA | Programme d'entraînement aux opérations en Afrique | ACOTA | African Contingency Operations Training Program |
| ACRI | Initiative africaine pour la gestion de crise | ACRI | African Crisis Response Initiative |
| ACP-UE | Afrique Caraïbes - Pacifique et Union Européenne | | |
| ACCS | Centre africain pour les études stratégiques | ACSS | African Center for Strategic Studies |
| AGOA | Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique | AGOA | African Growth and Opportunity Act |
| AID | Association internationale de développement | IDA | International Development Association |
| AOPIG | Groupe pour l'initiative d'une politique du pétrole en Afrique | AOPIG | African Oil Policy Initiative Group |
| APD | Aide publique au développement | ODA | Official Development Assistance |
| APIC | Centre d'information sur la politique africaine | APIC | African Policy Information Center |
| ARP | Programme Africain de maintien de la paix | ARP | African Regional Peacekeeping Program |
| ANAD | Assistance en matière de défense et accord de non-agression | | |
| ATT | Avion de transport tactique | | |
| AML | Auto engin légère | | |
| AEB | Auto engin blindé | | |
| BIRD | Banque internationale pour la reconstruction et le développement | IBRD | International Bank for Reconstruction and Development |
| BLNS | Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland | BNLS | Botswana, Lesotho, Namibia, Swaziland |
| CAMO | Conseiller Afrique Moyen Orient | | |
| CDEAO | Communauté Des Etats de l'Afrique de l'Ouest | ECOWAS | Economic Community of West African States |
| CEMAC | Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale | CEMAC | Central African Economic and Monetary Committee |
| CID | Collège interarmées de défense | | |
| CIA | Agence centrale de renseignement | CIA | Central Intelligence Agency |
| CJTF | Force interarmées interalliée | CJTF | Combined Joint Task Force |
| CNN | Chaîne télévisée d'information | CNN | Cable News Network |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement | UNCTAD | United Nations Conference on Trade and Development |
| CPCO | Centre de planification et de coordination d'opérations | | |
| COMESA | Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe | COMESA | Common Market for Eastern and Southern Africa |
| CONOPS | Concept d'opération | | |
| DOMP | Département des opérations de maintien de la paix | | |
| DIO | Détachement d'instruction opérationnelle | | |
| DIT | Détachement d'instruction technique | | |
| DIG | Détachement d'instruction de la gendarmerie | | |
| DIH | Détachement d'instruction humanitaire | | |
| DIP | Décision de planification initiale | | |

| | | | |
|---------|--|-------|--|
| DETSOUT | Détachement de soutien | | |
| DL | Détachement de liaison | | |
| DIEM | Détachement d'instruction pour l'état-major | | |
| DDR | Démobilisation Désarmement Réintégration Réinsertion | | |
| DCMD | Direction centrale de la coopération militaire et de défense | | |
| ENVR | Ecoles nationales à vocation régionales | | |
| FRI | Forces de réaction immédiate | | |
| FRR | Forces de réaction rapide | | |
| FAFN | Forces armées des forces nouvelles | | |
| FANCI | Forces armées de la Côte d'Ivoire | | |
| FMS | Ventes militaires à l'étranger | FMS | Foreign Military Sales |
| FY | Année fiscale américaine | FY | Fiscal Year |
| HCCA | Habillement campement couchage ameublement | | |
| IPC | Conférence de planification initiale | | |
| LIC | Conflits de basse intensité | LIC | Low Intensity Conflicts |
| IMET | Programme international d'éducation et de formation militaire | IMET | International Military Education and Training |
| MCA | Compte du défi du millénaire | MCA | Millennium Challenge Account |
| MCG | Objectif du défi du millénaire | MCG | Millennium Challenge Goal |
| MINURCA | Mission des Nations unies en république centrafricaine | | |
| MISAB | Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui | | |
| MCO | Mise en condition opérationnelle | | |
| NEPAS | Nouveau partenariat pour la sécurité de l'Afrique | | New Partnership for African Security |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique | NEPAD | New Partnership for African Development |
| NSA | Agence Nationale de Sécurité | NSA | National Security Agency |
| NSC | Conseil National de Sécurité | NSC | National Security Council |
| NSS | Stratégie Nationale de Sécurité | NSS | National Security Strategy |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques | OECD | Organization for Economic Cooperation and Development |
| OGM | Organisme Génétiquement Modifié | GMO | Genetically Modified Organism |
| OMC | Organisation mondiale du commerce | WTO | World Trade Organization |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale | NGO | Non Governmental Organisation |
| ONU | Organisation des Nations Unies | UN | United Nations |
| OPEP | Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole | OPEC | Organization of Petroleum Exporting Countries |
| OPIC | Agence des investissements privés à l'étranger | OPIC | Overseas Private Investments Corporation |
| PIB | Produit intérieur brut | GDP | Gross Domestic Product |
| PNB | Produit national brut | GNP | Gross National Product |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement | UNDP | United Nations Development Program |
| PPTTE | Pays pauvres très endettés | HIPC | Heavily Indebted Poor Country |
| RECAMP | Renforcement des capacités Africaines de maintien de la paix | | |
| RSA | République sud Africaine | | |

| | | | |
|-------|---|-------|--|
| RDC | République Démocratique du Congo | DRC | Democratic Republic of Congo |
| SACU | Union douanière du sud de l'Afrique | SACU | Southern African Custom Union |
| SADC | Communauté de développement de l'Afrique du Sud | SADC | Southern African Development Community |
| SAP | Stratégie d'aide pays | CAS | Country Assistance Strategy |
| SAPP | Collectif pour l'énergie en Afrique du Sud | SAPP | Southern African Power Pool |
| SCR | Estimations souveraines de Crédit | SCR | Sovereign Credit Ratings |
| SIDA | Syndrome d'immunodéficience acquise | AIDS | Acquired Immune Deficiency Syndrome |
| TCN | Nation contributrice en troupe | TCN | Troop contributing nations |
| UA | Union Africaine | AU | African Union |
| UE | Union européenne | EU | European Union |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest africaine | WAEMU | West African Economic and Monetary Union |
| US | Etats-Unis | US | United States |
| USA | Etats-Unis d'Amérique | USA | United States of America |
| USAID | Agence américaine pour le développement international | USAID | United States Agency for International Development |

BIBLIOGRAPHIE

I-DOCUMENTS OFFICIELS

- Note N° 516B/DEF/EMA/EMP du 13 juin 2003 sur le comité de pilotage RECAMP
- Résolution 1464(2003) adoptée par le conseil de sécurité le 4 février 2003
- Résolution 1479(2003) adoptée par le conseil de sécurité le 13 MAI 2003
- M.O.U. entre la France et ONU sur le la MONUC (DPKO/MONUC/FRAN)
- Arrangement technique entre France et Sénégal sur la MONUC

II-ARTICLES DE PRESSE SUR INTERNET

- 2002 Kananaskis Interim Compliance Report conflict Prevention
- 3ème forum de l'IHEDN sur le continent Africain du 30 mai au 14 juin 2002
- ACRI (African Crisis Response Initiative)
<http://usinfo.state.gov/regional/af/acri/homepag.htm>
- African sovereignty, African perspectives 2002-2003.
<http://www.epiic.com/archives/2003/simu103.htm//conflict>
- African Sovereignty, African Perspectives 2002-2003
- African Views and outside Actors.
<http://www.uz.ac.zw/units/cds/occasional/paper1/views.htm/>
- Application du programme RECAMP : une force multinationale pan Africaine se déploie à BANGUI.
<http://www.defense.gouv.fr/ema/actualites/cemac.htm>
- CEDEAO prend le relais de la France. Article de Said ait-Hatrit du 7 avril 2003 sur
<http://www.afrik.com>.
- CODESRIA'S 30th ANNIVERSARY CELEBRATIONS. GRAND CONFERENCE
DAKAR, 8-11 December, 2003.
- Collective regional security in west africa (conference report).
<http://www.cdd.org.uk/collectivesecurity.htm>
- Communiqué de presse du 29 octobre 2002 Geneva center for the democratic control of
armed forces (DCAF)
<http://www.genevacenter.org>

- CR de la réunion des CEM de l'Afrique de l'Est sur la création d'une brigade (EASBRIG) de maintien de la paix (16-17 février 2004)
- Document de la communauté Economiques des Etats de l'Afrique centrale(CEEAC)
<http://www.ceeac-eccas.org/about/>
- FRENCH EXPERIENCE AND PERSPECTIVES document tiré de la RAND.
<http://www.rand.org>
- L'évolution des opérations de maintien de la paix en Afrique. Anne-Sophie Millet-Devalle
- Le maintien de la paix en Afrique par Eric G. Berman et Katie E.Samas.
- Le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique enseignements tirés du colloque de Lisbonne. Rapport présenté au nom de la commission politique par M.Roseta, rapporteur
- Le programme RECAMP document réalisé par cabinet du CEMA.
<http://www.defense.gouv.fr/ema/actualites/recamp.htm>
- Les mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits des organisations Africaines Août 2001 par HASSATOU BALDE doctorante à l'Université de Paris Panthéon - Sorbonne.
<http://www.ridi.org/adi>
- Politique de la France au sud du Sahara.
<http://www.oaric.com/documentation.htm>
- Profil du C.E.E.A.C.
<http://www.ceeac-cemac.pdf>
- Projet de loi de finances pour 2003, adopté par l'assemblée nationale : Tome III : aide au développement.
<http://www.senat.fr/rap/a02-071-3/a02-071-3.html>
- Synthèse du séminaire politico-militaire RECAMP 3 exercice TANZANITE 2000-2002
<http://www.defense.gouv.fr/ema/actualites/tanzanite.htm>
- The ecowas security mechanism : toward a pax west africa.
[http://www.codesria.org/links/home/abstracts%20ga%2012-20/ecowas adebajo.htm](http://www.codesria.org/links/home/abstracts%20ga%2012-20/ecowas%20adebajo.htm)
- Toward a Pax West Africana : Building Peace in a Troubled Sub-region.(CEDEAO) sommet abuga sept 2001
- Une Afrique bousculée en voie de réorganisation sécuritaire ? Manon TESSIER et Thierry GONGORA décembre 1999

III-LES RETOURS D'EXPERIENCES

- RETEX de la 6ème BLB (février – juin 2003)
- RETEX de la «3ème B.M.(juillet - octobre 2003)
- RETEX de la 2ème B.B.(novembre2003-fevrier 2004)
- RETEX de CBA THIOUNE SOULEYMANE Cdt le bataillon sénégalais(4ème mandat) de la MONUC

IV-ENTRETIENS AVEC DES AUTORITES

- Octobre 2004 avec le colonel CAILLE sur l'introduction à la problématique du concept RECAMP
- Octobre 2003 avec Le général PELLEGRINI conseiller Afrique EMA sur le concept du RECAMP
- Novembre 2003 avec l'ambassadeur AZAIS du MINAE sur les rôles de l'ambassadeur RECAMP
- Décembre 2003 avec le colonel HUGUET et sur les problématiques des équipements et des re compléments du parc RECAMP
- Février 2004 avec le colonel CLEMENT-BOLLE de l'EMP Elysée sur la relation politico-militaire du RECAMP
- Mars 2004 avec le colonel BENY (EMIAFE) sur les retours d'expérience

V-DISOURS

- Discours aux ambassadeurs de Monsieur Jacques CHIRAC du 29 Août 2003.
- Discours de Mr Pierre-André Wiltzer, Ministre délégué à la coopération et à la Francophonie. Paris 24 Juin 2003.
- <http://www.iris.org>

VII-DIVERS

- - « Deux sécurités pour l'Afrique. » article paru sur Armées d'aujourd'hui n°288 mars 2004 de Niagalé Bagayoko-Penone